

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération

Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole Delga, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise Laurent-Perrigot sa Présidente

Le PETR / Pays Cévennes, représenté par Christophe Rivenq, son Président,

La Communauté d'Alès Agglomération représentée par Christophe Rivenq, son Président

La Commune de Saint Hilaire de Brethmas, représenté par Jean-Michel Perret, son Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21/04/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cévennes pour la période 2022-2028

Vu la / les délibération-s de la Commune de Saint-Hilaire de Brethmas,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération en date du XXXXX,

Vu la délibération du syndicat mixte du Pays Cévennes en date du XXXXXXXX

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du XXXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Il est convenu ce qui suit :

Ⓜ A noter que chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.

Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des PETR/PAYS/PNR...) :

APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,

ET

AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie, le Syndicat mixte du Pays des Cévennes, le Département du Gard, la Communauté d'Alès Agglomération et la Commune de Saint Hilaire de Brethmas, en y associant les services de l'Etat, l'Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne, le CAUE, les Chambres consulaires.

- En organisant :
 - Dans le cas d'une communauté d'agglomération : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Sont principalement concernées les communes de : Anduze, Salindres, Saint- Julien les Rosiers, Saint-Jean du Gard.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Saint Hilaire de Brethmas, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat. Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays des Cévennes, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux :

Les éléments de diagnostic suivants s'appuient en grande partie sur le rapport de présentation du PLU, récemment actualisé par le bureau d'étude qui élabore le document, puis sur les éléments de connaissance analysés et mis en exergue dans la démarche de Petites Villes de Demain, ainsi que sur les données issues de la base d'indicateurs géographiques et des portraits de territoire de l'A'U (CARTA'U).

Article 2. 1 : Le contexte territorial de Saint-Hilaire de Brethmas

2. 1. 1 : Situation



La situation de Saint-Hilaire de Brethmas dans son contexte régional (Source : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas)

La ville de Saint-Hilaire de Brethmas est située au sud d'Alès, entre Provence et Cévennes. Elle offre un cadre de vie de qualité tout en étant facilement accessible. Elle attire de plus en plus de personnes, à tel point que son profil s'est métamorphosé en une cinquantaine d'années. En effet, le village est devenu petite ville et dispose d'infrastructures et d'équipements majeurs pour l'agglomération d'Alès. C'est donc un pôle relais important entre la ville centre et les communes qui jouxtent Saint-Hilaire-De-Brethmas.

Elle est traversée par deux axes majeurs de communication : l'axe routier (2x2 voies N106) et ferroviaire (voie ferrée reliant le Massif central, Alès et Nîmes) à l'ouest, et au nord, l'axe reliant Alès à la vallée du Rhône, qui est la route d'Uzès (RD 981). La commune est bordée à l'ouest par le cours

d'eau du Gardon d'Alès et traversée du nord au sud par son affluent l'Avène. Le relief est peu marqué mais la plaine est légèrement vallonnée avec quelques buttes, la plus caractéristique étant celle de Larnac sur laquelle le hameau éponyme s'est implanté. Depuis le village, également légèrement surélevé, les contreforts cévenols sont bien visibles au loin.

Aujourd'hui compris dans le continuum urbain d'Alès, la commune est la porte d'entrée Sud d'Alès. Néanmoins, en dehors des principaux axes de communication, le caractère rural de la commune réapparaît à nouveau.

Saint-Hilaire-De-Brethmas s'inscrit donc comme étant un bourg-centre périurbain.



Situation de Saint-Hilaire de Brethmas (Source : PADD en cours de réalisation – ASE/02TERRE/J-L Hentz)

2. 1. 2 : Saint-Hilaire de Brethmas dans son territoire :

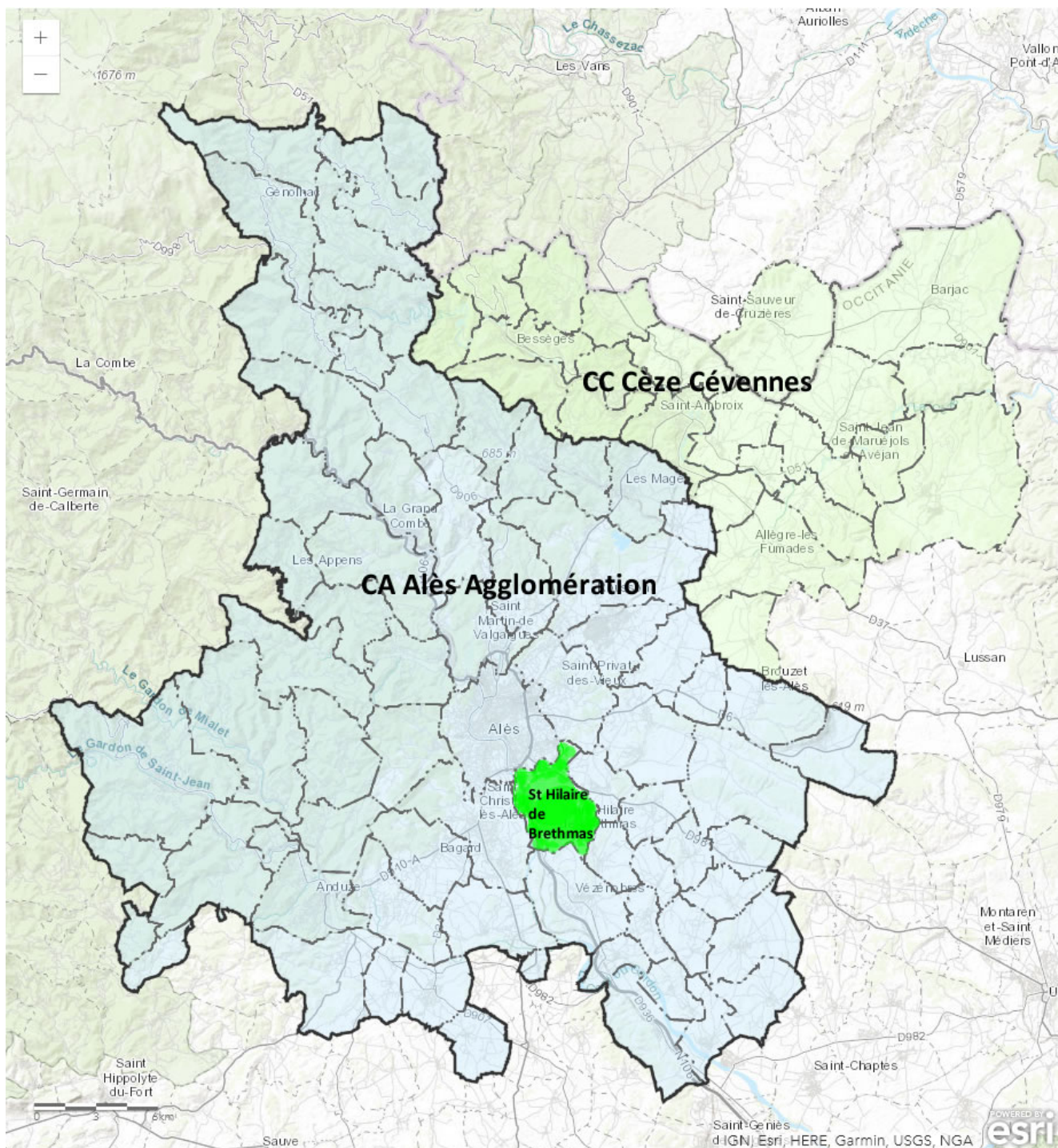
Saint-Hilaire de Brethmas fait partie de la **Communauté d'Agglomération d'Alès**, au sud de la ville-centre d'Alès, en continuité de son urbanisation, dans la plaine du Gardon. Avec certains quartiers difficilement discernables de ceux d'Alès, Saint-Hilaire contribue à former la première couronne urbaine d'Alès. Grâce à un certain équilibre des relations avec ses communes voisines (Alès, Méjannes les Alès, Saint-Christol les Alès, Saint-Privat des Vieux ou encore Deaux et Vézénobres, elle participe pleinement au cadre de vie, à la vitalité et au fonctionnement urbain du sud d'Alès, en ce qui concerne l'habitat, les services, les commerces, les équipements, les loisirs (culture, sport...) et leur accessibilité. Les éléments de diagnostic présentés dans les chapitres de cet article 2 en fonction des thématiques témoignent du rôle fédérateur de la commune sur de nombreux sujets.



Saint-Hilaire-de-Brethmas, vue vers le Nord (© Colin).

À gauche, la plaine du Gardon accueillant les infrastructures importantes (voie rapide, voie ferrée, activités économiques de long de l'ancienne route de Nîmes). Au centre, l'urbanisation diffuse de Saint-Hilaire qui se confond avec le tissu aggloméré d'Alès. À droite, la plaine agricole de l'Avène avec au premier plan le hameau historique de Tribies.

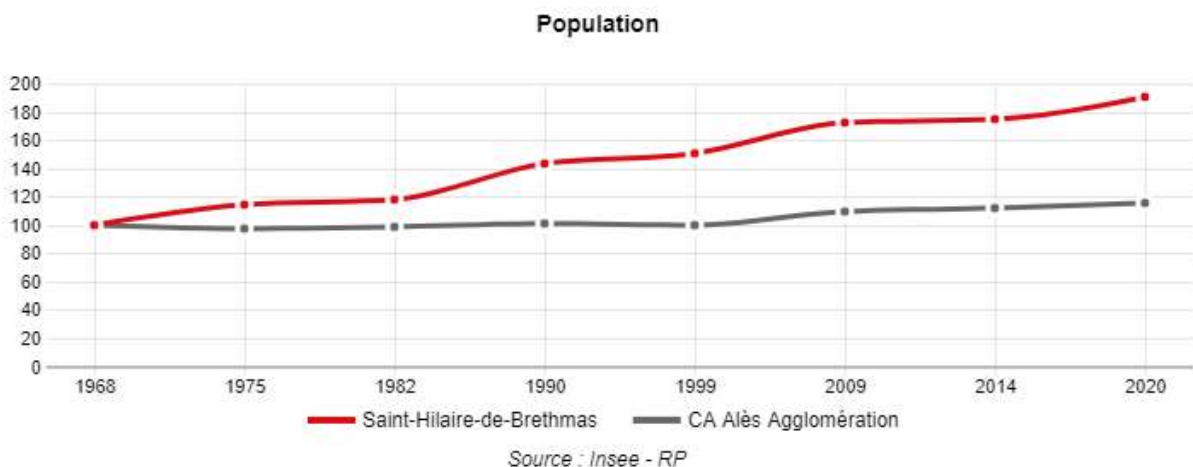
La commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas fait aussi partie du périmètre du SCoT du Pays des Cévennes, qui regroupe la Communauté d'Agglomération d'Alès et la Communauté de Communes Cèze Cévennes. L'enjeu du SCoT est d' « assurer un avenir harmonieux à nos Cévennes ». Au sein du SCoT Pays Cévennes, Saint-Hilaire joue un rôle d'appui à la ville-centre en matière d'accueil de la population et d'équipements commerciaux structurants (« zones d'intérêt de Pays »). En termes de production de logements, il s'agit pour ce secteur d'anticiper le développement de l'agglomération d'Alès à moyen/long terme et de contenir convenablement l'expansion urbaine. Le SCoT préconise une densité de 21 logements/hectare sur la commune.



2. 1. 3 : POPULATION ET HABITAT

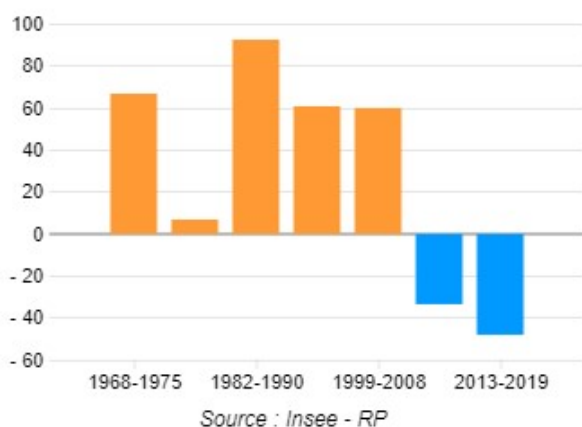
La population légale de la commune compte environ 4600 habitants, actualisée en 2020 (source Insee – RP – 2020).

La population ne cesse de croître depuis le milieu du XXe siècle (1 000 habitants avant les années 1930, 2413, en 1968, 4 503 en 2019).

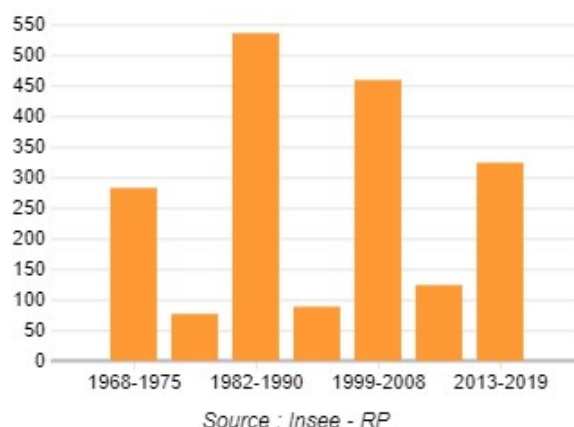


Cependant, le taux de croissance démographique annuel est très variable selon les périodes. Si la période 2009 à 2014 affiche un taux d’accroissement de 0,19% par an, sur la dernière période entre 2014 et 2020, le taux est de 1,52%. Cette tendance à une croissance démographique en « dents de scie » dure depuis les années 1960. En même temps, le solde naturel est négatif depuis 2008 avec un solde apparent des « entrées sorties largement positif. A Saint-Hilaire-de-Brethmas, c’est donc le solde migratoire qui permet d’assurer la croissance démographique, notamment au gré des opérations de constructions de logements amenant par vagues successives, de nouveaux habitants. Il s’agit d’un territoire attractif pour l’habitat.

Evolution du solde naturel

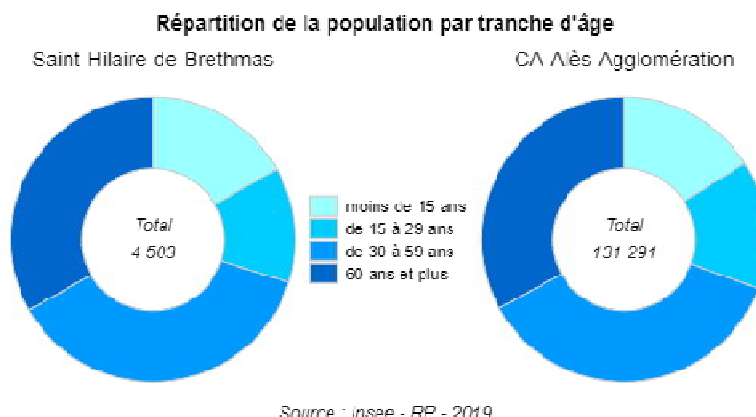


Evolution du solde apparent des entrées sorties

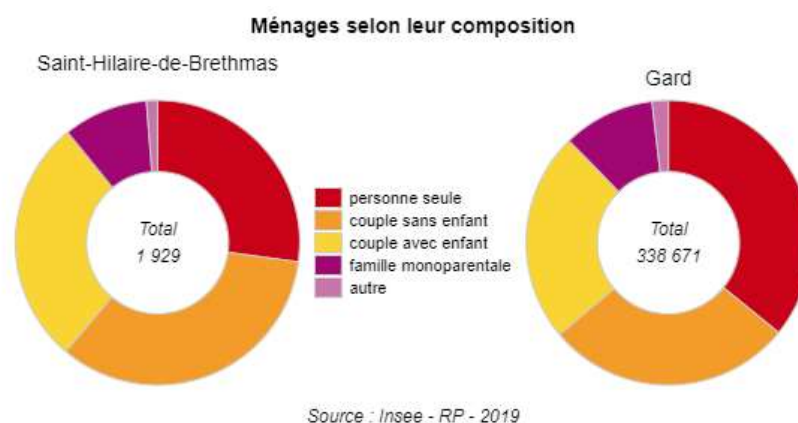


En ce qui concerne la répartition par tranche d’âge, actuellement la commune présente des parts relativement équivalentes entre les jeunes (30% ont moins de 29 ans), les personnes intermédiaires (37%, entre 30 et 59 ans) et les personnes âgées (33% de plus de 60 ans). Cela n’a pas toujours été le

cas, la part des personnes âgées a augmenté progressivement depuis 50 ans (on est passé de 21 %, en 1968, à 26,6 % en 1999, pour atteindre 33% en 2020). Cette tendance au vieillissement de la population communale est également constatée à l'échelle d'Alès Agglomération ou du Gard. Cette tendance va de pair avec les besoins en logements et services adaptés (soins notamment) de plus en plus croissants.



Pour ce qui est de la composition familiale des habitants de Saint-Hilaire de Brethmas, plus de la moitié des ménages sont des ménages composés de couples, dont une bonne partie sans enfants (34% sans enfants contre 28 % avec enfants). Les personnes vivant seules constituent 27 % des ménages et les familles mono-parentales moins de 10%. Ce n'est pas la tendance observée à l'échelle d'Alès Agglomération, ni à celle du Département.

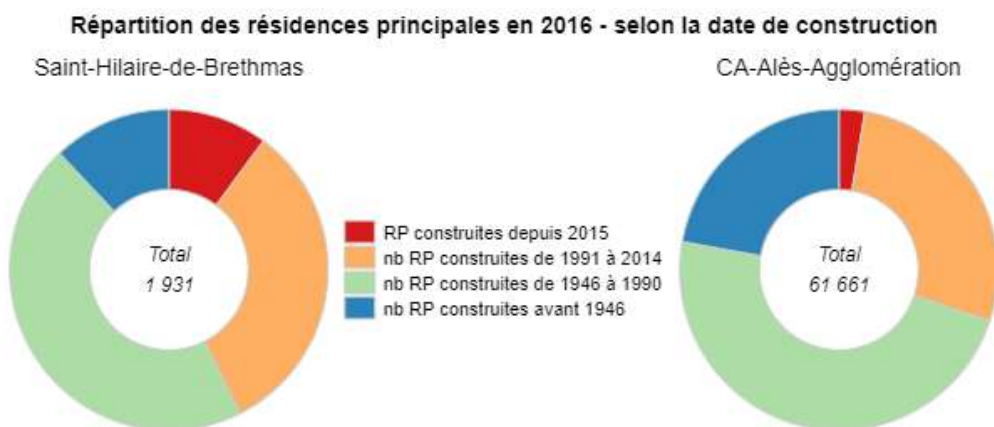


En moyenne, le niveau de vie des ménages de Saint-Hilaire de Brethmas, est relativement élevé, si l'on compare à l'échelle d'Alès Agglomération. Le revenu médian par « unité de consommation » des ménages s'élève à 21.240 euros et sont supérieurs à celui des ménages de l'agglomération, qui est de 18.940 euros. Seul 15% de la population vit en-dessous sur seuil de pauvreté (contre 22% sur Alès Agglomération). Dans la commune, 54% des ménages fiscaux sont imposés contre 43,4% sur Alès Agglomération. (Source : INSEE FiLoSoFi 2019)

Le parc de logements de Saint-Hilaire se caractérise par :

- Une prédominance de résidences principales sous la forme de maisons individuelles (90% du parc)

- Une majorité de propriétaires occupants leur logement (75%), et seulement moins d'un ¼ du part est occupé par des locataires
- Une forte proportion de logements de grandes tailles (85% ont 4 pièces et plus), qui ne facilite pas les parcours résidentiels au sein de la commune
- Des logements récents (près de 2/3 sont construits après 1975 et seulement 12% du parc existait avant 1946), corrélés à l'évolution de la croissance démographique



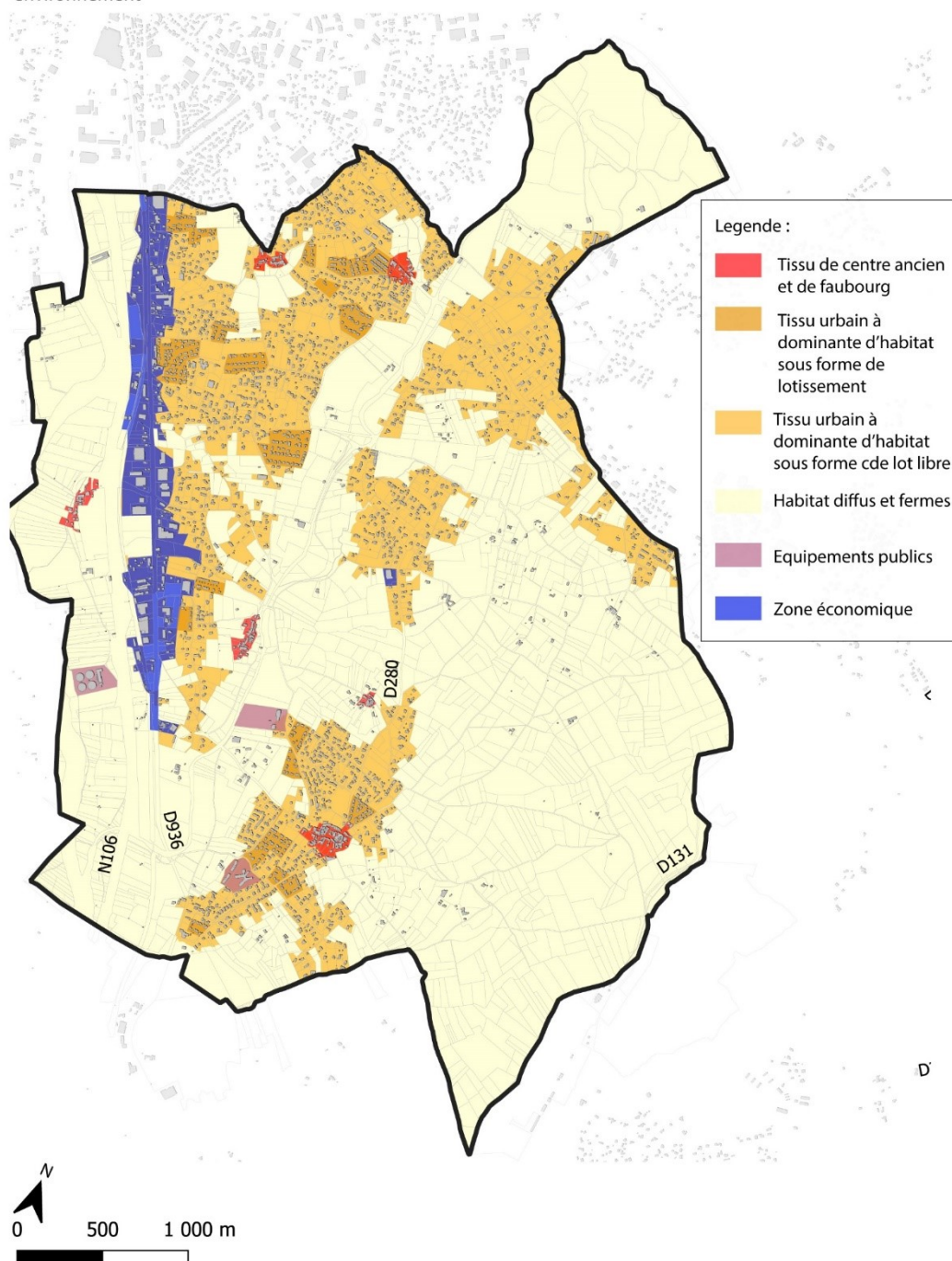
Source : Insee - RP - 2019

- Une vacance qui s'est fortement aggravée ces 15 dernières années. Le taux de vacances est passé de 5,1%, en 2008, à 10,4 %, en 2019, ce qui correspond à 230 logements inoccupés, et constitue une part importante, qui préoccupe la municipalité. L'étude préalable d'OPAH-RU lancée par Alès Agglomération sur les Petites Villes de Demain a permis d'analyser finement cette vacance. En synthèse :
 - Les logements vacants sont localisés de manière relativement diffuse sur la commune, avec une légère concentration visible dans le périmètre d'étude OPAH-RU (principalement le tissu ancien du village). La part de la vacance structurelle (plus de 2 ans) est de 2,6% sur la commune, soit inférieure de moitié à la vacance structurelle mesurée, par exemple, à l'échelle d'Alès Agglomération. La vacance de Saint-Hilaire-de-Brethmas est donc en grande partie une vacance de courte durée qui traduit la rotation normale du stock de logement sur le marché. Seuls 37% de la vacance est liée à un stock de logements qui ne circulent pas ou peu, ce qui peut être dû à la vétusté des logements ou à leur non-correspondance aux attentes actuelles des habitants. La qualité du logement peut expliquer une partie de la vacance de la commune. En effet, 21 logements vacants depuis plus de 2 ans (un tiers environ) sont aussi classés comme étant potentiellement de qualité médiocre.
- Un parc de logement peu diversifié en termes de typologie et de formes urbaines
- Un parc carencé en logements sociaux, au titre de la loi SRU. L'étude préalable d'OPAH-RU lancée par Alès Agglomération sur les Petites Villes de Demain apporte des précisions sur les logements sociaux présents sur la commune. En synthèse :
 - (Source : Etude préalable d'OPAH-RU 2022). Saint-Hilaire-de-Brethmas compte 84 logements liés à des bailleurs sociaux. Les bailleurs sociaux présents sur la commune sont Logis Cévenols, Un toit pour tous et Promologis. De plus, sont également présents 5 logements sociaux liés à des bailleurs privés et 9 logements liés à des bailleurs

sociaux non HLM. Cela représente 5,2% de son parc de logement. Il s'agit d'un taux inférieur de plus des 2/3 à celui Alès Agglomération on qui se situe à 17,3%. Les logements sociaux HLM représentent 71% des logements sociaux du périmètre, soit 84 logements, répartis entre plusieurs programmes plutôt récents, réalisés entre 2001 et 2015 (Le Clau Paris, Les Jardins de Saint-Hilaire, Le Clos de Saint-Jean, Le Clos de la Rouvière). Les logements liés aux bailleurs sociaux non HLM correspondent au Foyer pour Personnes Agées (FPA) des Jardins de Saint-Hilaire (75 lits). Les 9 logements ayant fait l'objet d'un conventionnement privé sont quant-à-eux localisés pour un tiers au cœur du village (périmètre d'étude OPAH-RU), pour un autre tiers au niveau du quartier du Pré d'Alès et d'autres sont situés au sud du village et dans le quartier de la Lègue. Avec 118 logements SRU, la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas présente un déficit de 446 logements pour atteindre le taux de 25% de logements sociaux.

- (Source : PADD en cours de réalisation). A travers son PLU en cours de révision, la commune s'engage à instaurer une logique de mixité sociale dans toutes les opérations futures. A ce titre, elle se fixe comme objectif de produire à minima 40% de logements locatifs sociaux dans toutes les opérations urbaines, avec une offre de locaux et d'habitats diversifiés (logements sociaux, logements libres, logements inclusifs, petits logements adaptés aux conditions des personnes âgées, logements individuels plus grands répondant aux attentes des familles, logements intermédiaires et collectifs...)

Ces éléments chiffrés qui renseignent sur le parc de logement peuvent être mis en parallèle de l'état des lieux de la typo-morphologie des tissus urbains de la commune, établi dans le cadre du diagnostic de l'élaboration du PLU. La carte suivante met en évidence l'étalement des constructions de manière éclatée sur l'ensemble de la commune. Cette urbanisation diffuse, qui absorbe les noyaux historiques, anciens village et hameaux, est une des caractéristiques de Saint-Hilaire de Brethmas. Pour les constructions à vocation d'habitat, cela se traduit par une grande majorité de surfaces occupées par de l'habitat pavillonnaire ponctuel, de l'habitat pavillonnaire sous la forme de lotissements, de l'habitat diffus. On trouve également de l'habitat sous forme de mas épars et de maisons de village mitoyennes dans les tissus anciens compacts, qui occupent des surfaces si minoritaires qu'on ne se les distinguent presque pas.



(Source : Rapport de présentation du PLU)

- Une commune fléchée pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Une étude sur l'habitat réalisée par l'Agence d'Urbanisme, à la demande d'Alès Agglomération pour définir la stratégie de revitalisation territoriale impliquée dans la démarche des « Petites villes de demain », a permis d'affiner le diagnostic à Saint-Hilaire de Brethmas. L'étude a permis de cibler les

secteurs qui cumulent les problématiques telles que la dégradation du bâti, la vacance, les performances énergétiques faibles... Les enjeux sont concentrés dans l'habitat dense du centre-ancien principalement, et de façon secondaire dans le hameau de Tribies. L'habitat dense du centre-ancien de Saint-Hilaire-de-Brethmas est aujourd'hui délaissé au profit des secteurs pavillonnaires très diffus.

La commune ne souffre pas vraiment d'une perte d'habitants mais plutôt d'une dispersion de ces derniers dans les différents quartiers qui constituent la ville. Sa proximité avec Alès, en fait un territoire attractif et accessible. Pour autant, le centre-ancien et ses logements ne répondent pas à la demande des ménages qui s'implantent sur la commune. La municipalité a également identifié une typologie d'habitat susceptible de présenter des situations de précarité énergétique. Il s'agit des quartiers pavillonnaires construits dans les années 1970-1980, avant les premières réglementations thermiques, et occupés par des ménages plutôt âgés. Actuellement, le PIG « Habiter Mieux » d'Alès Agglomération permet aux ménages modestes et très modestes de bénéficier d'aides financières de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), et à tous les habitants de bénéficier d'un accompagnement technique.

En 2023, la commune et l'agglomération vont évaluer et préciser les premières orientations pressenties, en poursuivant par l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain).

2. 1. 4 : COMMERCE, ECONOMIE LOCALE ET EMPLOI

Le rapport de présentation du PLU informe sur la vitalité économique communale : début 2019, ce sont près de 411 établissements économiques référencés sur la commune (tout statut confondu). 1 tiers d'entre eux sont des activités liées au commerce, au transport, et à la restauration. Viennent ensuite toutes les activités de services et les administrations, qui représentent aussi un important nombre d'établissements sur la commune (122 sociétés référencées). Enfin on retrouve les activités liées à la construction (dont l'artisanat), qui représentent près d'un quart des établissements économiques de la commune.

Malgré un bon nombre d'établissements installés sur la commune, Saint-Hilaire-de-Brethmas demeure une commune plutôt résidentielle. En effet, le nombre d'emplois proposé est inférieur au nombre d'actifs occupés qui y résident (51,9 emplois pour 100 habitants, *source INSEE RP 2019*). L'indice plutôt faible de 51,9, se traduit par une évasion quotidienne des habitants du territoire et par une prépondérance de l'utilisation de la voiture (91,9 % des déplacements domicile-travail effectués en voiture), en direction des pôles d'emploi du territoire. La majorité de la population active travaille en effet, à l'extérieur de la commune (un peu moins de 80%, *Source RP-2019*), ce qui entraîne d'importants flux pendulaires. Les enjeux liés aux commerces, à l'économie locale et à l'emploi sont à croiser avec les enjeux liés à la mobilité (cf : chapitre 2.1. 5).

Emploi au lieu de travail et nombre d'actifs



2008 2013 **2019** >>

Source : Insee, RP + Insee, Recensements de la Population. - 2019

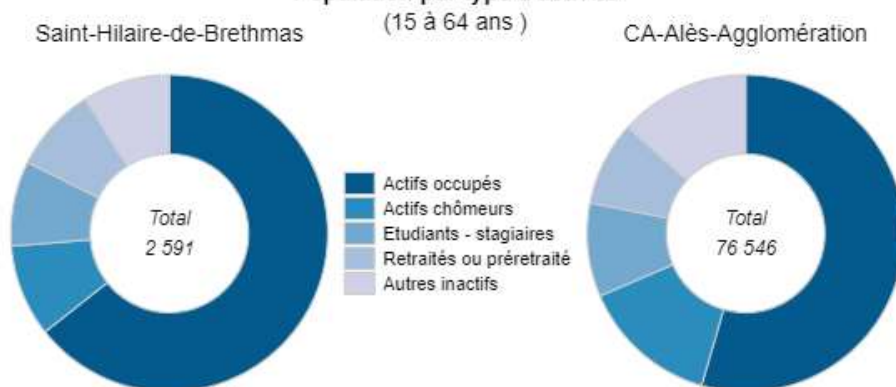
Indice de concentration

Indicateurs	Saint-Hilaire-de-Brethmas	Alès
concentration de l'emploi	51,9 ▼	184,8

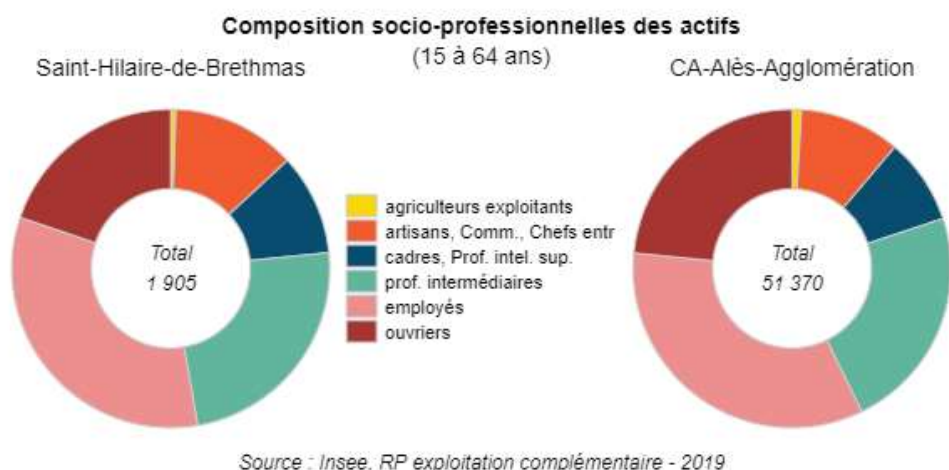
Source : Insee, RP - 2019

En ce qui concerne la population par type d'activité, Saint-Hilaire de Brethmas possède un taux d'actifs occupés plus important que le reste de l'agglomération d'Alès (64,3% contre 54,5% à l'échelle d'Alès Agglomération, *Source INSEE RP-2019*). Parmi cette population, on compte 8,7% de retraités, ou encore 8,7% d'étudiants, ce qui représentent des proportions équivalentes à l'échelle d'Alès Agglomération. Toutefois, au sein de la population active saint-hilairoise le taux de chômage est de 12,7% (*Source RP-2019*), même s'il reste inférieur à celui d'Alès Agglomération (20,5 %, *Source INSEE RP-2019*). Les actifs sont en majorité des employés (32,9 %). La part des cadres est supérieure à celle de l'agglomération (10,3 % contre 8,7 %). La part des agriculteurs est très faible (0,5 %).

Population par type d'activité



Source : Insee-RP - 2019



En ce qui concerne l'équipement économique et commercial, le niveau est relativement correct si on compare à une ville de même taille. Selon la classification de l'INRAE-CESAER¹, Saint-Hilaire est un « centre intermédiaire d'équipements et de services » où « l'offre s'enrichit d'une trentaine de commerces et services, faisant de ces centres de véritables foyers d'activité du quotidien (offre de soin de premier recours complète, activité commerciale renforcée, ...) ».

La répartition du tissu économique sur le territoire communal est cependant déconcentrée, voire diffuse. Souvent dans une interface pas vraiment aménagée ni maîtrisée, avec l'habitat, le tissu urbain économique peut créer des conflits d'usage et dévaloriser le paysage urbain.

On distingue cependant 3 secteurs économiques :

- **le hameau de la Jasse de Bernard**, situé sur la route reliant Alès à Uzès-Avignon, avec une dynamique commerciale importante qui rassemble une grande part des commerces de proximité indispensables aux achats du quotidien ;
- **le linéaire tout au long de l'ancienne Route de Nîmes**, caractérisé par un mélange d'activités économiques avec des grandes enseignes (Gifi, But, Action, M+ Matériaux...) et quelques commerces de proximité. Il participe fortement au bon niveau d'équipement en commerce de la commune, en ameublement de la maison, jardinerie, concession automobile, bricolage...;
- **le centre-ancien du Village**, pôle économique « historique », mais en perte d'attractivité commerciale ;

Du fait de sa proximité avec Alès, Saint-Hilaire dispose d'un tissu économique important et diversifié en continuité de celui de la ville-centre (route de Nîmes et route d'Uzès). Ces zones d'activités ont un rayonnement qui va au-delà du territoire communal, qui font jouer à Saint-Hilaire un rôle important en terme d'attractivité commerciale (ameublement et jardinerie, magasins et services liés à l'automobile, restauration...).

¹Source : Etude « Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ? » en partenariat avec l'ANCT réalisée en 2019.

Actuellement, le centre-ancien est majoritairement résidentiel, même si quelques commerces et services subsistent : une boulangerie à côté de l'école élémentaire, la Poste, la Mairie, une bibliothèque municipale et le complexe sportif à proximité. Malgré le faible dynamisme commercial du centre-ancien, peu de locaux commerciaux vacants peuvent être identifiés. En effet, au gré des opportunités et au fil du temps, ces locaux ont été transformés : garages, espaces de stockage...

Pour ce qui est de l'agriculture, la filière agricole est orientée vers des produits de qualité (O.A.C./I.G.P., biologique, locale). Les principales cultures sont les céréales et la vigne. Le secteur agricole est en recul depuis des décennies, notamment au profit d'un développement urbain « plus rentable », dans un contexte de périurbanisation croissante et consommatrice d'espaces agricoles. En 2020, la SAU représente 276 ha, soit une baisse de 9% par rapport à 2010 (source : Agreste 2020). L'ancienne cave coopérative, abandonnée depuis plus de 30 ans, constitue un site potentiel de renouvellement urbain. Par ailleurs, il est à relever que la plaine du Gardon présente une valeur agronomique importante (qualité des sols) propice au développement de la culture maraîchère. Une étude foncière agricole est portée par Alès agglomération pour aider les communes à mettre en œuvre une stratégie agricole. Dans un premier temps, l'étude a été menée de manière expérimentale sur quelques communes volontaires dont Saint-Hilaire fait partie et avec l'aide de l'agence d'urbanisme. Cette étude a permis entre autres, de dresser un état des lieux des types de cultures présentes sur la commune et des appellations en vigueur, à partir des bases Registre Parcellaire Graphique de 2020 et des informations de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

Labélisation et certification

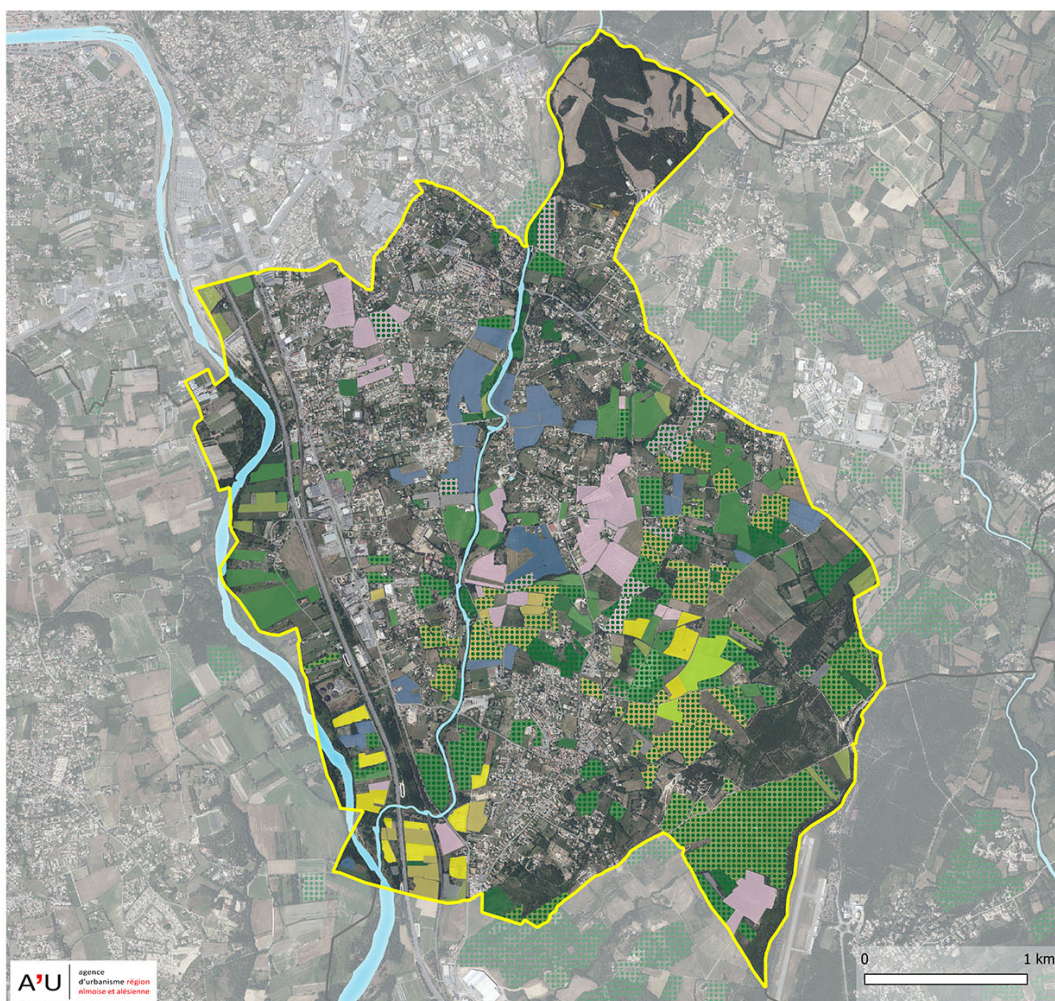
-  Parcelles certifiées en agriculture biologique
-  Parcelles labélisées AOC Duché d'Uzès

Types de cultures

-  Blé tendre
-  Autres céréales
-  Orge
-  Vignes
-  Vergers
-  Fruits à coque
-  Estives et landes
-  Prairies permanentes
-  Prairies temporaires
-  Fourrage
-  Légumes ou fleurs
-  Légumineuses à grains
-  Protéagineux
-  Oliviers
-  Tournesol
-  Autres cultures industrielles
-  Surfaces gelées sans production
-  Divers

Appellations présente sur la commune:

Libellé de l'appellation	Type d'appellation
Châtaigne des Cévennes	AOC
Duché d'Uzès	AOC
Huile d'olive de Nîmes	AOC
Olive de Nîmes	AOC
Pélardon	AOC
Miel de Provence	IGP
Poulet des Cévennes	IGP
Volailles du Languedoc	IGP



Sources : INAO, IGN, Registre parcellaire graphique 2020, Agence Bio ; Année 2022

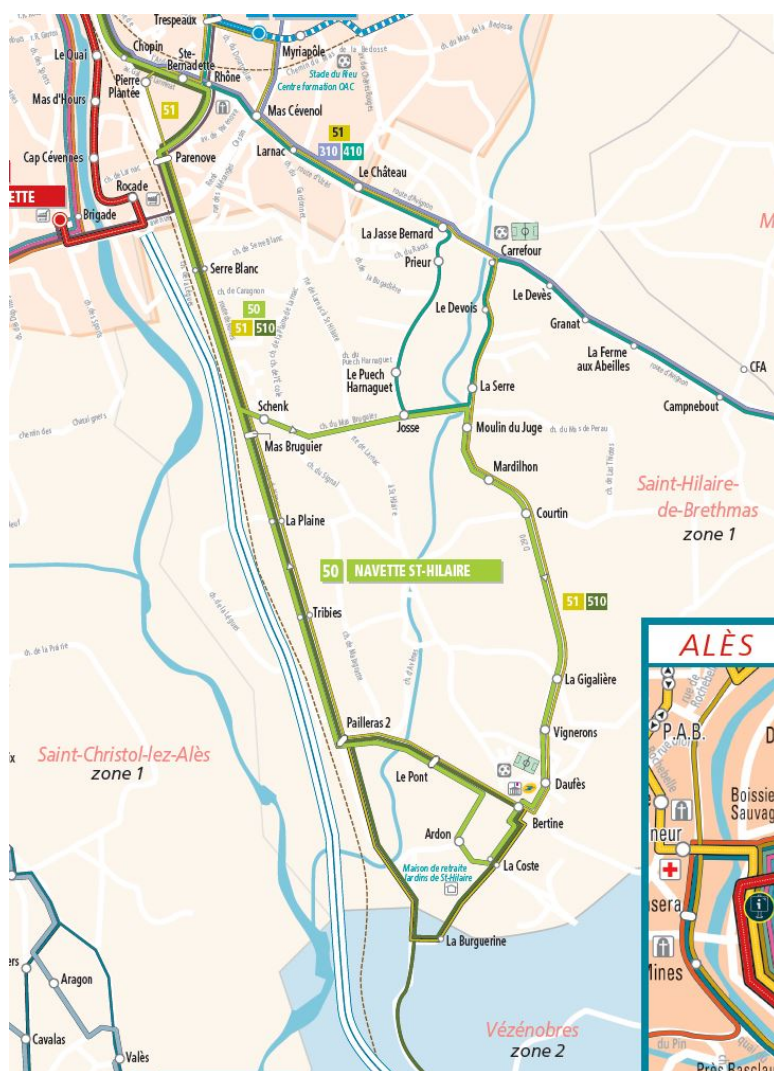
Appellations et cultures présentes sur Saint-Hilaire de Brethmas (Source : « Portraits communaux – Diagnostic foncier agricole sur 7 communes d’Alès-Agglomération » réalisée par l’agence d’urbanisme (titre provisoire, étude en cours de finalisation)

Pour ce qui est du tourisme, la capacité d’accueil touristique est faible mais le territoire est propice au développement de cette filière grâce à plusieurs atouts : site patrimonial remarquable de Vézénobres à proximité, voie de la Régordane (GR700), accès aux PNR des Cévennes, desserte en transports facilitée... L’aérodrome d’Alès-Deaux situé sur la commune de Deaux à proximité (à 10 min en voiture et à 12 à vélo depuis le centre du village de Saint-Hilaire), présente un potentiel de développement du tourisme de loisirs avec la présence d’un aéroclub.

2. 1. 5 : MOBILITES

La proximité directe avec la ville d’Alès ainsi que sa position particulière entre deux axes routiers importants en font un territoire majoritairement adapté aux circulations automobiles mais encore peu aux alternatives mobilités douces, bien que des actions soient enclenchées depuis quelques années pour requalifier la voirie et l’adapter aux modes actifs (cycles, marche).

En ce qui concerne la desserte en transports collectifs, la commune est desservie par le réseau d’Alès Agglomération « Ales’Y » et celui de la Région Occitanie (LIO). Mais le vaste maillage routier de



RECU EN PREFECTURE
CoPil le 14 novembre 2023 19
le 11/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002595-20231207-2023_65-DE

la commune hypothèque une desserte en transports en commun efficiente.

Plan du réseau urbain d'Alès Agglomération

La ligne principale est la ligne interurbaine 50 Saint-Hilaire-de-Brethmas / Alès (Gare routière) qui dessert, par la route de Nîmes, le village et quelques quartiers résidentiels comme le Moulin du Juge et le Mas Bruguier. Le service est assuré du lundi au samedi avec 11 passages dans le sens Saint-Hilaire – Alès entre 7h40 et 18h00 et 10 passages dans le sens Alès - Saint-Hilaire entre 7h50 et 18h.

Trois autres lignes de seconde zone passent par St-Hilaire et permettent de relier la ville-centre avec des fréquences limitées :

- La 310 sur l'axe de la route d'Uzès uniquement, au nord de la commune
- La 410 qui dessert également le nord de la commune par la route d'Uzès, avec des arrêts dans les quartiers de la Jasse de Bernard et du Moulin du Juge
- La 510 sur l'axe de la route de Nîmes et qui dessert uniquement un arrêt dans le village

Le service scolaire est également assuré par 3 lignes de bus.

L'ensemble de ces lignes de bus rejoignent les navettes performantes ALES'Y mises en place dans le centre d'Alès pour se déplacer aisément dans la ville (notamment via les arrêts stratégiques de J. Guesde, Gare routière et Mairie Prim).

A certains horaires, il est nécessaire de réserver la desserte du bus et de l'arrêt, en prévenant le service de la compagnie via un numéro adapté. D'autres arrêts sont desservis à la demande, en sollicitant directement le conducteur l'arrêt souhaité, ou bien en réservant par avance via internet ou téléphone.

Au total, ce sont près d'une trentaine de points d'arrêts qui sont desservis sur la commune. A noter qu'aucun des arrêts présents sur la commune ne sont conformes aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) et n'ont pas forcément un espace aménagé pour le bus, garantissant la sécurité des montées et descentes.

Le service régional Lio propose 2 lignes de bus complémentaires :

- La ligne 115 permettant de rejoindre Alès à Avignon via la route d'Uzès au nord de la commune (secteur de la Jasse). Le service est assuré du Lundi au dimanche avec 10 passages de 6h50 à 19h dans le sens Alès – Avignon et 9 passages de 7h à 19h30 dans le sens Avignon – Alès.
- La ligne 114 permettant de rejoindre Alès à Nîmes via la RD936 (route de Nîmes) en passant le village de Saint-Hilaire-de-Brethmas. Le service est assuré du lundi au samedi avec 5 passages entre 6h et 19h30 dans le sens Alès – Nîmes et 6 passages entre 6h15 et 19h30 dans le sens inverse.

Lio assure également un service de transport à la demande à disposition des personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne l'accessibilité de la ville en train, la voie ferrée traverse le territoire de Saint-Hilaire-de-Brethmas, mais il n'existe pas, à l'heure actuelle, de desserte directe par voie ferrée. La gare SNCF la plus proche est celle d'Alès. Une ancienne halte ferroviaire existe néanmoins dans le secteur de la Lègue. Elle n'est plus desservie depuis 1973. Le Conseil Régional, avec Alès Agglomération réalise actuellement une étude d'opportunité de réouverture d'une halte ferroviaire à Saint-Hilaire de Brethmas.

En ce qui concerne les déplacements en modes doux actifs, aujourd'hui, peu d'aménagements véritablement adaptés sont présents sur la commune. Ces aménagements sont très ponctuels (par exemple près des écoles), et surtout réalisés à des fins plus sécuritaires, que dans un objectif de réseau modes doux. A pied ou en vélo, les liaisons inter-quartiers sont peu confortables, difficiles et donc peu attractives. La voiture reste le modèle « réflexe », qui favorise un espace public tourné vers ce mode de déplacement. En ajoutant le stationnement, la voiture confisque actuellement une grande part de l'espace public, au détriment d'autres usages possibles pour les habitants.

Cette insuffisance d'alternatives d'itinéraires et de sécurité, pour les déplacements en modes doux actifs, ne vaut pas que pour Saint-Hilaire, elle est aussi constatée à l'échelle d'un plus vaste territoire autour d'Alès. Afin de pallier ce dysfonctionnement, Alès Agglomération et le Syndicat Mixte Transport du Bassin d'Alès mènent actuellement les études pour la « Réalisation du schéma des modes doux actifs autour du bassin d'Alès – Secteur péri-urbain d'Alès ». En phase 3, l'étude met en évidence 2 itinéraires le long de la D.936 et D.981 qui concernent la commune (cf : Article 3 du Contrat, Présentation du Projet de Développement et de valorisation de Saint-Hilaire, avec ces itinéraires cyclables d'échelle d'agglomération, précisés).

Depuis 5 ans, pour pallier cette insuffisance pour les modes doux, la commune a renforcé son équipe d'agents municipaux, notamment en employant des agents techniques spécialisés « sécurité » en modes doux pour les dessertes des écoles.

Il est à noter qu'au titre de Petite Ville de Demain, la mobilité tous modes va être plus finement analysée dans le cadre d'une étude portée et lancée bientôt par Alès Agglomération sur les communes concernées par le dispositif. Un diagnostic, suivi de la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions vont donc être étudiés sur Saint-Hilaire de Brethmas, très prochainement. La démarche permettra d'affiner certains projets, pour l'instant conditionnels, de la commune, et qui restent à préciser et prioriser.

2. 1. 6 : CADRE URBAIN : ESPACES PUBLICS, PATRIMOINE, TOURISME, PAYSAGE

La commune bénéficie d'un cadre paysager remarquable au caractère rural (plaine agricole vallonnée ponctuée de mas et de hameaux, contreforts cévenols en arrière-plan). Dans le centre du village, le paysage urbain est pittoresque avec des maisons anciennes, en pierre apparente pour certaines, des rues étroites et sinueuses. Sur le reste du territoire, cinq autres hameaux et de nombreux mas agricoles rappellent l'identité rurale de la commune.

Le patrimoine de Saint-Hilaire est pluriel :

- Patrimoine religieux : église romane de Saint-Hilaire-de-Brethmas, classée aux Monuments Historiques
- Noyaux historiques (village, hameaux et mas), ainsi qu'un oppidum romain, à Larnac, qui domine Alès
- Petit patrimoine rural (calvaires, puits, moulins, fours à chaux, ponts, murets...) les plus significatifs étant le four à chaux artisanal de Tribies du XVI^e siècle récemment restauré (qui servait au chaulage des terres agricoles acides ou pour la construction de mas et de hameaux comme Tribies) et les moulins à eau de Tribies et du Juge.
- Points de vue sur la plaine agricole et le grand paysage des Cévennes notamment depuis les chemins vigneron, les silhouettes des hameaux (ex : la Gigalière)
- Patrimoine paysager : plaines du Gardon et de l'Avène, terrasses viticoles, garrigue, quelques boisements (bois de la Bedosse, bois commun avec Deaux, ripisylve du Gardon), ...
- Patrimoine archéologique préhistorique et géologique : grotte de la Rouquette (site néolithique, atelier de la métallurgie du cuivre fréquenté par les campaniformes), a fait l'objet de fouilles dans les années 1990 (groupe alésien de recherche archéologique) = a livré de nombreuses céramiques, éléments de parure, objets en cuivre, 2 stèles anthropomorphes fragmentaires
- Patrimoine industriel : ancienne verrerie Laroque de Chavagnac (construite entre 1813 et 1819) au hameau de Larnac, ancienne filature de soie au moulin de Tribies (bâtiment actuel construit en 1877 en remplacement de la filature Ginane qui préexistait en 1838) et une ancienne briqueterie du 19^{ème} siècle à la Jasse.

Cette ambiance rurale et ces éléments de patrimoine participent du cadre de vie des habitants et de l'identité de la commune. Elle est néanmoins altérée par l'urbanisation diffuse et les aménagements routiers attenants. Certains hameaux ont toutefois gardé une certaine authenticité : Larnac, la Lègue, Tribies, la Gigalière.

Par ailleurs, quelques vastes espaces de « respiration » ont été préservés grâce à leur qualité agricole, à leur éloignement ou encore du fait d'être soumis au risque inondation. Ainsi, certains d'entre eux constituent aujourd'hui des espaces d'agrément pour les Saint-Hilairois, et d'autres habitants des communes environnantes (Alès surtout, mais aussi Saint-Privat des Vieux, Méjannes ou Saint-Christol). Il s'agit notamment des abords du Gardon, longé en partie par le GR700 de la Voie Régordane (qui passe au cœur du village), ou encore de l'Avène, avec son paysage de plaine cultivée qui valorise l'image de la commune mais dont l'accès est peu mis en valeur. Saint-Hilaire offre aussi un sentier botanique à l'est du village, qui peut être prolongé par une découverte libre des alentours du Village, sur les chemins agricoles, où la circulation est actuellement faible. En continu, un sentier géologique est en cours de création.

L'espace public est en grande partie dédié à la circulation et au stationnement des voitures avec des aménagements fonctionnels, froids, massifs, qui dévalorisent le paysage et manquent de qualité d'usage (pour le repos, la marche à pied, ou la contemplation du patrimoine par exemple). Au-delà de la qualité des aménagements, l'absence d'espace public fédérateur est également un frein à la vitalité de la commune dans son ensemble et du village. Il est à noter que le centre-bourg ne compte quasiment aucun trottoir.

Le village de Saint-Hilaire-de-Brethmas présente peu de bâti dégradé. Des travaux de restauration ont été réalisés récemment ou sont engagés. Plutôt que sur le cadre bâti, l'enjeu majeur porte sur la requalification de l'espace public.

2. 1. 7 : EQUIPEMENTS ET SERVICES

Une offre bien pourvue en équipements et services, qui sont aussi utilisée par les habitants des communes mitoyennes : L'offre en équipements et services s'organise de manière un peu disséminée, selon le modèle du développement urbain « en tâche de léopard » propre à Saint-Hilaire de Brethmas. La plupart des équipements attirent les habitants alentours qui résident sur d'autres communes, notamment pour la petite enfance ou encore les événements ou activités de la salle polyvalente. On compte quelques petites centralités d'équipements, dont l'organisation un peu diffuse les rend légèrement fragiles en ce qui concerne leur lisibilité, leur statut et donc leur rôle :

- Le Village accueille en son cœur la mairie, la poste, l'école primaire Roucaute, mais aussi l'Église et le Temple, ainsi que la maison de retraite ;
- Le nord du Village accueille un pôle « sportif et culturel » fédérateur (gymnase, stade, tennis, salle polyvalente), mais dont les liaisons, en modes doux actifs, vers les quartiers d'habitats restent à consolider pour renforcer sa fonction ;
- Le secteur du Mas Bruguiier accueille des équipements liés à l'enfance et l'adolescence (crèche, centre de loisirs, école maternelle, city stade, une Maison d'Assistantes Maternelles...), mais assez peu mis en scène depuis l'espace public et donc peu déterminant sur le caractère du quartier et son statut dans la commune ;
- Le quartier de la Jasse, établi à partir de quelques anciennes constructions le long de la route d'Uzès et d'une église, s'avère le pôle de centralité commercial avec des commerces de proximité (plusieurs boulangeries, tabac presse, boucherie-charcuterie...) ou encore les activités de restauration (restaurants, bars) et de service (auto-école, vétérinaire, coiffeur, professionnels de santé...), avec un taux d'équipement minimum (une école, la bibliothèque, un stade, le centre d'addictologie d'Alès).

Si les équipements et services sont relativement disséminés sur le territoire, l'offre est néanmoins satisfaisante et diversifiée. Quelques points d'attention sont toutefois à souligner :

- ✓ Un manque d'espaces pour les jeunes (hormis le city-stade)
- ✓ Une dépendance à la ville-centre pour l'enseignement du secondaire
- ✓ Un manque de médecins généralistes, alors que l'offre en spécialistes est plus importante
- ✓ Une efficacité énergétique des équipements et bâtiments communaux à évaluer plus précisément, dans le but d'entreprendre des actions de rénovation énergétique, qui s'avèrent nécessaire au regard du bilan de la consommation énergétique réalisée par la CCI.

La vie associative est très riche (une 60aine) et rayonne au-delà de la commune notamment pour les activités sportives (35 associations sportives). Par ailleurs, Saint-Hilaire accueille l'association FAIRE, une Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) conventionnée par l'état, qui intervient sur le territoire d'Alès Agglomération avec pour objectifs l'accompagnement des publics en difficulté socioprofessionnelle à travers des Chantiers d'Utilité Sociale, et la restauration du patrimoine et la mise en valeur des communes et territoires d'accueil.

En conclusion, les équipements et services de Saint-Hilaire permettent d'animer la vie du bourg et celle des communes avoisinantes. Pour exemple, les manifestations locales sont variées et offertes à un large public :

- Des courses à pied et à vélo qui permettent de découvrir le territoire (La Saint-Hilairoise et Duos Nocturnes entre Saint-Hilaire et Vézénobres)
- Depuis 2018, un festival Rock au gymnase du complexe sportif et autres nombreux concerts
- La fête locale « Koukinas »
- Départ et arrivée sur la commune du Critérium des Cévennes historiques (rallye automobile)
- La fête votive, organisée au complexe culturel et sportif Maurice Saussine
- Le salon des arts (exposition de peinture annuelle)
- Les animations pour les seniors
- Les spectacles décentralisés de la scène nationale d'Alès, le « Cratère »
- Les spectacles de théâtre avec des compagnies semi- professionnels et amateurs

2. 1. 8 : ENVIRONNEMENT ET RISQUES

Un environnement encore un peu agricole : Le paysage agricole est très présent sur le territoire communal. Les données d'occupation du sol (*Corine land Cover 2018*) mettent en avant une couverture de près de 65% du territoire commune (soit 904 ha) en espaces agricoles multiples. Néanmoins, des nuances sont à relever entre les espaces réellement exploités et les espaces en friche (qui ont l'aspect de prairie ou pelouses, mais qui ne sont ni utilisées pour le pâturage, ni pour la culture). Également, la catégorie « espaces agricoles » de la base de données de l'occupation du sol intègre les espaces mixtes qui tendent à évoluer vers des espaces naturels (fermeture des milieux), avec quelques traces d'anciennes activités agricoles plutôt ténues. 458 ha sont déclarés comme en activité par les agriculteurs, soit environ 33% du territoire communal. Ce sont donc près de la moitié des terres qui ont un aspect s'apparentant à des terres agricoles constatées sur Saint-Hilaire-de-Brethmas (au travers des données occupation du sol) qui sont réellement exploitées et déclarées (source RPA). (*Source = Rapport de Présentation du PLU en cours*)

Un contexte naturel avéré : La commune de Saint-Hilaire présente plusieurs zones naturelles à enjeux :

- La présence d'espèces à enjeu de conservation jugé très fort et fort au niveau du Clau de Trouillas, avec une zone préservée en cours
- Les zones humides fonctionnelles du Gardon et de l'Avène
- Des réservoirs de biodiversité en bon état de conservation (Gardon d'Alès et sa ripisylve, chaîne de la Coste et font à Rouage, secteur du Clau de Trouillas, bois de Deaux/Saint-Hilaire) et dégradés (berges de l'Avène).

Ces corridors écologiques sont préservés de l'étalement de l'urbanisation, moins de son émiettement. Ce dernier impacte le bon écoulement des eaux pluviales dont la gestion est rendue plus complexe.

Un territoire avec des « risques » à prendre en compte pour l'urbanisation : La commune est exposée au risque d'inondation et de ruissellement. Le plan de prévention du risque inondation a été approuvé par arrêté préfectoral n°2010-313-0024 le 09 novembre 2010. Certains secteurs sont particulièrement vulnérables comme le hameau de la Lègue situé dans le lit majeur du Gardon et les abords de quartiers proches de l'Avène (la Jasse de Bernard, le Moulin du Juge, Tribies, Mas d'Avène, chemin du Pont).

Une partie du territoire est concerné par le risque incendie de forêt. La carte d'aléa a été mise à jour en 2021 et diffusée aux communes dans le cadre du Porter à connaissance de l'Etat. L'aléa feux de forêt concerne la garrigue au sud du village (la Coste, Clau de Bétrine), la ripisylve du Gardon, la ripisylve de l'Avène en partie (entre la rue du Pailleras et le chemin du Pont), le bois de la Bedosse, quelques monts boisés (le Bois de Deaux sous l'aérodrome, le Devois, le serre du Moulin du Juge).

2. 1. 9 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET COMMUNAUTE DURABLE

Les enjeux d'environnement et de solidarité sont au cœur du projet communal en défendant « le Bien Commun pour le bien-être des citoyens par la décarbonation des bâtiments et mobilités, la résilience climatique et l'autonomie énergétique et alimentaire ».

Fervent partisan d'une politique de développement durable globale de la Commune (Petites villes de demain, programme agricole et alimentaire local, rénovation énergétique et environnementale des écoles, ville du quart d'heure, mixité à 2 maisons pour le logement locatif social, etc.) le maire et l'équipe municipale élue en 2014, ont décidé d'initier en 2021 un écoquartier, volet urbain de cette vision durable de leur Commune. Le projet d'écoquartier de la Jasse de Bernard a été retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du Programme d'Investissements d'Avenir 4 (PIA 4-France 2030), pour l'action « Démonstrateur de la Ville Durable ». Le programme intègre également des projets faisant appel à l'AMI « Bien Vieillir », porté par un privé, ou encore l'AMI « Driving Urbain Transition », actuellement en cours d'instruction.

Un bilan de la consommation des bâtiments communaux a été réalisé avec la CCI. Avec la CCI, et l'ADEME et le Département, la commune étudie aussi, l'opportunité d'un système de production d'énergie. D'autre part, elle est engagée dans le « 0 phyto », depuis 2015. Saint-Hilaire va accueillir une nouvelle déchetterie d'Alès Agglomération, route de Nîmes, qui permettra de trier les déchets, afin de faciliter leur recyclage. En ce qui concerne les déplacements, une convention avec Alès Agglomération permettra la mise à disposition de vélos électriques, afin de développer cette pratique.

Par ailleurs, la commune a été promue Territoire Engagé pour la Nature 2019-2021 pour son projet de sentier botanique.



Il est à noter que dans le cadre des études préalables à la création de l'écoquartier de la Jasse de Bernard, un diagnostic biodiversité a été réalisé. Il éclaire notamment sur la présence d'espèces à enjeux écologiques très forts et sur les secteurs les plus sensibles de ce point de vue-là.

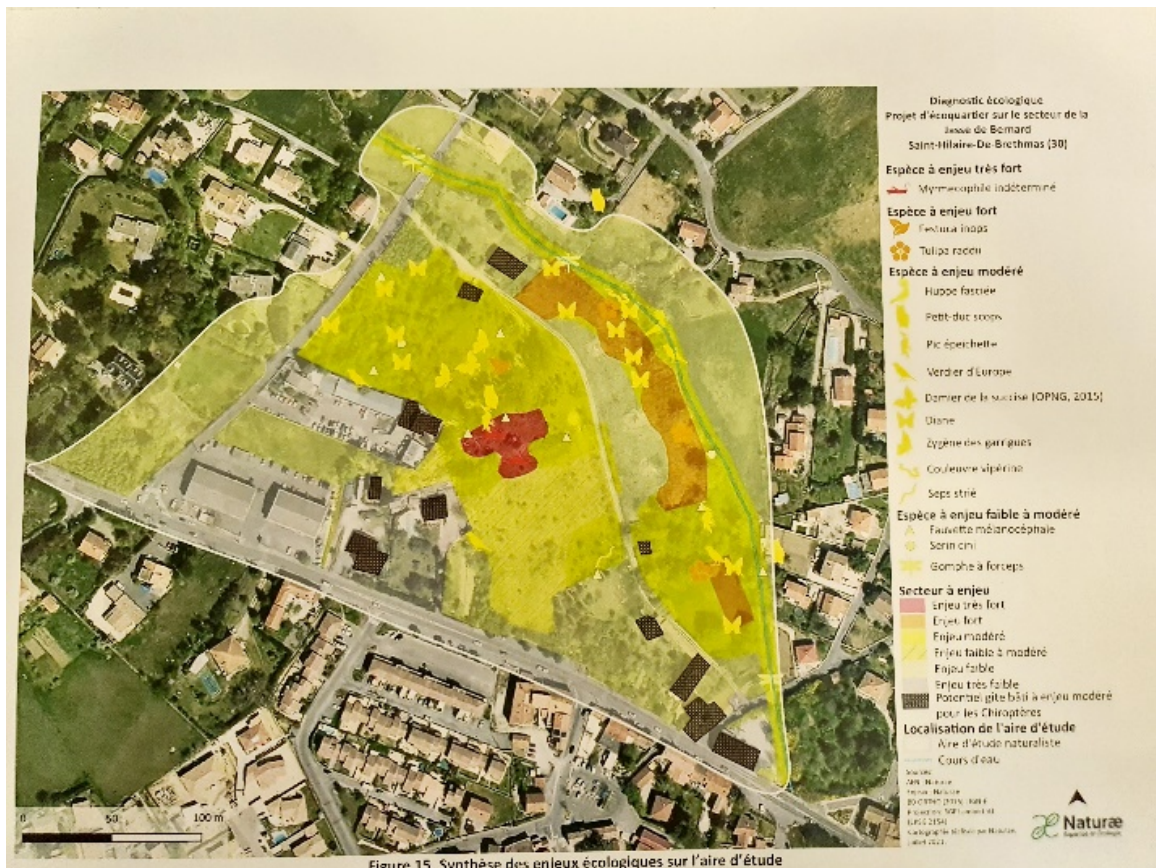


Figure 15. Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude

Article 2.3 : Synthèse du diagnostic et identification des enjeux

SITUATION ET IDENTITE DU TERRITOIRE	
Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Une position intéressante en périphérie sud d'Alès et dans les axes de communication en direction de Nîmes, et d'Uzès/Avignon, qui procure à la commune un statut de « porte d'Alès » et une certaine attractivité, tant sur le point économique que pour l'habitat • Un cadre paysager varié alternant entre un environnement agricole, identitaire et à valoriser, et des espaces urbains très aérés, à maîtriser • Un « petit » patrimoine rural, potentiellement utile pour révéler les spécificités de Saint-Hilaire et mieux la caractériser 	<ul style="list-style-type: none"> • Une urbanisation dispersée et consommatrice d'espaces ainsi qu'un grand nombre de formes architecturales sans relation au site, altèrent le potentiel paysager et réduisent la lisibilité de l'identité du site ; • Une urbanisation éparse, constituée au grès des opportunités foncières d'anciens terrains agricoles et liées à sa situation en porte d'entrée d'Alès, rend difficile la compréhension de la ville, complexe, son organisation et peu visible, ses limites ; • Une absence (ancienne, au XXème siècle) de programmation urbaine qui a pour résultat la constitution de polarités éparse, dont certaines sont assez ténues et donc fragiles ; • La transition entre Alès et Saint-Hilaire, le long de la route de Nîmes, majoritairement vouée aux activités économiques offre une image peu qualitative « d'entrée de ville » (pour Alès) ou de « traversée de ville » (pour Saint-Hilaire) non maîtrisée
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la lisibilité des différentes polarités (Village, Jasse de Bernard...) et l'affirmation du rôle de chaque quartier ou hameau • La mise en valeur des spécificités géographiques et paysagères liées aux différents sites de la commune (agricoles, naturels, ou noyaux des hameaux anciens, collines, abords du Gardon ou de l'Avène, etc.) • L'affirmation du caractère agricole de la commune • La valorisation de l'entrée de ville d'Alès par la route de Nîmes et par la traversée de la Jasse 	

POPULATION ET HABITAT

Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> • La croissance démographique des dernières 50 années révèle l'attractivité de la commune ; • Peu de vacance (7,1 %) : 4,5 % depuis moins de 2 ans, 1,3% entre 2 et 5 ans et 1,3% de plus de 5 ans ; • Un territoire de densité intermédiaire (mieux valorisé aux yeux des français) ; • La mise en place de deux Programme d'Intérêt Général (PIG) avec Alès Agglomération : Habiter mieux – Louer Mieux & Habitat indigne ; • Une étude pré-opérationnelle pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Ancien est en cours, avec Alès Agglomération et les Petites Villes de Demain de l'agglomération ; • Un projet d'écoquartier à la Jasse de Bernard « l'habitat périurbain autrement » qui est lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Démonstrateurs de la Ville Durable (PIA 4-France 2030) ; • Un objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui ne permettra plus, à terme, d'artificialiser la commune et favorisera le réinvestissement des secteurs urbains existants comme le village 	<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logements peu diversifié (4/5 de résidences principales sous la forme de maisons individuelles) avec une part en Logement Locatif Social insuffisante au regard de la loi « SRU » ; • Un desserrement important des ménages depuis 1968 (3,62 à 2,3 personnes par ménages), qui nécessitent de repenser la production de logements ; • Une offre locative peu développée (19,5 % locatif privé, 7 % locatif social) et la rareté de petits logements (5 % des résidences principales sont des T1-T2) entraînent des difficultés de logements pour une part de la population et rendent difficile le parcours résidentiel au sein de la commune ; • La dégradation de l'habitat dans certains hameaux historiques (ex Tribies) est inquiétante pour la population qui y vit, et pour les spécificités architecturales et urbaines qui s'altèrent peu à peu ; • Presque la moitié du parc immobilier a été construit entre 1946 et 1990 (45,3 % du parc) implique un certain vieillissement de ce parc, préoccupant ; • Une grande part de ménages d'une seule personne (27.2%) doublée d'une grande part de personnes âgées, peut entraîner un risque d'isolement d'une part de la population ;
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Le maintien de l'attractivité du territoire ; • L'amélioration de la qualité de l'habitat ; • La production d'une offre de logements adaptée aux besoins de la population et du territoire tout en limitant l'artificialisation des sols (objectif ZAN) ; • L'obtention d'une plus grande mixité sociale, impliquant la diversification du parc de logements, en vue de l'équilibre territorial. 	

COMMERCE, ECONOMIE LOCALE ET EMPLOI**Atouts / Potentialités**

- **Une ville de transit, avec des opportunités commerciales**, grâce aux deux axes routiers (D.936 Alès-Nîmes et D.981 et Alès-Avignon) très fréquentés ;
- **Diversité des commerces du quotidien** présents sur la commune (la Jasse et Route de Nîmes) ;
- **Zone commerciale de proximité** (La Jasse de Bernard : 29 cellules) : un linéaire commercial visible mais réparti le long d'un axe routier passant ;
- **Un linéaire économique** avec de nombreuses entreprises le long de l'ancienne route de Nîmes ;
- **Mitoyenneté de zones d'activités économiques communautaire** : Parc des expositions CAPRA, Campus BTP, sur Méjannes-les-Alès, Pist-Oasis sur Alès, Zone artisanale de « Saint-Jean » à Vézénobres ;
- **Une association d'insertion** (Formation Accompagnement Insertion Retour à l'Emploi ; FAIRE) ;
- **Un relatif faible taux de chômage** (12,7 % et Alès Agglo 20,4 %) ;
- **Une faible vacance commerciale** (3 %) ;
- **Un taux de création d'entreprises plus important** que dans le reste d'Alès Agglo.

Faiblesses / Freins

- **Absence de commerce dans le centre-ancien et très peu d'emploi tertiaire** qui constituent un frein pour d'éventuelles retombées économiques ;
- **Absence de polarité économique et commerciale dans le centre-ancien** (dispersion des activités économiques sur l'ancienne Route de Nîmes et à la Jasse de Bernard)
- **Absence d'Union des Commerçants, Industriels et Artisans** qui freine l'animation commerciale collective) ;
- **Proximité d'Alès**, qui implique une potentielle concurrence ;
- **Développement du E-commerce**, sans que cela soit propre à Saint-Hilaire, qui implique une potentielle concurrence.

Enjeux

- **La revitalisation du Village, qui constitue aussi le centre-ancien**
- **Le maintien des fonctions commerciales de la Jasse de Bernard et l'amélioration du confort d'usage** du cadre marchand
- **L'amélioration de l'accès à l'emploi** (augmenter le nombre d'emploi, faciliter la création d'entreprises)

MOBILITES	
Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> ● Proximité d'Alès (10 min en voiture ou 15-25 min en vélo) ; ● Très bonne accessibilité avec la proximité de 2 échangeurs de la 2x2 voies Alès-Nîmes ; ● Ville desservie par 5 lignes de bus (réseau Ales'Y) ; ● Réseau de covoiturage public à l'échelle de l'Agglo en cours de déploiement (application Ales'Y) ; ● Étude d'opportunité financée par la Région pour l'ouverture d'une halte ferroviaire et la création d'un PEM (pôle d'échange multimodal), sur la commune ; ● Convention avec Alès Agglomération pour la mise à disposition de vélos électriques (2) afin de développer cette pratique ; ● 20 % des actifs travaillent au sein de la commune => opportunité pour développer les modes actifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Prépondérance de l'utilisation de la voiture (91,9 % des déplacements domicile-travail effectués en voiture) ; ● Pour l'utilisation du mode vélo et/ou piéton : éloignement des différents pôles de la commune (centre-ancien, hameaux / mais aussi secteurs résidentiels, secteurs d'activité économique ou commerciale, services...) ; ● Faible cadence des transports collectifs, qui sont peu attractifs pour les éventuels usagers ; ● Manque d'espaces appartenant à la collectivité (entraînant des rues et routes de largeurs insuffisantes) pour réaliser des aménagements modes doux actifs ● Augmentation du prix des carburants, qui peut freiner l'usage des véhicules motorisés
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ● Le développement d'une offre de transports alternatifs à la voiture (modes actifs, transports en commun) ● L'amélioration des liaisons entre les différents pôles générateurs de déplacements (pôle sportif, zones d'activité économique et commerciale, pôle enfance-jeunesse, secteurs résidentiels...) ● L'amélioration des liaisons entre les deux polarités principales (centre-ancien et la Jasse de Bernard) 	

CADRE URBAIN

Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre paysager agréable, avec un accès direct aux espaces de nature, dont 1 sentier botanique, au départ du Village ; • Richesse du patrimoine naturel (l'Avène, le Gardon, une ZNIEFF) ; • Richesse du patrimoine bâti (églises, temples, four à chaux de Tribies...) dont un monument historique (église du centre ancien) • Présence d'un patrimoine agricole à mettre en valeur (plaines de l'Avène et du Gardon, chemins, hameaux et mas, moulins...) • Traversée de la commune par le GR700 et d'autres chemins de randonnée • Offre touristique et de loisirs, à valoriser 	<ul style="list-style-type: none"> • Rareté des espaces publics fédérateurs et conviviaux, notamment sur le Village ; • Peu de report du tourisme sur le Village ; • Pas d'office de tourisme ou de point d'information tourisme ; • Commune multi-polarisée (centre-ancien du Village, plusieurs quartiers et hameaux...) • Quelques habitats en voie de dégradation et de vacances : impact négatif sur le cadre urbain et paysager.

Enjeux

<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte et requalification de l'espace public, notamment sur les pôles à affirmer • L'optimisation des « dents creuses » pour l'urbanisation ou pour des espaces de respiration et de verdure valorisés • La mise en valeur du patrimoine (architectural, naturel) et de sa découverte (signalétique) • La préservation des spécificités patrimoniales, urbaines, historiques, architecturales, du centre-ancien du Village à travers la définition d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA), dans l'élaboration du PLU en cours • Le développement d'une activité de tourisme et de loisirs favorisant la vitalité du Village et de son centre-ancien • La valorisation de l'Avène, comme support de promenade et déplacements modes doux actifs, et pour affirmer son rôle structurant de « colonne vertébrale » naturelle de la commune
--

EQUIPEMENTS ET SERVICES

Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> ● Offre importante dédiée à l'enfance et à la jeunesse, qui rayonne au-delà de la commune : Équipements scolaires (1 école maternelle et 2 écoles élémentaires), Un centre de loisirs, Crèche, Maison d'Assistantes Maternelles, Aire de jeux à la Jasse... ● Vie associative très riche (+ de 60 dans tous domaines : culture, sports, environnement, humanitaire/caritatif, musique...) avec des habitants du canton ● Couverture numérique totale du territoire, avec un accès à la fibre en augmentation (75,3 % en 2021) ● Services publics (ex la Poste) ● Offre de soins relativement satisfaisante, sauf médecine générale : professions paramédicales (kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, orthophoniste, podologue, psychothérapeute...), ainsi que le centre d'addictologie d'Alès ; ● Offre hospitalière à proximité (Alès) ● Lien social et sensibilité culturelle communale facilités par certaines évènements (manifestations culturelles, sportives...), ainsi que par une bonne offre équipements socio-culturels et sportifs (2 bibliothèques, stades, 1 gymnase, 3 courts tennis, 1 city-stade) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de collège, lycée ou établissement d'enseignement supérieur (mais offre disponible à proximité : Alès, Saint-Christol lez Alès) ● Peu d'espace dédié aux jeunes de la commune (hormis le city-stade) ● Morcellement de la commune (services de la Poste sur le Village, pôle sportif en bordure du Village, pôle enfance-jeunesse au Mas Bruguier, commerces de proximité à la Jasse...) ● Densité médicale de la Zone d'Action Complémentaire (zonage médecins ARS Occitanie) nettement inférieure à la moyenne nationale : 2 médecins généralistes pour 4700 habitants (2022) ● Vieillesse de la population, nécessitant d'une offre de services spécifiques
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ● L'amélioration de l'accès aux services et équipements, impliquant aussi l'amélioration des espaces publics d'accompagnement de ces bâtis ● Le développement d'équipements dédiés aux jeunes, et ouverts à tous et toutes (inclusifs) ● Le développement d'une offre de services et d'habitats adaptés aux personnes âgées, impliquant l'amélioration du maintien à domicile et la proposition d'une offre alternative de logements pour personnes âgées autonomes ● Le développement d'une politique de prévention de la santé à destination des citoyens et citoyennes ● L'incitation des habitants à participer aux divers évènements et à adhérer aux associations, notamment afin de développer la vie culturelle (lien avec l'artisanat d'art) 	

ENVIRONNEMENT ET RISQUES

Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de vie agréable : 6,1 % de forêts et milieux semi-naturels, 64,7 % de terres agricoles ; • Une urbanisation dans l'ensemble à l'écart des zones inondables mais quelques secteurs particulièrement vulnérables (la Lègue et certains quartiers aux abords de l'Avène) ; • Présence de zones humides fonctionnelles (Gardon, Avène), support de nature ; • Des réservoirs de biodiversité en bon état de conservation (Gardon d'Alès et sa ripisylve, chaîne de la Coste et font à Rouage, secteur du Clau de Trouillas). 	<ul style="list-style-type: none"> • Des réservoirs de biodiversité dégradés (berges de l'Avène) ; • Corridors écologiques menacés par l'étalement de l'urbanisation et son émiettement ; • Risques hydrauliques liés au ruissellement des eaux pluviales ; • Multiplicité des risques : inondation, feu de forêt, rupture de barrage, séisme faible, transport de marchandises dangereuses, argile ; • Des nuisances liées à l'usage prédominant de véhicules motorisés (qualité de l'air, bruit) ; • Vulnérabilité du territoire aux îlots de chaleur en raison de l'artificialisation des sols (aménagement urbains, zones d'activités économiques...)
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des enjeux écologiques (espèces à enjeu, espèces protégées, continuités écologiques) dans les projets d'aménagement • L'amélioration de la gestion des écoulements des eaux pluviales, l'entretien des cours d'eau et des petits ruisseaux • La protection des zones humides et leur espace de fonctionnalité • La limitation de la part de la population soumise aux différents risques forts • La réduction de l'imperméabilisation des sols • L'incitation aux transports alternatifs aux véhicules motorisés 	

TRANSITION ECOLOGIQUE ET COMMUNAUTE DURABLE

Atouts / Potentialités

- **Présence de ressources naturelles** (dont notamment potentialités de production d'énergies renouvelables)
- **Qualité agronomique des sols** (foncier nourricier)
- **Travaux de rénovation énergétique engagés** sur certains bâtiments communaux
- **Territoire Engagé pour la Nature** : sentier botanique des herbes simples
- **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** d'Alès Agglomération en cours d'élaboration
- **Une forte ambition communale l'écologie et la ville durable** : Porteur d'un écoquartier « Démonstrateur de la ville durable » ; Inscription dans le réseau de recherche et d'innovation pour la « ville du ¼ d'heure » ; Inscription dans le réseau des territoires en transition TEPOS, en cours, avec l'étude de la mise en place de l'autoconsommation en partage...

Faiblesses / Freins

- **Peu d'exploitations agricoles** sur la commune (18 dont 2 exploitations agricoles bio – données AB 2019)
- **Dépendance à la voiture** pour la plupart des déplacements
- **Étalement urbain et artificialisation des sols** (21,6 ha artificialisés entre 2009 et 2019, sur 1400 ha de surface communale)
- **Changement climatique**, avec des impacts précis (canicule, inondation...)
- Manque de structuration du système de gestion des déchets

Enjeux

- **La préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers afin d'assurer la résilience de la commune à long terme**
- **La sensibilisation des habitants** à la question de la transition écologique et au bien-vivre
- **La mise en place d'actions en faveur de la transition écologique** impliquant le développement des énergies renouvelables, la désimperméabilisation des sols et la végétalisation de la ville, la rénovation énergétique des bâtiments...
- L'amélioration de la gestion des déchets
- Le développement des énergies renouvelables

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

3. 1 : Une ambition communale définie et approfondie dans le cadre de l'élaboration du PLU :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune est en cours d'élaboration, pour concevoir la ville à l'horizon 2033. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours d'études, pour un arrêt prochainement. La réflexion qu'elle mène dans le cadre du PLU permet de comprendre de manière transversale et panoramique le projet de développement de la commune :

Tout au long de cette démarche, l'idée de la « **Dolce vita** » est le guide de la politique communale et d'urbanisation. De plus, le projet politique communal s'inspire de la « **fresque de Lorenzetti** » à Sienne (XIV^e siècle) qui recherche la démocratie équitable, participative, apaisée et une certaine forme d'autonomie et de relation avec l'extérieur. La commune a donc la volonté politique d'être « un véritable démonstrateur d'innovations, propices à concrétiser la petite ville inclusive de demain, ouverte sur les autres communes, qui n'oublie pas de répondre aux différents besoins de ses habitants, avec pour horizon l'impératif écologique d'un territoire en transition vers un développement durable et sociétal ». Pour affronter les défis politiques et environnementaux d'aujourd'hui comme de demain, 2 concepts sous-tendent la démarche.

- ✓ Le premier concept a été développé par l'économiste Kate Raworth, qui est celui de la théorie du « **Donut** ». Cette théorie présente l'économie de demain en 7 principes, à même de relever les défis sociaux et environnementaux du 21^{ème} siècle. L'objectif est de repenser l'économie pour parvenir à répondre aux besoins humains de base et la préservation de l'environnement.
- ✓ Le deuxième concept est celui de la « **ville du quart d'heure** », développé par le directeur scientifique Carlos Moreno et la chaire ETI Paris Sorbonne. Ce concept propose une reconfiguration urbaine faisant de l'hyper-proximité, qui permet de réduire considérablement les déplacements carbonés, au profit de l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des résidents.

A son échelle, Saint-Hilaire de Brethmas s'appuie sur ces concepts pour élaborer son PADD et initié ses projets d'aménagement. Le PADD expose les objectifs de la commune, concernant son développement pour les années à venir, en tenant compte du rôle de Saint-Hilaire au sein d'Alès-Agglomération, fixé dans les réflexions et documents d'urbanisme d'échelle supérieure. Ainsi, **la ville projette un cap de 6200 habitants, pour 2033**, soit environ 1380 habitants, et donc 600 logements, de plus qu'aujourd'hui. L'ambition de Saint-Hilaire repose essentiellement sur 5 objectifs à atteindre :

- Affirmer Saint-Hilaire comme une polarité à l'ambiance villageoise, en appui au desserrement de la ville d'Alès ;
- Retrouver des centralités de quartier, au travers d'une mobilité apaisée ;
- Réactiver le potentiel de ses quartiers ;
- Concevoir des quartiers solidaires, respectueux de leur environnement ;
- Positionner l'agriculture, au cœur du sursaut environnemental local.

Le PADD déclinent ces objectifs en 3 grandes orientations :

- ⇒ **L'ORGANISATION D'UN DEVELOPPEMENT URBAIN RAISONNE ET DE QUALITE**

Saint-Hilaire-de-Brethmas s'inscrit comme un bourg-centre périurbain, facilement accessible, avec un cadre de vie de qualité. La stratégie communale assume ce caractère et cherche à en tirer parti : proximité avec la ville centre et son offre de service, accès aux espaces de nature, logements et foncier plus accessibles... La commune affirme son statut de polarité, en appui de la ville d'Alès tout en préservant son ambiance villageoise. Pour accueillir et loger les habitants, actuels comme futurs, elle entend maîtriser l'urbanisation du territoire. L'urbanisation doit intervenir en priorité au sein de l'enveloppe urbaine constituée dans un objectif de densification du tissu urbain. Pour cela, elle mobilise le parc de logements vacants (vieux village, la Jasse de Bernard et hameaux historiques) ainsi que les friches urbaines ou les espaces non-bâties de « dent creuse ».

En parallèle, la commune cherche à restaurer les centralités historiques et révéler des pôles de vie, en travaillant sur leur affirmation, leur complémentarité et leurs liaisons efficaces. Il s'agit donc de réactiver des secteurs stratégiques jouant un rôle central à l'échelle des quartiers et offrant une multiplicité de fonctions urbaines (services publics, commerces, patrimoine bâti et paysager...).

Pour aller vers une performance durable exemplaire, la commune réinterroge les modes de conception urbaine de ses quartiers, qu'ils soient en extension, comme en renouvellement urbain. À ce titre, elle envisage de :

- Créer ou renouveler des quartiers avec des valeurs d'usages renforcées, en favorisant des opérations mixtes, que ce soit en termes de fonction ou de typologie d'habitat ;
- Concevoir des quartiers avec des exigences environnementales (limitation de l'artificialisation des sols, dispositifs de production d'énergie renouvelable intégrée, respect optimal de la ressource en eau...);
- Favoriser l'intégration des formes urbaines dans le paysage ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte des bâtiments par des opérations sobres avec des matériaux choisis en fonction du contexte local (terre crue, paille, bois des Cévennes).

⇒ **L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE EN PRESERVANT L'ENVIRONNEMENT, LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE**

La commune de Saint-Hilaire-De-Brethmas offre un cadre de vie de qualité qu'elle compte bien préserver et même améliorer.

Cela implique tout d'abord la préservation et la valorisation de la trame verte et bleue territoriale, en déclinant à son échelle les mesures qui permettent de maintenir les continuités hydrauliques, de protéger les espaces naturels, de prendre en compte les spécificités de la plaine inondable. Le projet communal s'appuie également sur la trame verte et bleue pour révéler sa relation étroite à l'eau, redécouvrir la commune et se déplacer.

La mise en valeur des paysages et du patrimoine naturel de la commune est également envisagée avec le maintien des perspectives offertes depuis la plaine agricole sur les principaux hameaux, la

préservation de coupures d'urbanisation pour éviter la conurbation, la protection des éléments boisés remarquables de la commune, et la valorisation des entrées de ville.

Il s'agit aussi de réorganiser les logiques de déplacement à l'échelle communale. Le but est d'optimiser et sécuriser les déplacements des véhicules en affirmant la vocation des voies, en aménageant certaines rues pour les transports collectifs, en complétant les dessertes des quartiers, ainsi qu'en prenant en compte la création de la route de desserte du sud-est du bassin d'Alès entre la RN 106 et le secteur du CAPRA à Méjannes les Alès. En même temps, l'enjeu réside dans l'accompagnement du développement d'une mobilité alternative à la voiture individuelle, en structurant sa politique d'aménagement en accord avec l'offre de transport collectif existante comme celle à venir. En effet, le futur PEM de la halte ferroviaire qui sera potentiellement située au niveau de la Lègue, est envisagé comme un formidable levier pour optimiser la cohérence entre le développement urbain et l'organisation des déplacements entre les deux villes d'Alès et Nîmes, notamment pour ceux liés au travail ou aux études.

Enfin, un enjeu essentiel réside dans l'application de la « ville du quart d'heure », à Saint-Hilaire de Brethmas. La commune envisage une ville où les voies actives sont aménagées et généralisées pour faciliter l'usage, la vitesse et le confort des déplacements à pied et en vélo, avec la réduction de contraintes telles que les ruptures de continuités, les zones d'insécurité, les revêtements dégradés ou impraticables... Une forte volonté est affichée pour favoriser les mobilités douces et actives en développant des plans d'alignement en conformité avec son schéma directeur des mobilités actives.

⇒ **L'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNE**

La stratégie communale prévoit de dynamiser les centralités économiques, notamment au travers de 3 pôles économiques à mettre en avant :

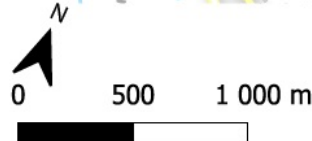
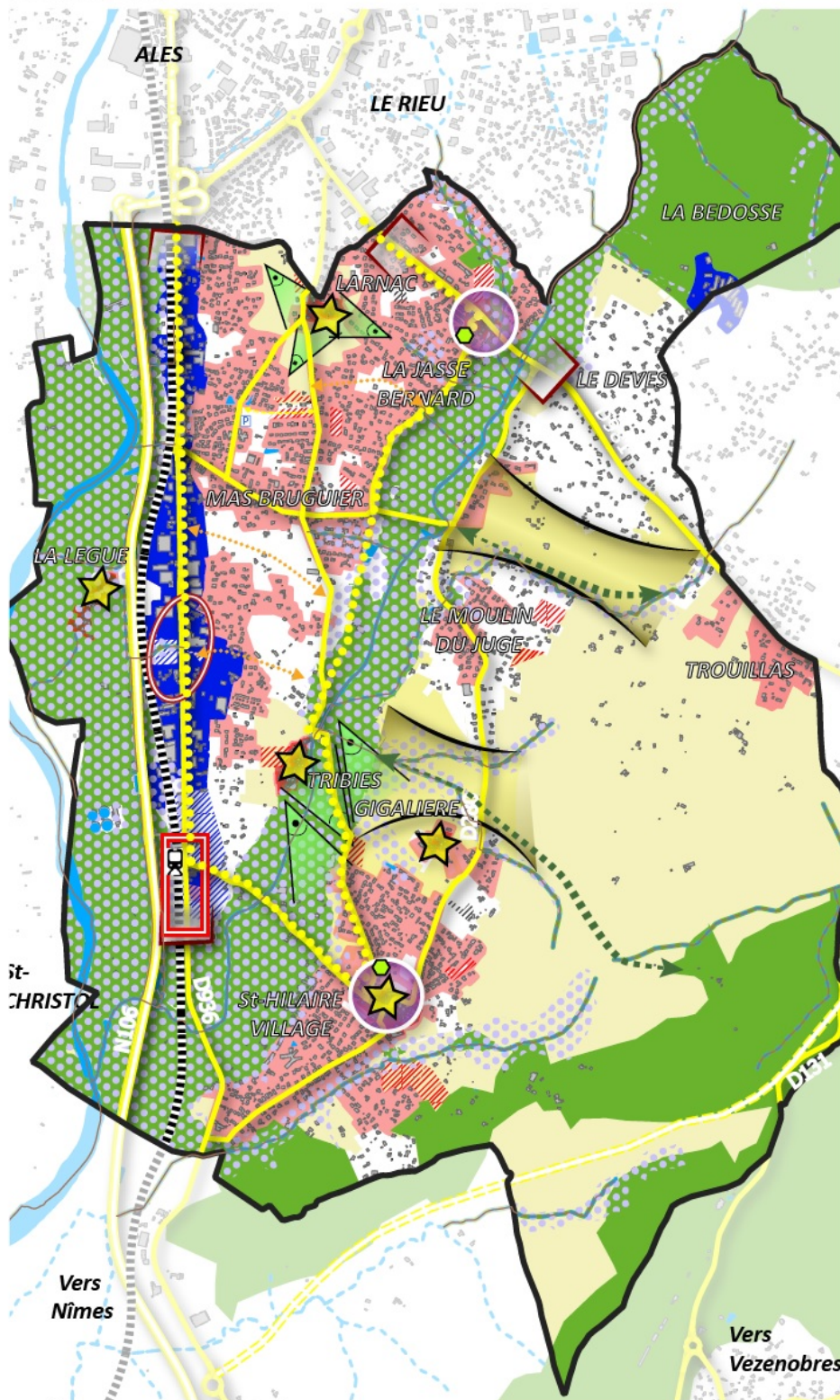
- La zone d'activité située le long de la route de Nîmes, dont la destination économique sera plus clairement définie et affirmée, avec en plus, une nouvelle attention portée à l'image perçue depuis l'axe routier ;
- Le pôle commercial de la Jasse de Bernard, qui doit déployer son potentiel de centralité ;
- Le centre village de Saint-Hilaire, à redynamiser en favorisant un retour des habitants, des commerces et des services.

D'une manière générale, l'installation de structures pour le développement des activités professionnelles de bureau et services sera encouragée, sur les pôles économiques et en particulier autour de la future halte ferroviaire.

En ce qui concerne l'activité agricole, Saint-Hilaire de Brethmas envisage sa préservation, son renforcement et le développement des filières agricoles. Cela implique une préservation des espaces cultivés et une protection renforcée des plus sensibles. Le PLU préservera l'aspect rurale notamment grâce à l'identification des parcelles agricoles d'intérêt au sein du tissu urbain. Il permettra également une valorisation renforcée des espaces agricoles, par le biais de plusieurs dispositifs (actions de communication, renforcement des circuits-courts, développement de la sylviculture...). Enfin, le PADD positionne l'agriculture comme un support au développement touristique local, à

l'autonomie énergétique et à l'autonomie alimentaire humaine et envisage les mesures qui permettront la mise en œuvre de ce cap.

SYNTHESE DU PADD



- Legende :**
- Organiser le développement urbain de qualité**
- Prioriser l'urbanisation en densification au sein de l'enveloppe urbaine principale
 - Equiper les secteurs diffus de l'enveloppe urbaine secondaire concernés par l'assainissement autonome
 - Préserver et accompagner les centralités historiques
 - Renforcer les polarités de vie et économiques en les dynamisant
 - Secteur de projet exemplaire en extension urbaine
 - Secteur de projet en renouvellement urbain
 - Anticiper les extensions d'équipements publics
- Améliorer le cadre de vie en préservant l'environnement, les paysages et le patrimoine**
- Sauvegarder les cours d'eau et zones humides
 - Considérer le risque inondation
 - Préserver les réservoirs de biodiversité
 - Protéger de manière renforcée les espaces agricoles sensibles
 - Maintenir les corridors écologiques
 - ★ Valoriser les hameaux historiques
 - ▲ Maintenir les vues sur les hameaux historiques
 - Stopper le mitage au sein des coupures d'urbanisation
 - Améliorer les entrées de ville
- Affirmer la vocation des axes et équipements de déplacement et les aménager en conséquence :**
- Voies principales viaires existantes ou à créer
 - Voies de liaison à réaménager, ou à créer, support de TC
 - ▶ Aménager les modes doux principaux
 - ▶ Augmenter la porosité des quartiers d'habitat
 - Développer l'offre intermodale autour de la halte ferroviaire
 - Parking à aménager
- Accompagner le développement économique de la commune**
- Affirmer les vocations de la zone d'activité
 - Encadrer les secteurs d'extension pour de l'activité
 - Accompagner le renouvellement de l'offre économique
 - Préserver et affirmer la vocation économique des espaces agricoles

3. 2 : Une ambition communale, impliquant le développement d'une stratégie dans le cadre de la démarche nationale « Petites Villes de Demain » :

« Petites Villes de Demain » est un programme lancé en 2020 par l'Etat pour soutenir les petites villes et les aider à se développer de manière durable. Le programme vise à fournir des ressources et des outils à ces territoires pour les aider à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels ils sont confrontés. Inscrit dans le prolongement d'Action Cœur de ville mis en place sur Alès dès 2018, le dispositif « Petites Villes de Demain » rassemble Alès Agglomération, Saint-Hilaire de Brethmas, La Grand'Combe, Saint-Jean du Gard et Anduze dans la revitalisation du territoire.

L'inscription d'une ville dans ce programme engage celle-ci à définir une stratégie de développement, au travers d'un ensemble d'actions liées à l'habitat, au commerce, à l'économie locale et à l'emploi, à la mobilité et au cadre de vie, sur un périmètre cohérent pour la mise en œuvre des projets que la revitalisation du territoire implique. Accompagnée par les chefs de projet « Petites Villes de Demain » d'Alès agglomération, Saint-Hilaire poursuit une stratégie ciblée sur un secteur regroupant le village et le hameau de Tribies, qui s'articule autour de 4 orientations thématiques :

⇒ **HABITAT / Renforcer l'attractivité résidentielle du centre ancien en améliorant la qualité de l'habitat, dans un objectif global de mixité sociale :**

Il s'agit d'attirer des ménages dans le centre-ancien en réhabilitant et remettant sur le marché des logements non occupés, d'une part. D'autre part, il s'agit aussi de développer une nouvelle forme d'habitat péri-urbain, économe en foncier et avec des performances énergétiques élevées. La commune envisage de lancer une expérimentation sur les secteurs pavillonnaires autour du centre-ancien, afin d'aider les habitants à rénover leurs logements.

⇒ **COMMERCE, ECONOMIE LOCALE, EMPLOI / Répondre aux besoins de la population locale en redynamisant l'économie locale du centre ancien et en améliorant le confort d'usage du cadre marchand de la Jasse de Bernard :**

La commune envisage de redynamiser les activités économiques et commerciales dans le centre-ancien en développant l'artisanat d'art. Maintenir le dynamisme commercial de la Jasse de Bernard en améliorant le confort d'usage est aussi un objectif. Le soutien au maintien et renforcement de l'agriculture, y compris du maraichage, afin de privilégier les circuits-courts, est au programme.

⇒ **MOBILITE / Développer et animer la ville des proximités avec des mobilités apaisées :**

Dans l'objectif de devenir la « ville du quart d'heure », la commune souhaite mettre en œuvre des actions et des aménagements, préalablement définis dans un schéma directeur des mobilités pour développer les mobilités actives. Il s'agit aussi de favoriser l'intermodalité par la création d'un PEM en lien avec la réouverture d'une halte ferroviaire.

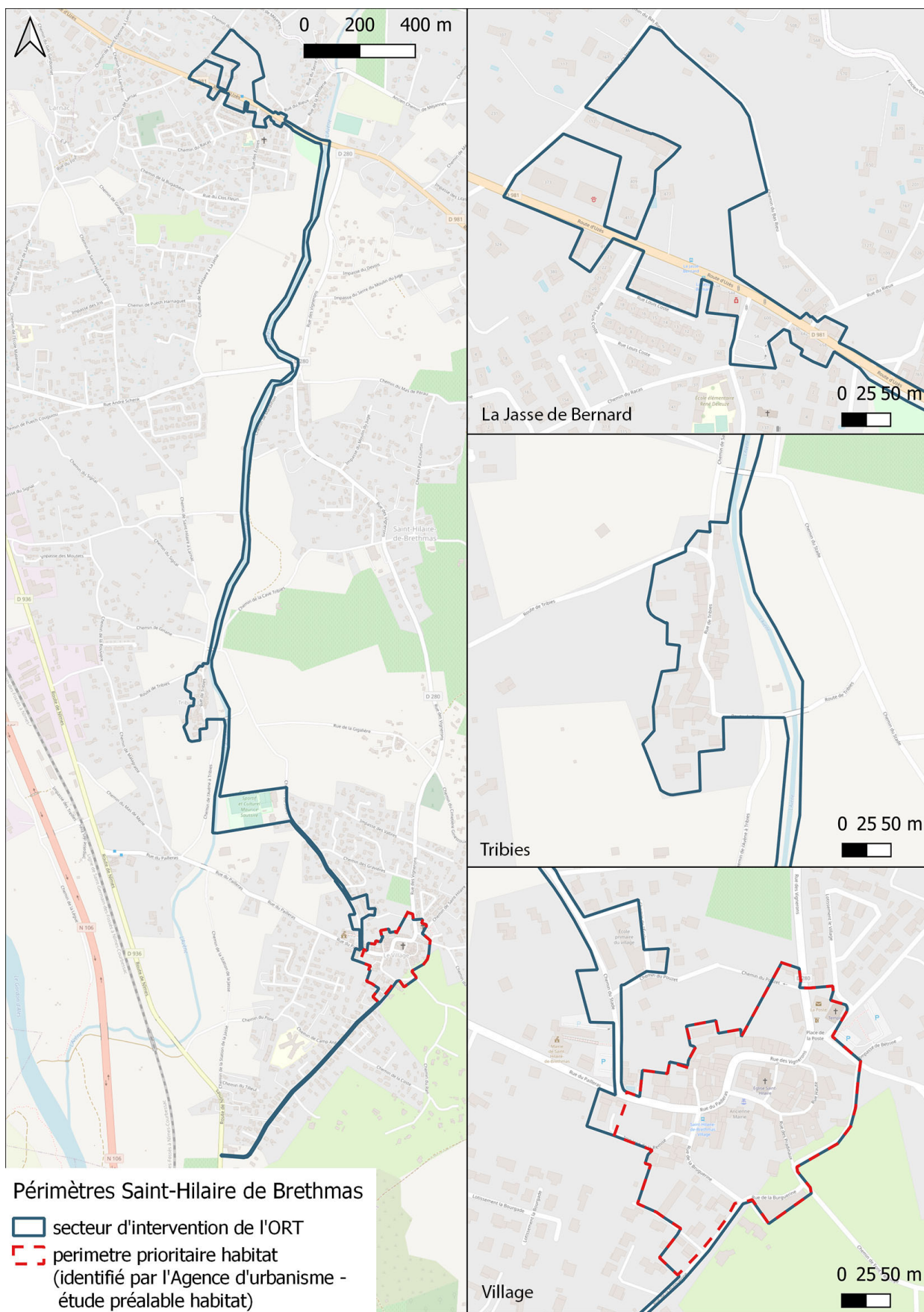
⇒ **CADRE URBAIN, EQUIPEMENTS SERVICES / Retrouver un centre-ancien convivial et attractif, liés aux autres quartiers de la commune par l'Avène :**

Pour améliorer le cadre urbain, il est tout d'abord programmé de requalifier l'espace public pour créer des lieux de rencontre et de convivialité, dans une ville apaisée. De plus, le renforcement des centralités de vie avec des équipements optimisés et adaptés, ainsi que la valorisation de l'Avène, qui constitue une colonne vertébrale naturelle du territoire de Saint-Hilaire, sont aussi des objectifs communaux.

Sur toutes les communes Petites Villes de Demain, le dispositif se traduit concrètement par la mise en place de plusieurs actions localisées au sein d'un périmètre d'« Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT). Dans ce cadre, Saint-Hilaire de Brethmas a défini avec ses partenaires un périmètre et cibler les actions suivantes :

- Réalisation d'une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain)
- Création de l'écoquartier de la Jasse de Bernard
- Requalification des abords à la Jasse de Bernard.
- Devenir la ville du 1/4h : création de voies cyclables rapides
- Aménagement de voies douces – rue de la Burguerine
- Favoriser le covoiturage en aménageant les parkings des écoles
- Requalification de la place E Daufès (centre-ancien)
- Création de sentiers historiques et géologiques
- Rénovation énergétique et extension de l'école ROUCAUTE
- Rénovation thermique du bâtiment communal "La Poste".
- Création d'une aire de jeux inclusive, des jeux pour enfants porteurs de handicaps
- Création d'un centre de santé (réhabilitation de l'ancienne mairie)
- Équipements sportifs : sentier randonnée, parcours santé autour du stade
- Accompagner les porteurs de projet privé pour la réalisation de maison en partage
- Étude de faisabilité d'une opération d'autoconsommation collective (photovoltaïque) dans le centre-ancien et ses alentours

Périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (Source : CoPil PVD du 24 Mai 2023) et localisation des actions



3. 3 : Une ambition communale, qui se traduit par un Projet de Développement et de Valorisation, structuré en axes :

Pour répondre aux objectifs définis dans le PLU et mettre en œuvre la stratégie de revitalisation fléchée sur le périmètre « Petites Villes de Demain », précédemment présentées, Saint-Hilaire de Brethmas a défini un projet de développement et de valorisation sur l'ensemble de la commune, pour le court, moyen et long terme.

Ce projet de développement et de valorisation permettra de mener des actions et mettre en œuvre les projets d'aménagement qu'elles impliquent, de manière programmée, pour les années à venir, sur tout le territoire communal. Ce projet est structuré en 4 axes de travail :

➤ AXE 1 : LA RECONQUETE DU STATUT DE POLARITE DU CŒUR DE VILLAGE

La commune a la volonté de reconquérir le Village, qui est en perte de dynamisme depuis plusieurs décennies, mais qui présente de fortes potentialités. Le Village est un quartier prioritaire, avec celui de la Jasse de Bernard, pour renforcer les centralités de vie existantes. Il constitue un formidable levier pour impulser un renouveau, porteur d'attractivité. L'objectif est d'attirer, à nouveau, des habitants et des usagers sur un véritable pôle de vie animé, confortable et convivial, qui concentre des fonctions urbaines en termes d'équipements, de commerces et de services, en complément de l'habitat. L'enjeu consiste en la réhabilitation de ce pôle de vie pour qu'il redevienne le catalyseur de lien social et intergénérationnel entre les différents publics utilisant cet espace. L'objectif est de retrouver une l'identité villageoise propre à ce noyau historique et de lui faire jouer son rôle de centre-ville de Saint-Hilaire de Brethmas.

La commune entend parvenir à cet objectif en redynamisant l'offre de services et de commerces au cœur du village. Pour cela, elle compte doter le Village d'un Centre de Santé, très attendu par les habitants, et dont l'ouverture est prévue en juin de cette année. Situé en face de l'Église et sur la place principale E. Daufès, le projet consiste en la rénovation de l'ancienne mairie, pour aménager le centre de santé en rez-de-chaussée et créer plus tard un tiers-lieu et espace de coworking, à l'étage du bâtiment. Il est également envisagé l'ouverture d'une épicerie qui fera aussi office de lieu de buvette et restauration légère, dans l'un des locaux en rez-de-chaussée actuellement vacants, autour de la place E. Daufès. Facile d'accès sur le GR.700, il peut constituer une halte pour les randonneurs, comme un lieu de rendez-vous et de rencontre pour les habitants. Enfin, la réalisation d'une étude de faisabilité de réinstallation de commerces, sera menée afin d'évaluer notamment, l'opportunité d'implantation de boutiques d'artisans d'art, qui constituent une cible en lien avec le caractère patrimonial et villageois du bourg, sans faire de concurrence aux autres types de commerces de la commune.

En complément de ces projets, l'espace public du Village sera embelli et son usage amélioré avec le réaménagement de la place E. Daufès, entre l'Église et l'ancienne mairie. Le réaménagement prévoit une suppression des stationnements, qui aujourd'hui occupent tous les seuils des bâtiments et hypothèquent d'autres usages potentiels, et le traitement des sols, en accord avec la pierre calcaire et claire des constructions du centre ancien, sur la totalité de la place. Sans empêcher la circulation

des véhicules, l'aménagement sera toutefois favorable aux piétons, qui seront prioritaires dans cette zone de rencontre, afin de favoriser la convivialité et l'usage du lieu par les habitants. L'ambiance villageoise recherchée sera complétée par un mobilier urbain pour se reposer, une végétalisation arborée et adaptée à la sécheresse et la mise en valeur de la fontaine, qui apporteront ombre et fraîcheur en été.

Afin de renforcer l'attractivité du Village, la commune souhaite améliorer la qualité de l'habitat, qui va de pair avec les objectifs de redynamisation économique et commerciale, d'amélioration d'espaces publics, et d'accès à une offre de services complémentaires. En 2022, l'étude sur l'habitat, sa population et les enjeux urbains, menée par l'Agence d'Urbanisme et Alès Agglomération, en vue de mieux cerner l'opportunité de lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les quartiers anciens des Petites Villes de Demain, a permis de cibler quelques secteurs qui cumulent les problématiques telles que la dégradation du bâti, la vacance, la faible performance énergétique ou encore une petite part de précarité de la population. Les enjeux existent et sont concentrés dans l'habitat du centre-ancien en premier lieu. Ainsi, Alès agglomération continue la démarche, avec une étude d'OPAH-RU, en 2023, pour flécher précisément les volets opérationnels, prévoir les financements potentiels de l'amélioration de l'habitat, et mettre en œuvre les actions à mener sur le périmètre « PVD ». En parallèle et complément, la réhabilitation des anciens bâtiments paroissiaux, jugée prioritaire et stratégique pour la commune, est envisagée à court ou moyen terme pour créer 2 à 5 logements sociaux, dans le cœur de village.

➤ **AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT DE L'ECOQUARTIER, EN CONFORTEMENT DU QUARTIER DE LA JASSE DE BERNARD**

Cet axe du Projet de Développement et de Valorisation répond au double objectif de concevoir des quartiers solidaires et respectueux de leur environnement et de renforcer les polarités de vie et économique des quartiers. Il s'agit également de faire référence, à l'avenir, pour les futurs développements. Le secteur de la Jasse de Bernard constitue une polarité avérée, avec ses nombreux commerces, ses équipements, ou encore son parc aménagé au bord de l'Avène, dont le rôle de centralité nécessite néanmoins d'être affirmé et valorisé. Dans le but de limiter l'étalement urbain et l'éparpillement des fonctions, le secteur est propice pour la production de logements, le renforcement de son rôle de centralité de vie et en complément, l'amélioration du cadre urbain. C'est pourquoi, la commune y envisage la production d'un projet d'habitat péri-urbain innovant sous la forme d'un écoquartier, développé avec l'aide de la SPL 30 (Société Publique Locale du groupe d'EPL Territoire30). L'écoquartier envisagé est notamment lauréat de l'AMI « Démonstrateurs de la ville durable » (Appel à Manifestation d'Intérêt, lancé par l'Etat).

Le projet porté par la commune repose tout à la fois sur :

- l'écoquartier en lui-même,
- la réalisation de constructions (habitat dense individuel et intermédiaire) passives Bepos,
- le sourcing, la qualification et la fiabilisation d'éco-matériaux locaux et régionaux incluant l'intervention d'une école d'ingénieurs locale et réputée (IMT d'Alès)

- l'association d'entreprises locales dès les études de maîtrise d'œuvre dans le processus de quasi-conception réalisation basé sur un principe d'habitat durable modulaire
- l'implication citoyenne, la sensibilisation et le co-portage avec les acquéreurs,
- la mixité sociale et fonctionnelle du quartier au sens large,
- la production et la mutualisation d'énergie (communauté solaire et thermique),
- l'éco-mobilité au sein du quartier en lien avec l'agglomération.

En l'état actuel des études, le projet intègre de nombreux enjeux pouvant faire l'objet de transformation au travers du travail de conception. Cependant, sur une emprise d'environ 2 hectares, des orientations et objectifs pragmatiques sont d'ores et déjà établis :

- Au niveau des grands principes de conception interne du quartier : la conservation d'un espace de nature pré-existant, rendu accessible au public (création d'un parc, avec un sentier d'interprétation et découverte de la biodiversité) ; la limitation de la place de la voiture au sein du futur quartier ; une imperméabilisation minimale et l'intégration d'éléments écologiques et naturels ou vecteurs de sociabilité.
- Une programmation urbaine diversifiée avec 40 à 50 % de logements sociaux, un îlot mixte de logements de type intermédiaire, l'intégration d'une forme d'habitat pour les seniors, type maison en partage, enfin une trentaine de logements individuels denses ;
- En termes d'insertion à l'environnement immédiat, la création du quartier impliquera la requalification et la sécurisation des espaces publics attenants et la gestion des nuisances induites par la route d'Uzès.

Plus précisément en ce qui concerne l'insertion du projet, la commune envisage une greffe entre l'écoquartier et le quartier existant le long de la route d'Uzès, la requalification de la route d'Uzès, l'intégration au réseau de mobilité à l'échelle de l'agglomération alésienne, ou encore l'aménagement du chemin du château. Ainsi, une étude de ré-aménagement de la route d'Uzès, en traversée de la Jasse va être lancée. En accompagnement de la réalisation de l'écoquartier, l'étude aura pour but d'évaluer et de définir les conditions de l'amélioration du contexte urbain, de la mise en scène urbaine des activités, des services et de l'habitat, de la sécurité et du confort des déplacements doux actifs. En effet, pour la municipalité, il s'agit de revaloriser cette entrée de la ville, qui en agissant comme une vitrine, constitue un espace stratégique pour l'image et l'identité perceptible du territoire.

Une concertation avec la population au sujet de l'amélioration des déplacements doux actifs le long de la route d'Uzès a déjà débuté avec les riverains. Des aménagements vont être réalisés pour répondre au besoin de sécurisation

En complément, la commune projette la création d'un espace petite enfance (du type micro-crèche ou maison d'assistantes maternelles) qui trouvera naturellement sa place dans le quartier de la Jasse et viendra conforter son rôle de pôle de centralité.

➤ AXE 3 : L'ADAPTATION DES MOBILITES : VERS UNE VILLE DU « QUART D'HEURE »

Dans l'objectif d'une ville du quart d'heure, Saint-Hilaire projette de réorganiser les logiques de déplacement à l'échelle communale. Le but est d'optimiser et sécuriser les déplacements des véhicules en affirmant la vocation des voies, en aménageant certaines rues pour les transports collectifs, en complétant les dessertes des quartiers... L'enjeu réside dans le développement d'une

mobilité alternative à la voiture individuelle, en structurant sa politique d'aménagement en accord avec l'offre de transport collectif existante comme celle à venir. En parallèle, la commune cherche à restaurer des centralités historiques et révéler des pôles de vie, en travaillant sur leur affirmation et sur leurs liaisons rapides. Elle envisage de recréer des unités de vie locales, qui ne fonctionnent pas exclusivement au travers de la voiture individuelle, mais qui remet le cycliste et le piéton au cœur de l'usage de son quartier et des services associés. La reconfiguration des mobilités est donc l'occasion de redynamiser les hameaux et quartiers existants, en réactivant leur potentiel urbain.

De manière prioritaire, la commune envisage d'aménager les parkings existants autour des Écoles pour améliorer leur fonction multimodale. Ainsi ces nouveaux pôles d'échanges multimodaux auront un usage mixte entre les habitants et les parents des écoles qui pourront déposer leurs enfants le matin, puis directement se déplacer vers leur lieux de travail avec les transports en communs ou en auto-partage, en laissant leur véhicule sur place. Cette conception de parking à usage mixte permettra de favoriser les modes de déplacement actifs ou alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle. En même temps, elle souhaite ré-aménager l'espace public pour y intégrer les modes de déplacement actif : les aménagements de la rue de la Burguerine, du Chemin du Pont et du Chemin de Camp Ardon sont envisagés à court terme afin, notamment, d'améliorer les déplacements des écoliers des quartiers sud, en direction des écoles du village. En effet, des problèmes de sécurité et d'inconfort ont d'ores et déjà été identifiés sur ces espaces publics. Le projet se mènera en concertation avec les habitants. De même, la commune va procéder à des améliorations le long de la route d'Uzès pour permettre aux habitants du quartier qui ont fait part de la dangerosité et de l'inconfort (dont le bruit) de la route d'Uzès. L'objectif des travaux seraient surtout de mieux se déplacer à pied et en vélo jusqu'au pôle de centralité de la Jasse de Bernard.

La commune souhaite également mettre en œuvre un réseau cyclable structurant. En se calant sur le modèle de la hiérarchisation du maillage ferroviaire, qui désigne les lignes « LGV » comme structurantes, tandis que les « TER » sont celles qui desservent, la municipalité parle de pistes vélos « LGV » qui structureraient son territoire. Le projet consiste en l'aménagement de 3 pistes « LGV » cyclables, essentielles pour constituer une armature principale confortable, agréable, sécurisante, efficace, apte à fédérer un réseau modes doux secondaires. Il s'agit d'équiper la route d'Uzès, la route de Nîmes et la liaison entre le Village et la Jasse de Bernard, ce qui est également cohérent avec le maillage établi à l'échelle supérieur d'Alès Agglomération.

Enfin, la municipalité mise sur l'ouverture d'une halte ferroviaire sur la commune, qui favorisera des mobilités plus écologiques et facilitera les déplacements des habitants de Saint-Hilaire, en direction de Nîmes ou Alès, pour le travail ou les études. De même, l'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM), sur ou aux alentours de l'emplacement de l'ancienne gare de la Lègue, à proximité de la D.936 (ancienne route de Nîmes) enclenchera naturellement de nouvelles habitudes. L'étude d'opportunité pour la création d'une nouvelle halte à Saint-Hilaire de Brethmas sur la ligne Nîmes-Alès est sur le point de débiter. Elle est portée par le Conseil Région et Alès Agglomération. En complément de l'ouverture de la halte, la commune souhaite créer un pôle d'échange multimodal particulièrement complet. L'aménagement du PEM devra comprendre une aire de covoiturage, ainsi qu'un parking, avec des ombrières intégrant des panneaux photovoltaïques pour produire de l'hydrogène, un dispositif de consigne pour les vélos, des bornes de recharge électrique... En outre, elle envisage d'associer au pôle la création d'un espace de vente des produits maraichers en agriculture biologique de proximité (par exemple, en direct de la plaine agricole du Gardon et du hameau de la Lègue.

Afin de mettre en œuvre ces projets, la commune s'appuiera sur les résultats de plusieurs études en cours ou programmées :

L'une est en cours. Elle est menée par Alès Agglomération et le Syndicat Mixte Transport du Bassin d'Alès pour la « Réalisation du schéma des modes doux actifs autour du bassin d'Alès – Secteur péri-urbain d'Alès » (cf : article 2). Actuellement en phase 3 de formalisation des fiches actions, l'étude met en évidence 2 itinéraires concernant Saint-Hilaire de Brethmas :

- l'itinéraire 4, qui pourrait se traduire par une voie verte partant d'Alès (avenue R. Cassin), suivant la D.936 et empruntant la D.280 ou rue du Pailleras, pour aboutir au cœur du Village ;
- l'itinéraire 5, reliant Alès à Méjannes les Alès, qui pourrait se traduire par une voie verte empruntant la 981, tout en traversant Saint-Hilaire de Brethmas, et notamment le quartier de la Jasse de Bernard.

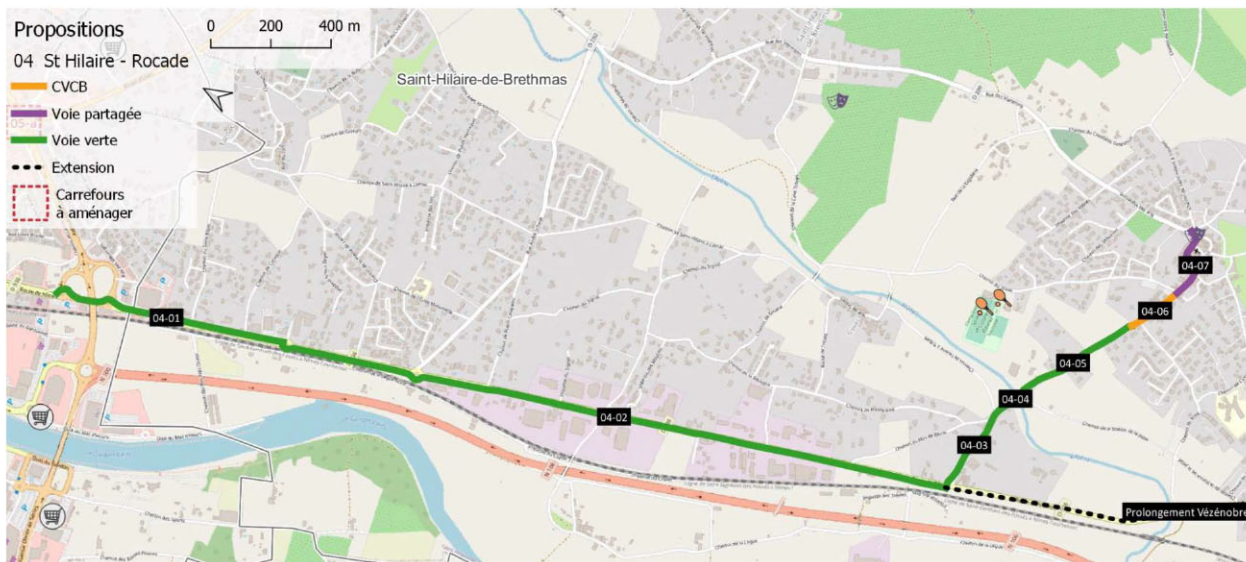


Schéma des mobilités actives du bassin d'Alès (source : Alès Agglomération)

Itinéraire n°4 : Saint-Hilaire de Brethmas ↔ Rocade

Ancienne Route de Nîmes (RD936)

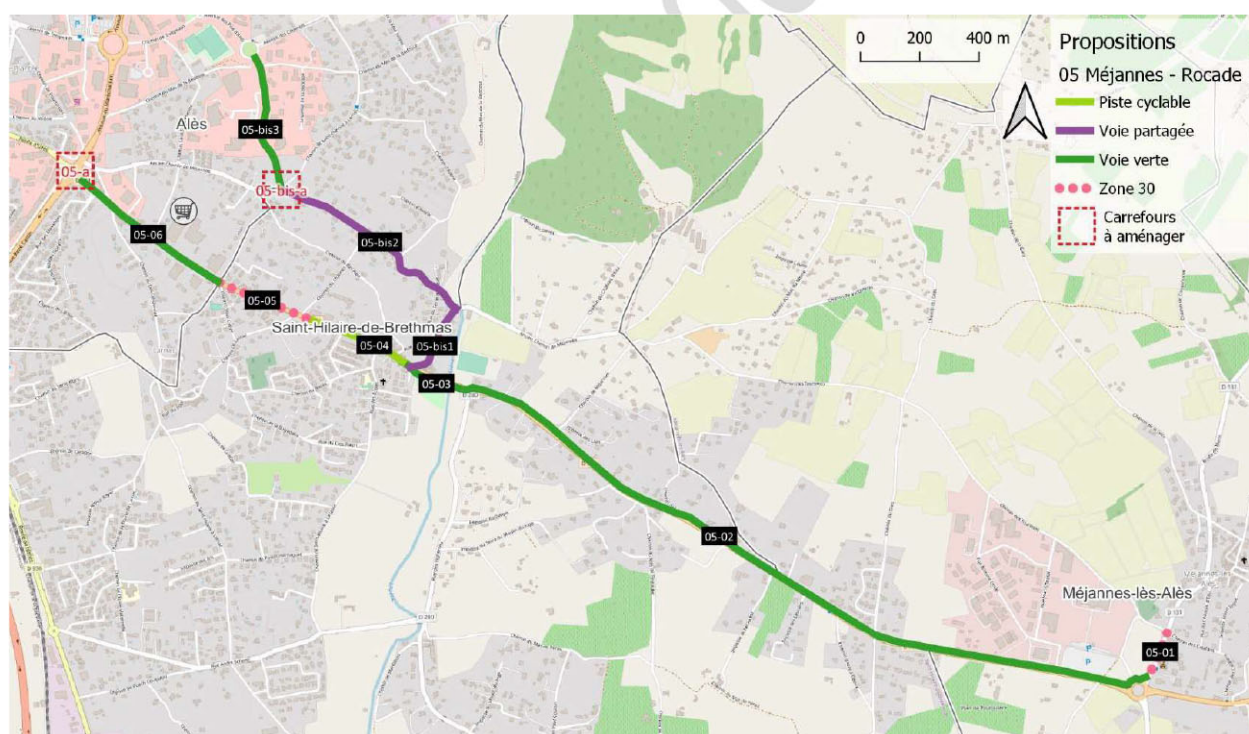


Schéma des mobilités actives du bassin d'Alès (source : Alès Agglomération)

Itinéraire n°5 : Méjannes-lès-Alès ↔ Saint-Hilaire de Brethmas ↔ Rocade ↔ Route d'Uzès (RD981)

Une autre étude va être lancée en 2023. Il s'agit d'une étude mobilité visant à doter certaines villes stratégiques d'Alès Agglomération d'un Plan Local de Déplacement. Elle est portée et programmée par Alès Agglomération, notamment dans le cadre de PVD, afin d'appréhender les différentes problématiques sur toutes les mobilités (modes doux, transports en commun, stationnements...) et d'identifier les points de blocage à résoudre. L'étude aura pour objectifs de définir les actions à

mener pour développer les mobilités actives, assurer des liaisons efficaces, confortables et sécuriser avec les territoires alentours comme entre les différentes polarités de Saint-Hilaire de Brethmas, repenser le stationnement, apaiser la circulation automobile, valoriser les berges de l'Avène, en tant qu'axe modes doux, enfin sensibiliser, puis inciter les habitants et usagers du territoire à faire évoluer leurs modes de déplacements.

➤ **AXE 4 : L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE, EN LIEN AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE NECESSAIRE ET LE ROLE DE CENTRALITE DU BOURG-CENTRE**

Pour Saint-Hilaire, l'amélioration du cadre de vie passe par répondre aux besoins des habitants en terme d'offre et d'améliorer en même temps la qualité environnementale des équipements publics. Dès 2014, l'objectif de la commune était de rénover les 3 écoles de Saint-Hilaire, qui nécessitaient rénovation énergétique et extensions en relation avec l'augmentation de la part des jeunes ménages avec enfants, de manière progressive sur plusieurs mandats (1 rénovation par mandat). Pour le mandat 2014/2020, c'est l'école du Mas Bruguier qui a fait l'objet de travaux. La programmation pour la période 2020/2025 sont les travaux de rénovation thermique et d'extension de l'école J. Roucaute, dont la construction date des années 1950. La municipalité programme également des travaux d'aménagement sur la 3^{ème} école, R. Deleuze, à la Jasse de Bernard. L'objectif pour chacune d'elle, est d'obtenir un bâtiment à énergie positive, avec une chaufferie bois et/ou des panneaux photovoltaïque en toiture. La désimperméabilisation et végétalisation des cours sont aussi prévues. La rénovation de l'école J. Roucaute est d'ores et déjà entreprise et une extension pour une salle de restauration et pour l'accueil de loisirs périscolaire (ALP) sont au programme. Dans un second temps, c'est l'école R. Deleuze qui fera l'objet d'un programme de travaux similaires, avec en plus, l'extension pour une 6^{ème} classe.

D'autre part, la commune renforce le statut de pôle enfance et jeunesse du quartier du Mas Bruguier, en projetant la création d'une aire de jeux inclusive, comprenant des jeux pour les enfants porteurs de handicap, à proximité du city-stade récemment aménagé. Cette aire de jeux est conçue en étroite collaboration avec l'Agence Technique Départementale, Alès Agglomération, le CD 30, la CAF, les partenaires institutionnels, des mutuelles et des associations. L'aire de jeux est conçue au profit d'une large population, y compris de celle des communes limitrophes.

Par ailleurs, c'est aussi l'extension des 2 cimetières, devenue nécessaire, qui est également envisagée. Celui du Village fait l'objet d'une réflexion associée avec celle d'une future opération urbaine d'habitat au nord du cœur de village. Des améliorations sont essentiellement envisagées sur l'espace public attenant, dont l'aménagement pourrait être mutualisé avec celui de l'opération urbaine.

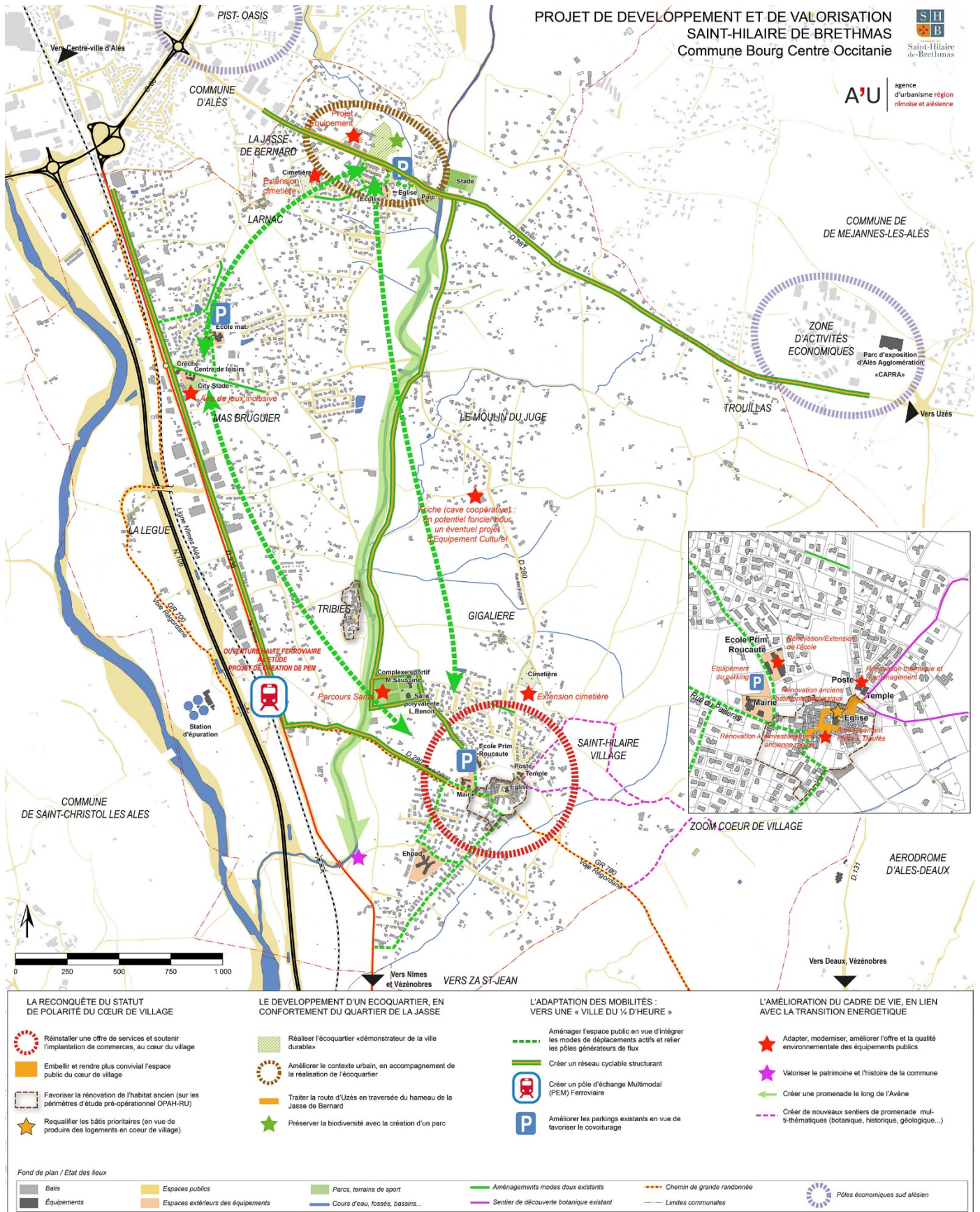
Les aménagements pour le cimetière de la Jasse se réaliseront ensuite dans un second temps.

Afin de compléter ces actions en faveur du cadre de vie, la municipalité souhaite valoriser le patrimoine naturel comme culturel et historique de la commune. Pour cela, l'extension du sentier botanique existant est programmée. Il s'agira de créer une variante sur la thématique de la géologie, avec la mise en évidence de la grotte, dans un premier temps. Ce sentier s'étendra progressivement sur l'ensemble de la commune pour révéler plusieurs facettes de Saint-Hilaire comme celle du haut-lieu de l'époque camisarde. Il s'agit aussi de révéler le « petit » patrimoine : le four à chaux artisanal de Tribies, les vieilles maisons du bourg, les vieux mas campagnards, les anciens moulins à eau le long de l'Avène... Saint-Hilaire de Brethmas prévoit également la création d'un musée du patrimoine archéologique et géologique, ainsi qu'un atlas de la biodiversité communale.

En ce qui concerne la qualité des équipements, la ville envisage la rénovation thermique de ses bâtiments communaux. Ainsi, le bâtiment qui abrite actuellement la Poste, sera rénové pour améliorer son isolation thermique et réaménagé pour proposer, aux habitants du canton, un lieu centralisateur des différents services publics, en plus de la Poste déjà présente, et ainsi faciliter les démarches des habitants et usagers. Les salles réaménagées pourraient être utilisées par le CCAS ou des associations (à but social, soutien scolaire, apprentissage des outils numériques...). De plus, une rénovation thermique du local attenant au stade du pôle sportif et culturel sera réalisée, en complément de l'aménagement d'un parcours santé autour du terrain.

D'une manière générale, la ville procède à des actions vertueuses en faveur de la transition écologique comme la volonté de végétaliser la ville, de développer les énergies renouvelables tout en diversifiant les sources, filière solaire, géothermie, bois, ou encore de remplacer les chaudières au gaz. Elle souhaite favoriser la solidarité locale pour créer une commune à énergie positive avec le développement d'une coopérative de production et de consommation d'énergie, pour une autoconsommation collective et participative. Le projet consiste en la création d'une communauté énergétique pour redistribuer l'énergie photovoltaïque produite sur différents sites (sur l'écoquartier ou sur les parkings, par ex.), quand celle-ci n'est pas entièrement consommée sur le site lui-même. Cette communauté pourrait intégrer un dispositif énergétique de chaleur à partir de ressources forestières locales ou de la géothermie, et auquel la communauté énergétique devrait être étendue, ou encore un véhicule électrique en auto-partage, qui au-delà de sa contribution à l'éco-mobilité mutualisée, servirait également de réserves de stockage et d'appoint d'énergie électrique.

3. 4 : Carte du Projet de Développement et de valorisation



Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays des Cévennes, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour 2022-2028.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 :Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement de la communauté d'agglomération d'Alès Agglomération

Alès Agglomération a adopté la réactualisation de son projet de territoire en octobre 2021. Elle agit dans le cadre des compétences qui sont les siennes (Habitat, Développement Economique, etc...). La collectivité soutient la politique BCO, dans la mesure où celle-ci contribue parfaitement à son projet de territoire décrit ci-après.

LES 5 AXES DU PROJET DE TERRITOIRE D'ALES AGGLOMERATION

➤ AXE 1 : FAVORISER L'EMPLOI ET LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Soutenir le développement des entreprises dans les domaines d'excellence (aider les initiatives entrepreneuriales, aménager des terrains et bâtiments, appuyer l'innovation des filières locales d'excellence, favoriser le développement de l'Economie Sociale et Solidaire...)
- Valoriser durablement les ressources du territoire (construire le Projet Alimentaire Territorial, pérenniser, valoriser, gérer et renouveler la ressource forestière, ...)
- S'ouvrir aux métiers de demain, à l'ère numérique et digitale (développer des formations pour les jeunes, favoriser l'accès, l'apprentissage et les usages du numérique, ...)

- Développer un tourisme de qualité, attentif aux singularités des Cévennes (structurer la filière touristique et promouvoir la destination Cévennes)
- AXE 2 : AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- Inscrire les entreprises, les industries, et l'agriculture dans la transition écologique (valoriser les entreprises moteur de la transition écologique, accompagner l'engagement des professionnels, ...)
 - Favoriser la transition énergétique du territoire (soutenir les filières de production d'énergie renouvelable, inciter les habitants à être acteurs de la transition énergétique, ...)
 - Sensibiliser et communiquer sur les enjeux de la transition écologique (développer des évènements, actions auprès des plus jeunes enfants, sensibiliser aux économies d'énergie, ...)
 - Collecter, valoriser et traiter les déchets (responsabiliser les citoyens, développer sur les centres de traitement, innover pour la revalorisation, ...)
- AXE 3 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE
- Poursuivre la voie de l'excellence dans les domaines artistiques et culturels (promouvoir les structures et l'offre culturelles qui participent à la notoriété d'Alès Agglomération, soutenir la création et la diffusion culturelles dans les communes, participer à l'éclosion de jeunes professionnels de la culture, ...)
 - Développer un habitat adapté aux modes de vie contemporains (intensifier la rénovation des logements anciens, assurer un développement de formes urbaines respectueuses des identités territoriales, développer un habitat adapté aux nouveaux besoins des habitants et aux nouveaux modes de vie, ...)
 - Maîtrise du foncier et planification (aménager de manière contrôlée le territoire et l'accompagner dans son développement, accompagner les communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme, ...)
 - Connecter le territoire aux grands réseaux d'échanges et améliorer la mobilité interne (améliorer les connexions à l'A7, l'A9, les TER, les TGV, privilégier les transports en commun et déplacements doux, contribuer au déploiement de la téléphonie mobile et l'internet haut débit en tous points du territoire, ...)
 - Mettre en valeur les patrimoines singuliers du territoire (protéger les grands paysages et le réseau des Gardons, entretenir et rendre accessibles les patrimoines naturels et culturels, sécuriser la ressource en eau pour les usages domestiques, agricoles et industriels, ...)
- AXE 4 : DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS SOCIÉTALES ET TERRITORIALES
- Connecter la jeunesse à son avenir (faciliter l'accès des jeunes à la formation, à l'emploi, aux pratiques culturelles et sportives, favoriser la mobilité locale et internationale, améliorer l'insertion sociale, ...)
 - Promouvoir des services publics innovants, facilement accessibles pour tous en tous lieux du territoire (former aux usages du numérique pour éviter la fracture sociale, maintenir et développer l'offre de soins et services de santé, développer des services innovants, ...)

- Renforcer l'équité territoriale et améliorer les conditions de vie (poursuivre l'action de la Politique de la Ville dans les quartiers éligibles d'Alès, Anduze et La Grand-Combe, mettre en œuvre le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, ...)
 - Organiser les coopérations ville, bourgs et bassins de vie dans une agglomération multipolaire (conforter Alès comme ville-centre de l'agglomération, revitaliser les centre-bourgs des Pôles de centralité secondaire définis dans le SCOT du Pays Cévennes, ...)
- **AXE 5 : PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES ET INSTITUTIONNELLES**
- Développer la communication territoriale à l'extérieur et à l'intérieur du territoire (promouvoir la singularité de la destination Alès Agglomération comme "espace de bien vivre, respectueux de l'environnement", développer une politique d'attraction événementielle, renforcer la connaissance des compétences et des actions d'Alès Agglomération par les communes, ...)
 - Développer les coopérations territoriales et institutionnelles (poursuivre et tisser les coopérations internes au territoire, développer les coopérations externes, ...)

Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du territoire du Pays des Cévennes

Le Pays des Cévennes fédère les intercommunalités de la Communauté de Communes De Cèze Cévennes et de la communauté d'Alès Agglomération autour de la Charte de développement.

Par ailleurs, il est porteur du SCoT, ainsi que du Contrat Territorial Occitanie.

La **stratégie du CTO du Pays des Cévennes** est la suivante :

- **Développer une économie de la croissance verte dans un cadre de vie durable**
(fiches mesures opérationnelles : Assurer un développement économique pour une croissance durable, Proposer un cadre de vie durable au sein d'un territoire équilibré).
- **Améliorer la vie des habitants et l'image du territoire par sa production culturelle et une offre de service rationalisée**
(fiches mesures opérationnelles : Développer l'écosystème culturel en soutenant la production des entreprises du secteur culturel et l'offre proposée à la population, Proposer un maillage du territoire efficient permettant d'adapter et de rationaliser l'offre de service aux habitants).
- **Proposer une transition enviable en faisant du changement climatique une opportunité et en dynamisant les mobilités**
(fiches mesures opérationnelles : Impulser une résilience ingénieuse du territoire au changement climatique, Œuvrer pour la généralisation de mobilités durables inventives).

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- Modalités d'intervention et contributions de la Communauté d'Agglomération « Alès Agglomération »

Mettant en œuvre le projet de territoire adopté à l'unanimité par les élus le 28 juin 2018, la Communauté Alès Agglomération apporte tout son soutien aux communes dans le cadre des compétences qu'elle exerce (développement économique, compétence eau, compétence habitat, etc, ...).

Elle intervient également en apportant des fonds de concours aux projets communaux dans le cadre de son règlement.

Elle apporte également ingénierie et prestations au cas par cas (conseil à la recherche de subventions, prestations SIG, ...).

- Modalités d'intervention et contributions du Pays des Cévennes

Le Pays finance des études d'intérêt général à l'échelle du Pays (niches économiques) et contribue à la démarche BCO par son ingénierie et sa coordination.

Article 5-3 :Articulation et complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain »

Pour la commune de Saint Hilaire de Brethmas et la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- La capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- L'élaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- La gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés dont :

- Une étude de mobilité sur 3 des communes PVD (Saint-Hilaire de Brethmas, La Grand'Combe, Anduze)
- Une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur 3 des communes PVD (Saint-Hilaire de Brethmas, La Grand'Combe, Saint-Jean du Gard)
- Une étude pour la création de l'écoquartier de la Jasse de Bernard (phase incubation)

Article 5-4 :Participation de l'EPF

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

Contrat Bourg Centre Occitanie – Commune de Saint-Hilaire de Brethmas – CoPil le 14 novembre 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002595-20231207-2023_65-DE

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de Saint-Jean-du-Gard dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un Pacte Territorial qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, décliné en Contrats de Territoire.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un Contrat Territorial (CT), qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du Pacte pour le Gard, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en contrats territoriaux.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides : - traversée d'agglomération,

- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet www.gard.fr/demander-une-subvention- ou bien via le site web www.demarches-simplifiees.fr à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- 31 octobre de l'année N-1 pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- 31 janvier de l'année en cours pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,

- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne: création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11



Contrat Bourg Centre Occitanie – Commune de Saint-Hilaire de Brethmas – *CoPil* le 14 novembre 2023 00
RECU EN PREFECTURE
le 11/12/2023

Application agréée E-legalite.com

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Saint Hilaire de Brethmas et la Communauté d'Alès Agglomération.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune Bourg Centre de Saint-Hilaire de Brethmas
- la Communauté d'Agglomération d'Alès-Agglomération,
- le Pays Cévennes
- la Région Occitanie
- le Département du Gard
- l'Etablissement Public Foncier régional.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint Hilaire de Brethmas (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Saint Hilaire de Brethmas et la Communauté d'Alès Agglomération.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<p>Le Maire de la Commune de Saint-Hilaire de Brethmas, M.Perret,</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération, M. Rivenq,</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Le Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, M.Rivenq,</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>
<p>La Présidente du Département du Gard, Mme Laurent-Perrigot,</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>La Directrice de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, Mme Lafenetre</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée, Mme Delga,</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>

Contrat Bourg Centre Occitanie – Commune de Saint-Hilaire de Brethmas – *CoPil* le 14 novembre 2023 01

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002595-20231207-2023_65-DE

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial du xxxxxxxx ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

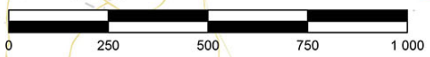
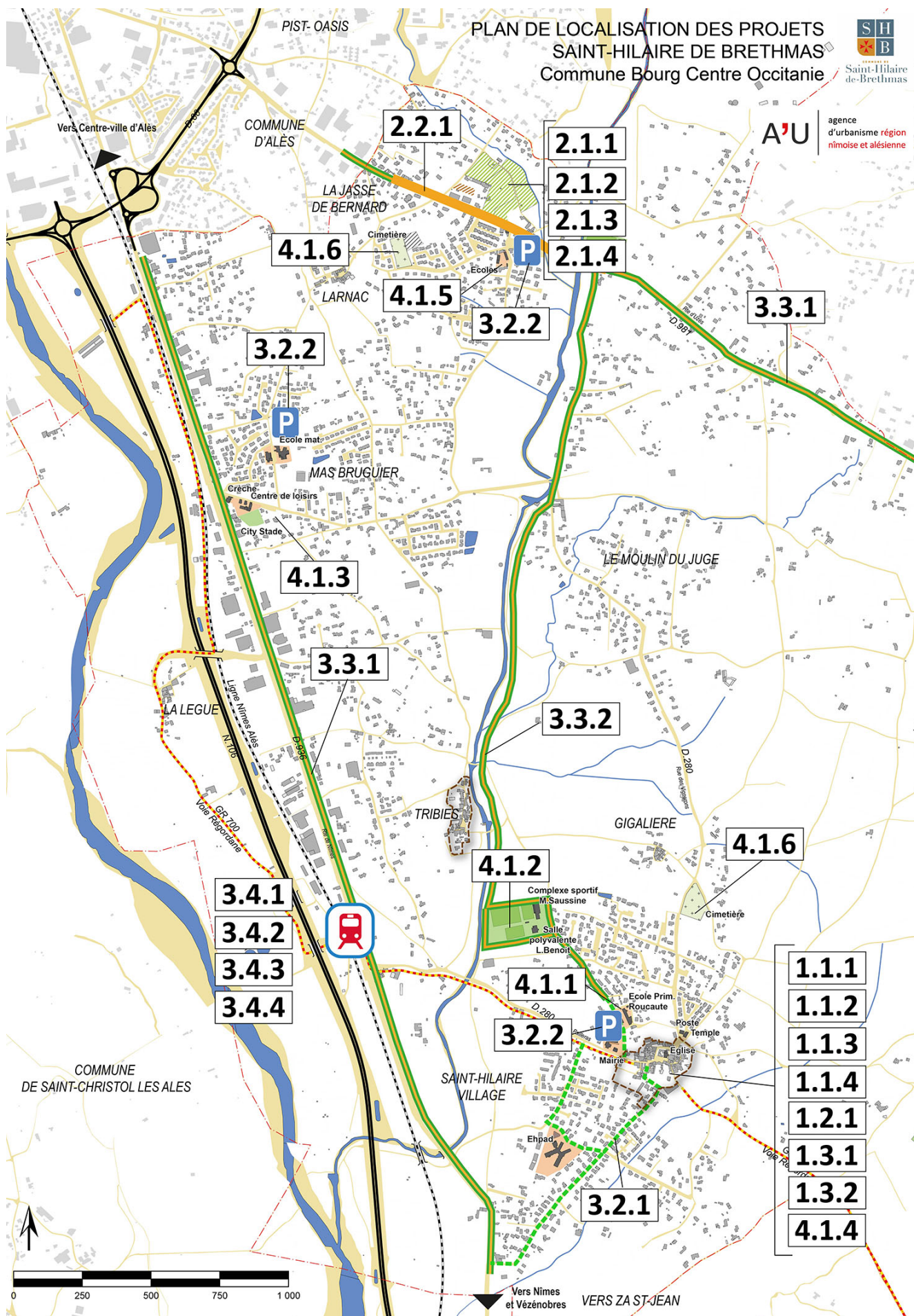
Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

RECAPITULATIF DES FICHES ACTIONS	
AXE 1 / LA RECONQUETE DU STATUT DE POLARITE DU CŒUR DE VILLAGE	
ACTION 1.1 : Redynamiser l'offre de services et de commerces au cœur de village	Projet 1.1.1 : Création d'un centre de santé Projet 1.1.2 : Installation d'une épicerie et buvette/restauration légère Projet 1.1.3 : Création d'un Tiers-lieu et espace de co-working Projet 1.1.4 : Réalisation d'une étude de faisabilité de réinstallation de commerces
ACTION 1.2 : Embellir et rendre plus convivial, l'espace public villageois	Projet 1.2.1. : Réaménagement de la place Eugène Daufès et des ruelles adjacentes
ACTION 1.3 : Favoriser la production et l'amélioration d'habitats en centre-ancien	Projet 1.3.1 : Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU et réalisation de l'OPAH-RU Projet 1.3.2 : Réhabilitation des bâtiments paroissiaux et création de logements sociaux
AXE 2 / LE DEVELOPPEMENT D'UN ECOQUARTIER EN CONFORTEMENT DU QUARTIER DE LA JASSE	
ACTION 2.1 : Réaliser un écoquartier, innovant et « répliquable »	Projet 2.1.1 : Etude et création de l'écoquartier de la Jasse de Bernard Projet 2.1.2 : Réalisation d'une maison en partage Projet 2.1.3 : Réalisation d'un espace "petite enfance" Projet 2.1.4 : Création d'un parc
ACTION 2.2 : Améliorer le contexte urbain, en complément de la réalisation de l'écoquartier	Projet 2.2.1 : Etude et ré-aménagement de la route d'Uzès, en traversée de la Jasse de Bernard
AXE 3 / L'ADAPTATION DES MOBILITES : VERS UNE VILLE DU ¼ D'HEURE	
ACTION 3.1 : Favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'utilisation de la voiture	Projet 3.1.1 : Réalisation d'une étude mobilité
ACTION 3.2 : Ré-aménager l'espace public pour intégrer les modes de déplacement actifs	Projet 3.2.1 : Aménagement des rues prioritaires pour l'intégration des modes actifs dans l'espace public Projet 3.2.2 : Aménagements des parkings existants des écoles
Action 3.3 : Créer un réseau « modes actifs » structurant	Projet 3.3.1 : Aménagement de pistes cyclables "rapides" Projet 3.3.2 : Création d'une piste « modes actifs » pour relier le village au quartier de la Jasse de Bernard
Action 3.4 : Aménager un pôle d'échange multimodal (PEM)	Projet 3.4.1 : Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une halte à Saint-Hilaire Projet 3.4.2 : Création et aménagement de la halte ferroviaire Projet 3.4.3 : Aménagement du PEM Projet 3.4.4 : Création d'un espace de vente des produits maraichers
AXE 4 / L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE EN LIEN AVEC LA TRANSITION ENERGETIQUE	
ACTION 4.1 : Améliorer l'offre et la qualité environnementale des équipements publics	Projet 4.1.1 : Rénovation énergétique et extension de l'école J. ROUCAUTE Projet 4.1.2 : Aménagement d'un parcours santé autour du stade Projet 4.1.3 : Création d'une aire de jeux pédagogique et inclusive Projet 4.1.4 : Rénovation thermique du bâtiment communal "La Poste" Projet 4.1.5 : Rénovation énergétique et extension de l'école R. Deleuze Projet 4.1.6 : Agrandissement et aménagement des cimetières
ACTION 4.2 : Valoriser le patrimoine et l'histoire de la commune	Projet 4.2.1 : Création d'un sentier de découverte du patrimoine historique, archéologique et géologique de la commune Projet 4.2.2 : Création d'un atlas de la biodiversité communale Projet 4.2.3 : Création d'un musée du patrimoine archéologique et géologique de la commune
ACTION 4.3 : Favoriser la solidarité locale pour créer une commune à énergie positive	Projet 4.3.1 : Développement d'une coopérative de production et consommation d'énergie

PLAN DE LOCALISATION DES PROJETS
 SAINT-HILAIRE DE BRETHMAS
 Commune Bourg Centre Occitanie



A'U agence d'urbanisme région nimoise et alésienne



Axe 1	Fiche action 1.1.
LA RECONQUETE DU STATUT DE POLARITE DU CŒUR DE VILLAGE	Redynamiser l'offre de services et de commerces au cœur du village
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le cœur du village est en perte de dynamisme depuis plusieurs décennies, mais il présente encore de fortes potentialités et continue de former l'une des deux centralités les plus marquées de Saint-Hilaire, avec le pôle de commerces de la Jasse de Bernard. Avec ses potentialités comme le patrimoine urbain, ou les équipements et services encore présents et nécessaires aux habitants, il constitue un formidable levier pour impulser un renouveau, porteur d'attractivité. C'est pourquoi sa reconquête et son confortement sont inscrits dans l'Opération de Revitalisation Territoriale de la démarche Petites Villes de Demain.</p> <p>Attirer, à nouveau, des habitants et des usagers sur un véritable pôle de vie animé, confortable et convivial, qui concentre des fonctions urbaines en termes d'équipements, de commerces et de services, en complément de l'habitat constitue un véritable enjeu à l'échelle de la commune, comme du sud d'Alès. C'est dans ce contexte de renforcement des fonctions urbaines, pour reconquérir un véritable statut de polarité, que s'inscrit la volonté communale de redynamiser l'offre de service et de commerces au cœur du village.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Réunir, à nouveau, les principales fonctions urbaines d'un centre-ville ; - Agir pour l'attractivité du Village ; - Inscrire une dynamique originale pour le Village, en complément des dynamiques offertes sur les autres polarités de la commune ; - Assurer l'amélioration de l'offre de services et d'équipements, actuellement bientôt plus adaptées aux exigences contemporaines et au profil des habitants de la commune ; - Améliorer l'accès aux services aux soins, la qualité de vie des habitants. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. :Création d'un Centre Communal de Santé</p> <p>Descriptif :Rénovation et aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie, pour être adapté aux pratiques de médecine générale (3 cabinets médicaux, accès PMR...). La surface aménagée est de de 167 m².</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive) 4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p>	<p>Entrée du local concerné par le projet :</p> 

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif : 98622 € HT

Calendrier prévisionnel :

X 2022 (études pré-opérationnelle) 2025

X 2023 (travaux) 2026

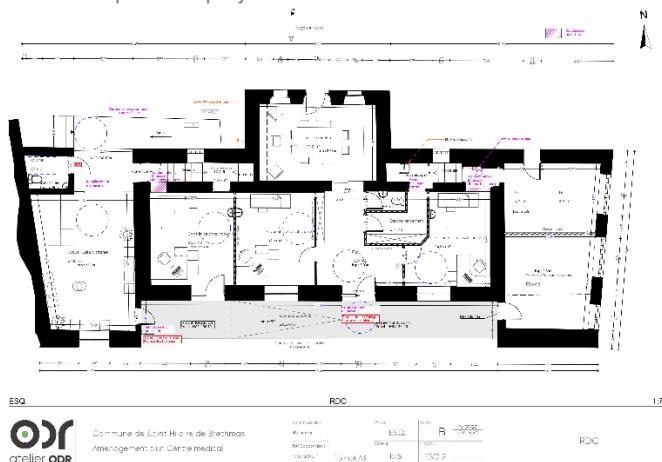
2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Fabrique des centres de santé, GIP « Ma santé, Ma Région », Alès Agglomération, Région Occitanie, CD 30

Partenariat financier :

Plan de l'esquisse du projet



Projet 1.1.2. : Installation d'une épicerie et lieu de buvette ou restauration légère

Descriptif : Acquisition et réaménagement d'un ancien local vacant avec réouverture de la vitrine sur la place E. Dauffés, d'environ 50 m² (ancienne boulangerie fermée depuis 2022 et vacante depuis) pour y permettre l'installation d'une épicerie, intégrant une buvette et restauration légère.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5-Préserver et développer des emplois de qualité
6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif : 400.000 € HT
(acquisition local=200.0000 € + travaux=200.000 €)

Calendrier prévisionnel :

2022 2025

X 2023 (études) 2026

X 2024 (réalisation) 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Alès Agglomération, Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Partenariat financier : Union Européenne, Banque des Territoires

Entrée du local concerné par le projet :



Projet 1.1.3. :Création d'un Tiers-lieu et espace de coworking

Descriptif : Réhabilitation de la totalité du bâtiment

Le bâtiment de l'ancienne mairie dans son contexte :

de l'ancienne mairie y compris rénovation thermique et aménagement de l'étage pour y créer un tiers-lieu et espace de coworking (d'environ 80 m2).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif : 1,5 à 2 millions € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (études) |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 (travaux) |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région (Ad'Occ), Alès Agglomération, Différentes associations (FAIRE, de Saint-Hilaire ; Léo Lagrange d'Alès ; ...)

Partenariat financier : Union Européenne, Etat (Ademe), Région (Ad'Occ), CD 30, Alès Agglomération



Projet 1.1.4. : Réalisation d'une étude de faisabilité de réinstallation de commerces

Descriptif : Lancement d'une étude économique, foncière et technique pour évaluer la faisabilité de l'installation de commerces, notamment d'artisanat d'art, au sein du cœur du Village

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas en partenariat avec Alès Agglomération

Coût estimatif : coût non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (lancement étude) |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Alès Agglomération (Manager de commerce / Petites Villes de Demain)
Partenariat financier : Banque des Territoires

Axe 1	Fiche action 1.2.
LA RECONQUETE DU STATUT DE POLARITE DU CŒUR DE VILLAGE	Embellir et rendre plus convivial, l'espace public villageois
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le cœur du village est en perte de dynamisme depuis plusieurs décennies, mais il présente encore de fortes potentialités et continue de former l'une des deux centralités les plus marquées de Saint-Hilaire, avec le pôle de commerces de la Jasse de Bernard. Avec ses potentialités, comme son identité et ambiance villageoise, le départ d'un sentier botanique depuis le centre, l'Eglise romane répertoriée par les Monuments Historiques mais non valorisée, ses espaces urbains constituent un formidable levier pour impulser un renouveau, une nouvelle qualité, susceptible de rendre plus attrayant le mode d'habiter en centre ancien, pour de nouveaux habitants et investisseurs. La reconquête du cœur de village, qui implique le renforcement de sa qualité urbaine, fait partie de la stratégie déployée dans l'Opération de Revitalisation Territoriale de la démarche Petites Villes de Demain. Attirer, à nouveau, des habitants et des usagers sur un véritable pôle de vie animé, confortable et convivial, constitue un véritable enjeu. C'est dans ce contexte de renforcement des fonctions urbaines, pour reconquérir un véritable statut de polarité, que s'inscrit la volonté communale d'embellir et rendre plus convivial encore l'espace public du cœur de village.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au renforcement des fonctions de centralités du Village, allant de pair avec la rénovation d'anciens bâtiments, la production de logements, l'amélioration des services et équipements, de l'offre commerciale ; - Offrir de nouveaux espaces communs et extérieurs, confortables, sécurisés, apaisés, destinés à l'usage et l'occupation des habitants piétons, en vue d'encourager le lien social entre les habitants ou encore favoriser leur bien-être ; - Retrouver un centre ancien convivial et attractif, une ambiance villageoise, à même d'attirer des nouveaux habitants ou porteurs de projets de réhabilitation ; - Redonner de l'intérêt au cœur historique de Saint-Hilaire à la fois pour l'habitant et le visiteur, et contribuer à la réputation touristique régionale. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1. :Requalification de la place Eugène Daufès et des ruelles adjacentes</p> <p>Descriptif :Réaménagement en zone de rencontre de la place Eugène Daufès et des ruelles attenantes du cœur de bourg, intégrant une reprise des VRD, le traitement des sols, une réorganisation du stationnement avec une réduction du nombre d'emplacements, la mise en valeur de la Fontaine, l'aménagement des parvis de l'Eglise et de l'ancienne mairie, désimperméabilisation et la végétalisation de l'espace, l'implantation de mobilier urbain.</p>	

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif : 300.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2022 *X2025 (réa phase 1)*

2023 *X2026 (réa phase 2)*

X2024 (études) 2027-2028

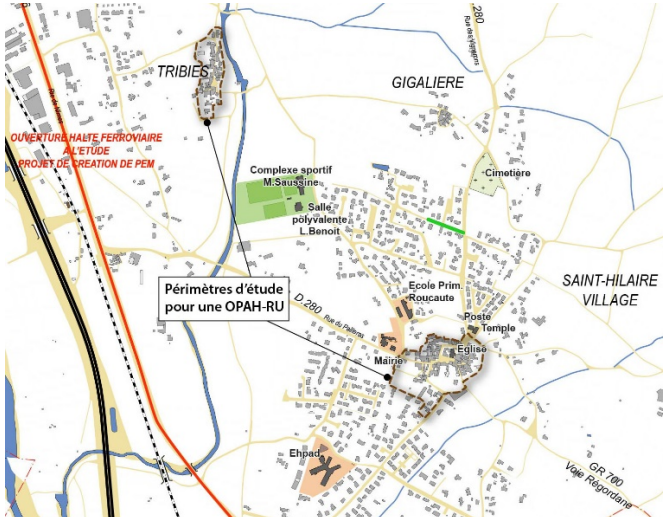
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat, Agence de l'eau, Région Occitanie, CD30, CAUE.

Partenariat financier : Union Européenne, Etat, Agence de l'eau, Région Occitanie, CD30.

La place E.Daufès, actuellement :



Axe 1	Fiche action 1.3.
LA RECONQUETE DU STATUT DE POLARITE DU CŒUR DE VILLAGE	Favoriser la production et l'amélioration d'habitat en centre-ancien
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le cœur du village, en perte de dynamisme, présente toutefois quelques potentialités en ce qui concerne le bâti. Il comporte quelques beaux bâtis et maisons anciennes, dégradés, ou vacants, à valoriser et réinvestir. D'autre part, la commune affiche un déficit en petits logements et offre locative, ainsi qu'une carence en logements sociaux. Le cœur de village, avec ses bâtiments à réhabiliter, réinvestir et entretenir pour garantir la qualité urbaine villageoise, constitue une réelle opportunité pour la création de nouveaux logements. Favoriser l'accueil de nouveaux habitants, dans des logements rénovés, sur le centre ancien est complémentaire de son renforcement en terme d'offre de services, d'équipements, de commerces. La reconquête du cœur de village, sous tous ces aspects fait partie de la stratégie déployée dans l'Opération de Revitalisation Territoriale de la démarche Petites Villes de Demain.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Reconquérir le rôle à jouer du « Village » parmi les pôles de centralité de Saint-Hilaire, en ce qui concerne l'accueil de nouveaux habitants ; - Renforcer l'attractivité résidentielle du centre ancien ; - Enrayer la vacance et la qualité médiocre de certains bâtiments ; - Améliorer les conditions d'habitat en centre-ville de tous les publics ; - Mettre en valeur le patrimoine bâti du centre ancien contribuant à renforcer le caractère villageois de St-Hilaire ; - Economiser le foncier, en favorisant le réinvestissement des bâtiments existants, pour la production de logements. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1. : Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU et réalisation de l'OPAH-RU</p> <p>Descriptif : L'étude pré-opérationnelle vise à déterminer, les solutions et outils les plus pertinents pour intervenir et agir pour l'amélioration de l'habitat ancien et notamment permettre l'engagement vers une convention d'OPAH ou d'OPAH-RU, en vue de requalifier l'habitat privé ancien dégradé et/ou vacant, en apportant un accompagnement technique gratuit aux propriétaires privés, occupants ou bailleurs, ainsi que des aides financières, sous conditions d'éligibilité.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p>	<p>Périmètres des études « OPAH-RU » :</p> 

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération d'Alès-Agglomération

Coût estimatif : Coût prévisionnel sera déterminé en fonction des conclusions de l'étude pré-opérationnelle.

Calendrier prévisionnel :

<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 (lancement réa)
<input checked="" type="checkbox"/> 2023 (études pré-op)	<input checked="" type="checkbox"/> 2026 (réa)
<input checked="" type="checkbox"/> 2024 (convention)	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 (réa)

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : Alès Agglomération, Agence Départementale de l'Habitat et du Logement du Gard (ADHL), ANAH, CAUE, UDAP
Partenariat financier : Etat, ANAH, Banques des Territoires, Alès Agglomération

Projet 1.3.2. : Réhabilitation des bâtiments paroissiaux et création de logements sociaux

Descriptif : Réalisation d'une opération globale de réhabilitation sur l'ensemble des 2 bâtiments, pour créer environ 3 à 5 logements sociaux en cœur de village. L'opération comprend l'acquisition et la rénovation du presbytère appartenant au diocèse, ainsi que le réinvestissement de l'ancien presbytère appartenant à la commune (avec la délocalisation de la bibliothèque qui y est actuellement installée).

Référentiel territorial du Pacte Vert :
6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

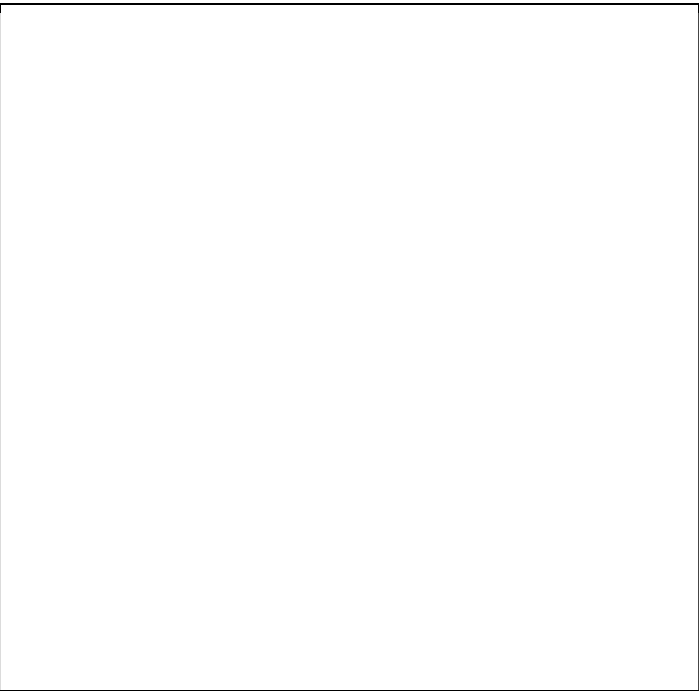
Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif : environ 5 millions € HT

Calendrier prévisionnel :

<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 (études)
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026 (réalisation)
<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : Alès Agglomération, UDAP
Partenariat financier : Union européenne, Région, Alès Agglomération, Caisse des Dépôts, Banque des Territoires



Localisation des anciens bâtiments paroissiaux :

Le presbytère, appartenant au Diocèse : un bâtiment en mauvais état avec une forte visibilité depuis l'espace public :



Axe 2	Fiche action 2.1
LE DEVELOPPEMENT D'UN ECOQUARTIER, EN CONFORTEMENT DU QUARTIER DE LA JASSE DE BERNARD	Réaliser un écoquartier innovant et « répliquable »
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La situation de la ville, en 1^{ère} couronne alésienne, et son évolution ces cinquante dernières années, en font une commune péri-urbaine, où dominent l'éparpillement de maisons individuelles, un vaste réseau routier et le développement de grandes surfaces commerciales ou artisanales, faisant écho à des problématiques d'artificialisation importante des sols, d'étalement urbain, de mitage et banalisation du paysage, de poids prépondérant de la mobilité individuelle motorisée, de mixité sociale limitée, de la rareté des espaces publics conviviaux, de faible qualité environnementale, de recul de l'activité agricole nourricière... La municipalité est consciente de cet état des lieux et souhaite opérer un tournant radical avec des anciens modes de faire la ville inadaptée aux enjeux contemporains.</p> <p>La commune entend devenir un démonstrateur d'innovations, propices à concrétiser la petite ville inclusive de demain, ouverte sur les autres communes, qui n'oublie pas de répondre aux différents besoins de ses habitants, et a pour horizon l'impératif écologique d'un territoire en transition vers un développement durable et sociétal. C'est avec cette ambition que prend place le développement de l'écoquartier, au sein de la Jasse de Bernard qui appelle une régénération, pour amender son rôle de pôle de centralité, et enclencher un rééquilibrage urbain. Le projet d'écoquartier « l'habitat péri-urbain autrement » est lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'action « Démonstrateurs de la Ville Durable ». De plus, le projet d'habitat inclusif de l'écoquartier est lauréat de l'AMI « Bien vieillir ».</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux attentes actuelles de la population en favorisant l'habitat regroupé, peu consommateur de foncier, avec des espaces et des services partagés, en optimisant les performances énergétiques, en assurant la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle et préservant la nature environnante ; - Maintenir un bon niveau d'attractivité résidentielle de la commune grâce à une offre de logements innovants, écologiques et complémentaires de l'existant ; - Expérimenter l'excellence environnementale et sociale pour la répliquer ailleurs sur la commune, et constituer une référence pour d'autres territoires en termes de développement durable exemplaire ; - Rendre accessible et préserver la nature, en apportant une offre supplémentaire d'espaces verts communs extérieurs valorisés ; - Diversifier l'offre de logements et notamment développer des solidarités favorisant l'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie ; - Conforter le quartier de la Jasse de Bernard comme pôle de centralité, fédérant les principales fonctions urbaines (habiter, travailler, éduquer, se divertir, se détendre, se cultiver, se nourrir...). 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.1.1. :Etude et création de l'écoquartier la Jasse de Bernard

Descriptif : Etude, puis création, d'un quartier pour 32 logements (dont environ 10 logements sociaux / 10 habitats participatifs / 6 logements seniors / 6 logements en accession à la propriété) répartis en petits collectifs et maisons mitoyennes. Le programme comprend également deux grands espaces extérieurs communs dont une place publique (jeux pour enfants, pétanque...), 2 stations de véhicule en autopartage, des places de stationnements, des bornes de recharge électrique, un espace petite enfance, des locaux pour des activités tertiaires, artisanales ou commerciales (en rez-de-chaussée le long de la route d'Uzès), un réseau de chaleur et une communauté énergétique.

Le projet d'écoquartier est retenu au titre de l'AMI Démonstrateurs de la Ville Durable (France 2030) : « L'habitat péri-urbain autrement ».

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive)
- 2-S'adapter à l'urgence climatique
- 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 5-Préserver et développer des emplois de qualité
- 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas / Territoire 30

Coût estimatif : Phase « Incubation » = 689 181 € HT (dont 50% financé par la Caisse des Dépôts) ; Phase « Réalisation » = 1 219 028 € HT (aménagement espaces publics) ; Acquisition du foncier : convention EPF.

Calendrier prévisionnel :

X 2022-2024 : Phase « Incubation » (études et maturation du projet avec un programme et un bilan prévisionnel d'opérations consolidées)

X 2024 – 2025 : Phase « Réalisation », lancée à la suite de la validation du projet pour entériner le soutien de France 2030

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SPL 30, EPF Occitanie, Agence Départementale de l'Habitat et du Logement du Gard (ADHL), CAUE 30, Alès Agglomération, Caisse des Dépôts

Partenariat financier : Alès Agglomération, Agence Départementale de l'Habitat et du Logement du

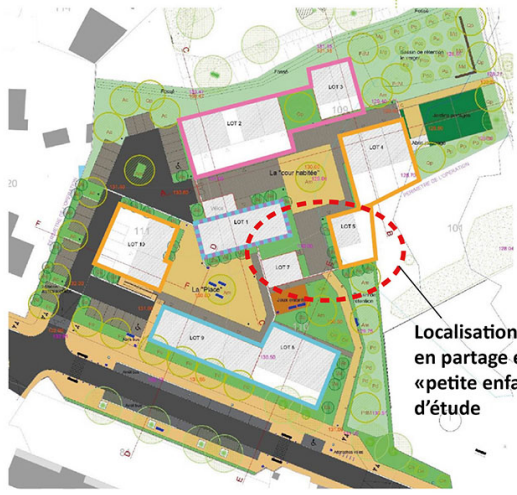
Plan de composition de l'écoquartier en cours d'étude :



Ecoquartier de la Jasse Bernard - version février 2023

Plan de composition

- 32 logements en R+2 max dont:
 - 10 logements sociaux
 - 6 logements seniors
 - 10 logements participatifs
 - 6 logements en accessions-privée
- RDC actifs le long de la route départementale ainsi que des ateliers et une crèche/MAM
- 2 places publiques dont une plus animée et ouverte au reste de la commune (jeux pour enfants, terrains de pétanques, proximités avec les activités et la RD, espaces collectifs...) et une seconde plus intimiste.
- Une trentaine de places de stationnement, 2 stations de véhicules en autopartage et bornes de recharges électriques.
- Route départementale requalifiée avec l'introduction d'une zone d'échange multimodale (repositionnement de l'arrêt de bus, introduction d'un garage sécurisé pour les vélos et trottinettes) et création d'une piste cyclable.
- Accès au site depuis la route départementale par les modes doux de 3 manières dont deux cheminements leur sont totalement réservés. Un 4ème accès au site est possible depuis le chemin bucolique à droite du site.

<p>Gard (ADHL), Caisse des Dépôts, AMI (conditionné à l'innovation et à la répliquabilité de l'écoquartier), France 2030, Région Occitanie (éventuellement si LLS communaux, et crèche)</p>	
<p>Projet 2.1.2. :Réalisation d'une maison en partage</p> <p>Descriptif : Etude et construction d'un petit ensemble pour environ 10 logements séniors, hébergements à temps complet, lieu de vie et d'action sociale inclusif, au sein duquel seront organisés des activités sociales et thérapeutiques</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive) 2-S'adapter à l'urgence climatique</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas en partenariat avec la SAS Le Murier</p> <p>Coût estimatif : Voir Projet 2.1.1</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><i>X 2022-2024 : Phase « Incubation » (études et maturation du projet avec un programme et un bilan prévisionnel d'opérations consolidées)</i></p> <p><i>X2024 – 2025 : Phase « Réalisation », lancée à la suite de la validation du projet pour entériner le soutien de France 2030</i></p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : SPL 30, Agence Départementale de l'Habitat et du Logement du Gard (ADHL), CAUE 30, Alès Agglomération, Caisse des Dépôts, Associations citoyennes Partenariat financier : Union européenne, Etat, Caisse des Dépôts, AMI (conditionné à l'innovation et à la répliquabilité de l'écoquartier), France 2030, CD 30, Alès Agglomération</p>	<p>La maison en partage et l'espace « Petite enfance », au sein de l'écoquartier :</p>  <p>Localisation de la Maison en partage et d'un espace « petite enfance », en cours d'étude</p>
<p>Projet 2.1.3. :Réalisation d'un espace « petite enfance »</p> <p>Descriptif : Etude, définition (micro-crèche ou maison d'assistantes maternelles...) et construction</p>	<p>La maison en partage et l'espace « Petite enfance », au sein de l'écoquartier :</p>

d'un espace petite enfance d'environ 100 m2 pour l'accueil d'une dizaine d'enfant

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive)
- 2-S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas / Territoire 30

Coût estimatif : Voir Projet 2.1.1

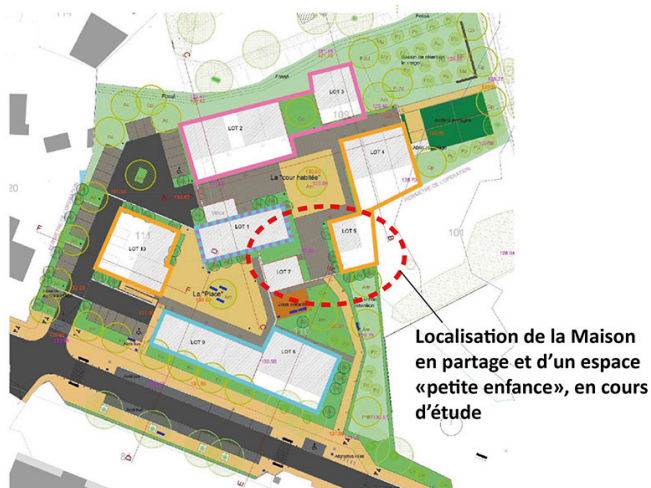
Calendrier prévisionnel :

X 2022-2024 : Phase « Incubation » (études et maturation du projet avec un programme et un bilan prévisionnel d'opérations consolidées)

X2024 – 2025 : Phase « Réalisation », lancée à la suite de la validation du projet pour entériner le soutien de France 2030

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SPL 30, EPF Occitanie, CD 30, CAUE 30, Alès Agglomération, Caisse des Dépôts
Partenariat financier : Alès Agglomération, CD 30, Caisse des Dépôts, AMI (conditionné à l'innovation et à la répliquabilité de l'écoquartier), France 2030, Région Occitanie (crèche)



Projet 2.1.4. :Création d'un parc

Descriptif :Création d'un espace de découverte de la nature visant à constituer un démonstrateur pédagogique de biodiversité et un outil de communication situé sur l'espace qui a été évalué à fort enjeux de biodiversité lors des études préalables pour l'écoquartier et considéré de ce fait inconstructible. Le projet consiste en un aménagement, le plus naturel possible pour préserver le capital de biodiversité, permettant toutefois dans une certaine mesure des usages de loisirs pour les habitants.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2-S'adapter à l'urgence climatique
- 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

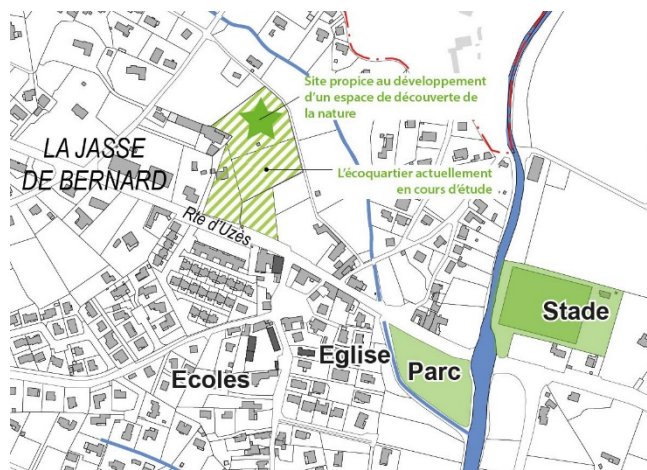
Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas / Territoire 30

Coût estimatif :50.000 à 100.000 € HT.

Calendrier prévisionnel :

X 2022-2024 : Phase « Incubation » (études et maturation du projet avec un programme et un

Localisation du parc de découverte de la nature, en cours d'étude :



La « butte » de l'écoquartier, un futur espace de découverte de la nature et de la biodiversité :


bilan prévisionnel d'opérations consolidées)

X2024 – 2025 : Phase « Réalisation », lancée à la suite de la validation du projet pour entériner le soutien de France 2030

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SPL 30, EPF Occitanie, CD 30, CAUE 30, Alès Agglomération, Caisse des Dépôts
Partenariat financier : Alès Agglomération, CD 30, Caisse des Dépôts, AMI (conditionné à l'innovation et à la répliquabilité de l'écoquartier), France 2030



Axe 2	Fiche action 2.2
LE DEVELOPPEMENT D'UN ECOQUARTIER, EN CONFORTEMENT DU QUARTIER DE LA JASSE DE BERNARD	Améliorer le contexte urbain, en accompagnement de la réalisation de l'écoquartier
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le quartier de la Jasse de Bernard, constitue un espace intermédiaire entre Saint-Hilaire et Alès qui fait de la route d'Uzès, une « traversée » et « entrée » de ville, offrant une vitrine importante et stratégique de la commune. Aujourd'hui, cet espace est essentiellement routier, peu sécurisé et pas agréable pour les piétons et cyclistes, peu végétalisé, peu attrayant malgré la présence des commerces de proximité (plusieurs boulangeries, tabac presse, boucherie-charcuterie...) ou encore les activités de restauration (restaurants, bars) et de service (auto-école, vétérinaire, coiffeur, professionnels de santé...) ainsi qu'une offre d'équipements très proches (une école, la bibliothèque, des parcs et terrains de jeux autour de l'Avène). Avec ces commerces et services qui ont leurs seuils, vitrines et terrasses tournés vers la route d'Uzès, l'agrandissement du quartier (sous la forme de l'écoquartier) et le projet de piste cyclable étudié avec Alès Agglomération le long de la D. 981, il devient particulièrement opportun de repenser l'espace public de la route d'Uzès. Améliorer le contexte urbain est en lien avec l'implantation de l'écoquartier, avec l'Opération de Revitalisation du Territoire, ainsi qu'avec le « schéma des mobilités actives du bassin d'Alès – secteur péri-urbanisé d'Alès » porté par Alès Agglomération, qui vise à développer les aménagements cyclables.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Conforter le rôle de centralité du quartier, assurer sa revitalisation, contribuer à son rôle fédérateur ; - Mettre en scène la traversée du quartier, valoriser l'identité de la ville, créer un nouveau paysage urbain ; - Faire ralentir les véhicules, rendre plus apaisé, moins pollué, moins bruyant le secteur commercial, pour plus de sécurité et de convivialité ; - Décliner et compléter la politique d'Alès Agglomération pour les mobilités actives ; - Rendre accessible et préserver la nature, en apportant une offre supplémentaire d'espaces verts communs extérieurs valorisés. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1. :Etude et ré-aménagement de la route d'Uzès, en traversée de la Jasse de Bernard</p> <p>Descriptif :Etudes, puis réaménagement, en plusieurs phases, de la route d'Uzès, sur un linéaire d'environ 300 à 350 mètres, pour la traversée de la Jasse. Il s'agit de requalifier les abords des commerces et l'espace public situés le long de la RD981, afin de sécuriser les déplacements doux, améliorer la mise en scène urbaine, faire ralentir les automobilistes, conforter le rôle fédérateur de cette traversée. Le programme comprendra l'aménagement de l'espace public, le traitement des sols, la végétalisation, la disposition de mobilier urbain, si possible la réduction de la chaussée roulante, une nouvelle organisation et gestion des stationnements, le repositionnement de l'arrêt de bus, l'implantation d'un garage sécurisé pour les vélos et trottinettes, la création</p>	<p style="text-align: center;">Vue de la route d'Uzès, en traversée du quartier de la Jasse</p>  <p style="text-align: center;">Vue de la route d'Uzès, au niveau de l'accès à l'écoquartier</p>

d'une piste cyclable (en cohérence et continuité d'une piste à créer tout le long de la route d'Uzès entre Alès et Méjannes)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif : Coût non déterminé à ce jour

Calendrier prévisionnel :

2022 *X2025 (études)*

X2023 (concertation) 2026

X2024 (pré-études) X2027-2028 (réalisation)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CD30, CAUE 30, Alès Agglomération, Gendarmerie, Prévention Routière, Association « Partageons la route »

Partenariat financier : Union européenne, CD30, Alès Agglomération



Axe 3	Fiche action 3.1
L'ADAPTATION DES MOBILITES : VERS UNE « VILLE DU ¼ D'HEURE »	Favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'utilisation de la voiture
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Actuellement la voiture est le moyen « réflexe » de déplacements à Saint-Hilaire. L'organisation multipolarisée favorise l'usage de ce moyen de déplacement polluant, bruyant, occupant majoritairement l'espace public, et entraînant une pénurie d'espaces pour les modes actifs, que la municipalité déplore. Cette insuffisance d'alternatives pour les déplacements en modes doux actifs, ne vaut pas que pour Saint-Hilaire, elle est aussi constatée à l'échelle d'un plus vaste territoire autour d'Alès. Avec l'ouverture possible d'une halte ferroviaire sur la commune et la volonté politique de développer une ville du quart d'heure, étudier la mobilité dans sa globalité est un impératif pour permettre une transition vers une ville plus durable. L'étude va être lancée pour permettre d'aboutir à un diagnostic, une stratégie territoriale et un plan d'actions opérationnel, afin de pouvoir réaliser des projets viables du point de vue technique et économique. Elle fait partie d'une action transversale menée sur les communes Petites villes de demain d'Alès Agglomération (mise à part Saint-Jean du gard, qui avait déjà étudié la question des mobilités...).</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer et améliorer les mobilités, l'accessibilité, les connexions, dans un objectif de la ville du quart d'heure ; - Améliorer la santé et le bien-être des habitants en réduisant la pollution, le bruit et en encourageant la marche à pied ou le vélo ; - Favoriser la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, encourager l'intermodalité, agir pour mes mobilités durables. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1 :Réalisation d'une étude mobilité</p> <p>Descriptif :L'étude sera menée à l'échelle de chaque commune PVD. Elle consiste en dresser un diagnostic, faire émerger des enjeux, définir une stratégie territoriale, puis élaborer un plan d'actions opérationnel, afin de pouvoir entreprendre et mettre en œuvre des projets viables du point de vue technique et économique.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</p> <p>4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p>6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p>	

<p>Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération d'Alès Agglomération</p> <p>Coût estimatif : 80 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : Ademe, Alès Agglomération, CD 30, Région,</p> <p>Partenariat financier : Ademe (30% de l'étude), Banque des Territoires (50% de l'étude), Alès Agglomération (le reste, soit 20%)</p>	
---	--

Axe 3	Fiche action 3.2
L'ADAPTATION DES MOBILITES : VERS UNE « VILLE DU ¼ D'HEURE »	Réaménager l'espace public pour intégrer les modes de déplacement actifs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune, avec ses quartiers dispersés, est un territoire majoritairement aménagé pour les circulations automobiles. A pied, en vélo ou encore en trottinettes, les liaisons inter-quartiers sont peu confortables, difficiles et donc peu attractives. La voiture reste le modèle « réflexe », qui favorise un espace public tourné vers ce mode de déplacement. Or la qualité de l'aménagement de l'espace public joue un rôle central dans l'organisation des logiques de déplacements. La qualité de l'espace public contribue largement à la manière dont on l'utilise. C'est pourquoi la commune, qui ambitionne une « ville du quart d'heure », envisage une action forte sur l'espace public dans le but de mieux le partager entre tous les modes de déplacements. L'action s'inscrit en complément du rééquilibrage territorial comme l'équipement de la ville, l'accueil d'habitants, l'accueil touristique et notamment l'ouverture de la halte ferroviaire.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la part des modes actifs et sécuriser ces déplacements (ville du quart d'heure) ; - Inciter les habitants à modifier leurs habitudes de mobilité, notamment pour les déplacements de courtes distances ; - Renforcer les fonctions de centralité et les liaisons entre quartiers, grâce à l'aménagement de l'espace public, notamment pour conforter son rôle fédérateur ; - Améliorer la santé et le bien-être des habitants en permettant les modes actifs ; - Favoriser la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, favoriser l'intermodalité, agir pour les mobilités durables ; 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1 : Aménagement des rues prioritaires pour l'intégration des modes actifs dans l'espace public</p> <p>Descriptif : Aménagement des rues pour traiter des pistes ou trottoirs mixtes, partagés entre cycles et piétons sur, au minimum, un côté de la rue, et végétalisés, dans la mesure du possible. L'aménagement est phasé en fonction des conclusions du schéma mode doux réalisé par RCI (Rhône Cévennes Ingénierie), en 2020, de la concertation avec les habitants et usagers (proximité des écoles, par exemple), et du plan d'actions de l'étude mobilité lancée par AA, qui sera disponible fin 2023.</p> <p>Phase 1 : rue de la Burguerine, avec la création d'une piste piétons/cycles de 2,5 m (avant-projet réalisé par INFRAMED en 2021/2022, enfouissement des réseaux en 2023, travaux d'aménagement en 2024).</p>	<p>Profil en travers projeté pour l'espace public de la rue de la Burguerine, (dont le réaménagement constitue la phase 1 du projet qui s'échelonne dans le temps sur d'autres rues) :</p> 

Phase 2 : Chemin du Pont
Phase 3 : Chemin de Camp Ardon
Phase 4 et 5 : A déterminer
Mis à part la rue de la Burguerine (Phase 1), les autres phases seront réévaluées à l'aune du plan d'actions qui sera finalisé fin 2023.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif : phase 1 (en 2024, rue de la Burguerine) = 931 220 € HT

Calendrier prévisionnel :

2022 X2025(phase 2)
X 2023 (études) X2026 (phase 3)
X2024 (phase 1) X2027-2028 (phase 4 et 5)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Alès Agglomération, CD 30, Région, DDTM 30, Cerema

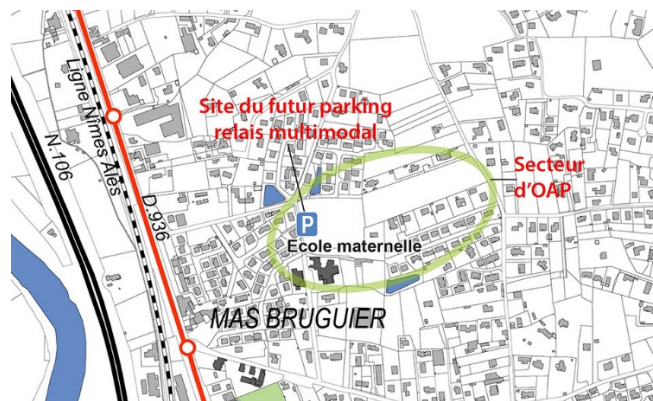
Partenariat financier :

Territoires Energie 30, Etat, Région Occitanie (seulement possible pour aménagements des pistes en site propre / phase 1), CD30

Projet 3.2.2 : Aménagement des parkings existants des écoles

Descriptif : Le projet vise à développer la fonction multimodale des parkings existants et le covoiturage. Il consiste à équiper, en 3 phases, les 3 aires de stationnement proches des écoles (Jasse de Bernard, Village, Mas Bruguiier) des dispositifs facilitant le covoiturage ou la pratique du vélo : signalétique, arceaux de sécurité pour les vélos, consignes automatiques, ainsi que de dispositifs de production d'énergie (ombrières photovoltaïques). La 1^{ère} et 2^{ème} phase sont successivement l'équipement du parking de l'Ecole R.Deleuze (La Jasse), puis celui de l'Ecole J.Roucaute (Village). La 3^{ème} phase sera celui de l'école maternelle de Mas Bruguiier, qui nécessitera, en plus, une acquisition foncière. Sa situation au sein du quartier tout en étant proche de l'ancienne route de Nîmes en fait un espace public particulièrement structurant et propice à la fonction de « relais ». En plus des équipements des 2 premiers parkings, son

Plan de localisation de l'aménagement d'un nouveau parking pour l'école maternelle du Mas Bruguiier :



aménagement consistera aussi en un traitement de sol perméable, de fossés paysagés, et la plantation d'arbres de hautes tiges et d'éléments arbustifs. Une OAP, pour encadrer la recomposition du quartier qui intégrera le parking, est en cours d'études (PLU en révision). Elle précisera les principes d'organisation et d'aménagement du secteur, globalement à vocation d'habitat.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif : Environ 360.000 € HT (1ère phase 30.000 € HT ; 2ème phase 30 000 € HT ; 3ème phase 300.000 € HT)

Calendrier prévisionnel :

2022 2025 (phase 2)

2023 2026

2024 (phase 1) 2027-2028 (phase 3)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Territoires Energie 30, Alés Agglomération, Région, Cerema

Partenariat financier : Territoires Energie 30, Alés Agglomération, Région Occitanie

Axe 3	Fiche action 3.3
L'ADAPTATION DES MOBILITES : VERS UNE « VILLE DU ¼ D'HEURE »	Créer un réseau « modes actifs » structurant
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le bassin sud alésien dans lequel se situe Saint-Hilaire de Brethmas est marqué par les déplacements en voiture. Les communes alésiennes s'entendent pour réorganiser les déplacements notamment pour mieux intégrer la pratique des déplacements en vélo qui permettent de réduire l'utilisation des véhicules particuliers. Saint-Hilaire constitue un territoire d'accueil de pistes cyclables structurantes à l'échelle du sud alésien, comme à l'échelle communale, notamment pour sa situation de ville de « transit », à l'entrée d'Alès depuis la route d'Uzès, comme depuis l'ancienne route de Nîmes. Elle s'inscrit pleinement dans cette volonté de faciliter les mobilités actives et souhaite compléter la structuration prévue par l'Agglomération. Actuellement, il n'existe pas un axe « modes actifs » efficace et sécurisé entre l'ancienne route de Nîmes et celle d'Uzès, pourtant utile dans le cadre d'une ouverture de la halte ferroviaire, et nécessaire pour relier les deux principaux pôles de centralité de la commune, le Village et la Jasse de Bernard.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans le cadre du schéma des mobilités actives du bassin d'Alès, afin de contribuer au développement et à l'amélioration des mobilités, de l'accessibilité et des connexions, dans un objectif de la ville du quart d'heure ; - Préparer l'ouverture de la halte ferroviaire en garantissant sa connexion à un réseau de mobilités actives ; - Améliorer le lien entre les deux polarités principales, Village et Jasse de Bernard ; - Favoriser la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, favoriser l'intermodalité, agir pour mes mobilités durables ; - Agir pour la santé et le bien-être des habitants en permettant une pratique du vélo attrayante, confortable et sécurisée. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.3.1. :Création de voies cyclables rapides</p> <p>Descriptif :Réaménagement des deux routes principales qui traversent Saint-Hilaire, l'ancienne route de Nîmes (itinéraire 4 du « Schéma des mobilités actives du Bassin d'Alès ») et la route d'Uzès (itinéraire 5 du « Schéma des mobilités actives du Bassin d'Alès ») pour y traiter des pistes cyclables des deux côtés des axes. L'aménagement se fera en plusieurs phases.</p> <p>Phase 1 : étude et travaux sur la route d'Uzès (itinéraire 4)</p> <p>Phase 2 : étude et travaux sur l'ancienne route de Nîmes, jusqu'au centre ancien (itinéraire 5)</p>	<p>Extrait du schéma de mobilités actives du bassin d'Alès, montrant les 2 itinéraires de pistes cyclables sur l'ancienne route de Nîmes (D. 936) et sur la route d'Uzès (D.981) :</p>

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif :Phase 1 = 1 155 000 € HT pour 4,54 km (dont 2 km sur la commune de Saint-Hilaire de B.)

Calendrier prévisionnel :

- 2022 X2025 (réa phase 1)
- X 2023 (études) X2026 (études)
- X 2024 (réa phase 1) X2027-2028 (réa phase 2)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CD 30, Région, Alés Agglomération, Cerema
 Partenariat financier :CD 30, Région, Alés Agglomération, Etat (Adème), Union européenne



Schéma des mobilités actives du bassin d'Alès (source : Alès Agglomération)
 Itinéraire n°4 : Saint-Hilaire de Brethmas ↔ Rocade
 Ancienne Route de Nîmes (RD936)

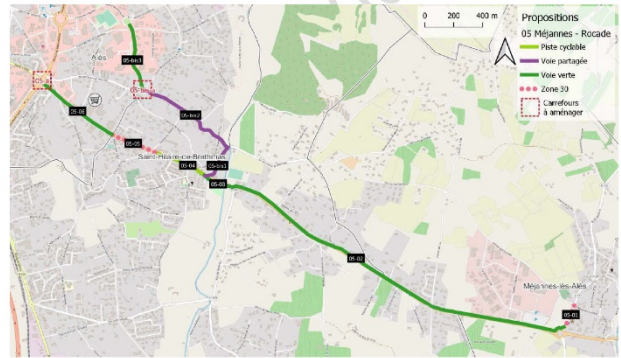


Schéma des mobilités actives du bassin d'Alès (source : Alès Agglomération)
 Itinéraire n°5 : Méjannes-lès-Alès ↔ Saint-Hilaire de Brethmas ↔ Rocade ↔ Route d'Uzès (RD981)

Projet 3.3.2 :Etude et création d'une piste « modes actifs » pour relier le Village au quartier de la Jasse de Bernard

Descriptif :Acquisition de foncier et création d'une voie mixte, pour les cycles, les piétons et autres modes actifs, le long de la rue des Vignerons, ainsi que le long de l'Avène, sur une distance d'environ 3 km permettant de relier le Village avec la route d'Uzès, au niveau de la Jasse de Bernard. Le traitement de la voie sera le plus naturel possible, avec des matériaux perméables, et végétalisée avec des plantations basses, des haies ou des arbres de hautes tiges, en fonction des secteurs traversés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif :50.000 € HT (étude). Coût de réalisation sera estimé dans le cadre de l'étude.

Calendrier prévisionnel :

- 2022 X2025 (études)

Création de la piste « modes actifs » reliant Le Village et La Jasse de Bernard, en empruntant la coulée verte de l'Avène :

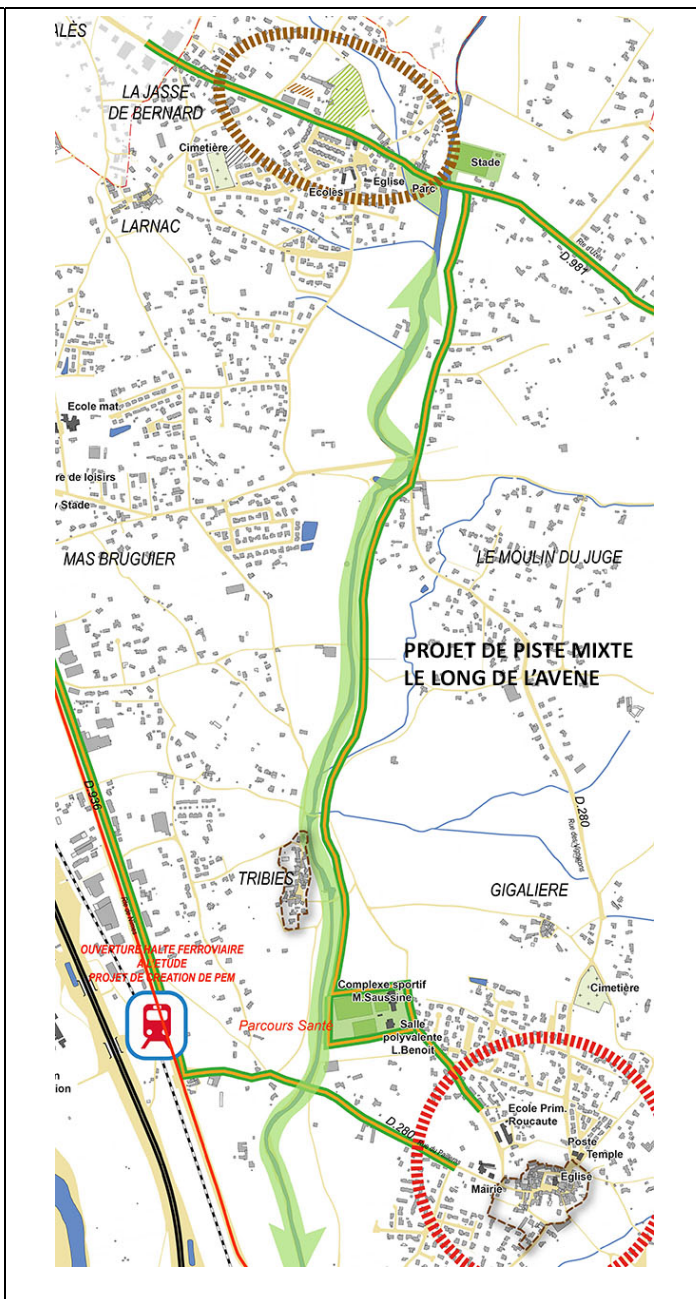
2023 X2026 (réalisation)

X2024 (études) 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CD 30, Région, Alés Agglomération, Cerema

Partenariat financier : CD 30, Alés Agglomération, Etat (Adème), Union européenne



Axe 3	Fiche action 3.4
L'ADAPTATION DES MOBILITES : VERS UNE « VILLE DU ¼ D'HEURE »	Aménager un Pôle d'Echange Multimodal (PEM)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans l'objectif de promouvoir les modes de transports alternatifs à l'automobile, Saint-Hilaire de Brethmas traversée par la ligne Nîmes-Alès souhaite optimiser la halte ferroviaire qui devrait potentiellement être ouverte sur la commune. La municipalité mise sur cette ouverture qui favorisera des mobilités plus écologiques et facilitera les déplacements des habitants de Saint-Hilaire et des communes environnantes (Vézénobres, Méjannes,...), en direction de Nîmes ou Alès, pour le travail ou les études. De même, l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal (PEM), devrait enclencher naturellement de nouvelles habitudes dans la mesure où les aménagements seront correctement calibrés et adaptés. L'étude d'opportunité pour la création de cette nouvelle halte sur la ligne Nîmes-Alès est en cours, portée par le Conseil Régional et Alès Agglomération. Une fois la localisation de la halte décidée, des études d'aménagement pour le Pôle d'Echange Multimodal autour pourront alors être menées en suivant.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le projet d'ouverture de la halte ferroviaire par les équipements appropriés pour faciliter l'intermodalité et rendre pratique et attractif ce nouveau mode de transport offert aux habitants du bassin de vie de Saint-Hilaire ; - Réduire la circulation de voitures sur l'ancienne route de Nîmes, à l'entrée d'Alès, et dans Alès même, tout en facilitant la mobilité des personnes sans véhicules ; - Favoriser des services en lien avec le territoire qui valorisent l'économie locale ; - Systématiser l'opportunité de nouveaux aménagements pour mettre en œuvre des dispositifs accélérant la transition énergétique de la commune. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.4.1 : Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une halte à Saint-Hilaire de Brethmas

Descriptif : Etude visant à déterminer l'opportunité, la faisabilité et la localisation pour une halte ferroviaire ouverte aux voyageurs sur la ligne Nîmes-Alès.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Région Occitanie

Coût estimatif : Information Région Occitanie

Calendrier prévisionnel :

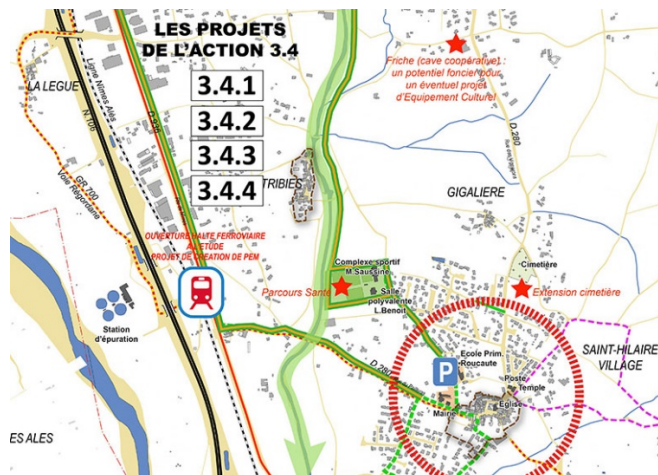
- 2022 2025
 2023 (études en cours) 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région Occitanie

Partenariat financier : Région Occitanie

Localisation (à l'étude) de la future halte ferroviaire et des projets qui lui seront associés :



Projet 3.4.2. : Création et aménagement de la halte ferroviaire

Descriptif : Etude (phase 1) pour définir la programmation de la halte ferroviaire (bâtiment, quais, guichets, toilettes, mobiliers urbains, etc...), puis travaux de construction et/ou aménagement (phase 2) de la halte

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Région Occitanie, SNCF Réseaux, Alès Agglomération

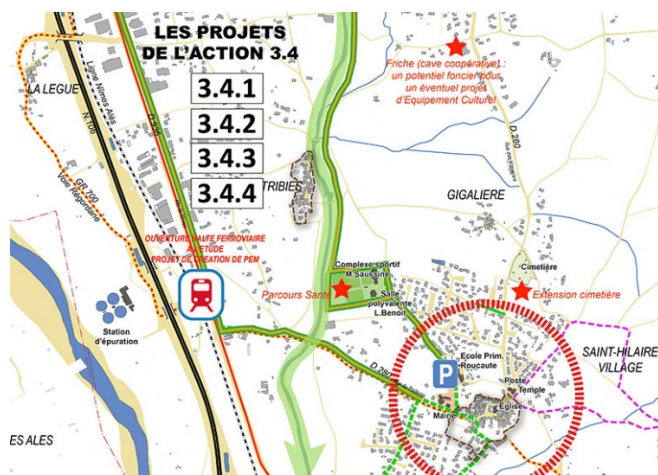
Coût estimatif : Indéterminé à ce jour

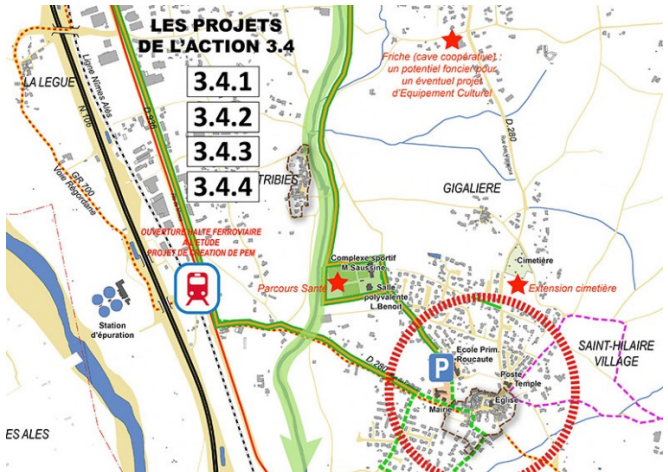
Calendrier prévisionnel : Calendrier long terme, dépendant des résultats de l'étude de faisabilité

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Localisation (à l'étude) de la future halte ferroviaire et des projets qui lui seront associés :



<p>Partenariat technique : Région Occitanie, SNCF Réseaux, Alès Agglomération</p> <p>Partenariat financier : SNCF Réseaux, Alès Agglomération</p>							
<p>Projet 3.4.3. :Aménagement du PEM</p> <p>Descriptif : Phase 1 :Etude de faisabilité et de définition pour la programmation et conception du pôle d'échange multimodal : aménagement d'un parking à calibrer (avec des panneaux photovoltaïques), avec des emplacements pour le covoiturage, des bornes de recharge électriques..., des arceaux et/ou consignes pour les cycles, une signalétique appropriée, un espace pour la vente de produits maraichers locaux et/ou autres boutiques, des aménagements paysagers et espaces publics... Phase 2 : Réalisation/Travaux de l'aménagement du pôle d'échange multimodal</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 1 - 2 - 3 - 6 1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive) 2-S'adapter à l'urgence climatique 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération d'Alès Agglomération</p> <p>Coût estimatif :Indéterminé à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel : Calendrier long terme, dépendant des résultats de l'étude de faisabilité</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Région Occitanie, CD 30, SNCF Réseaux, Alès Agglomération Partenariat financier :SNCF Réseaux, CD 30, Alès Agglomération</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026	<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028	<p>Localisation (à l'étude) de la future halte ferroviaire et des projets qui lui seront associés :</p> 
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026						
<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028						
<p>Projet 3.4.4 :Création d'un espace de vente des produits maraichers</p> <p>Descriptif :Suite à l'étude de programmation et conception du PEM, construction du bâtiment ou d'un dispositif pour accueillir un espace de vente de produits maraichers des producteurs locaux</p>	<p>Localisation (à l'étude) de la future halte ferroviaire et des projets qui lui seront associés :</p>						

d'agriculture biologique.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 3 - 5 - 6

Maître d'ouvrage : Alès Agglomération et/ou Commune et/ou Privé

Coût estimatif : Indéterminé à ce jour

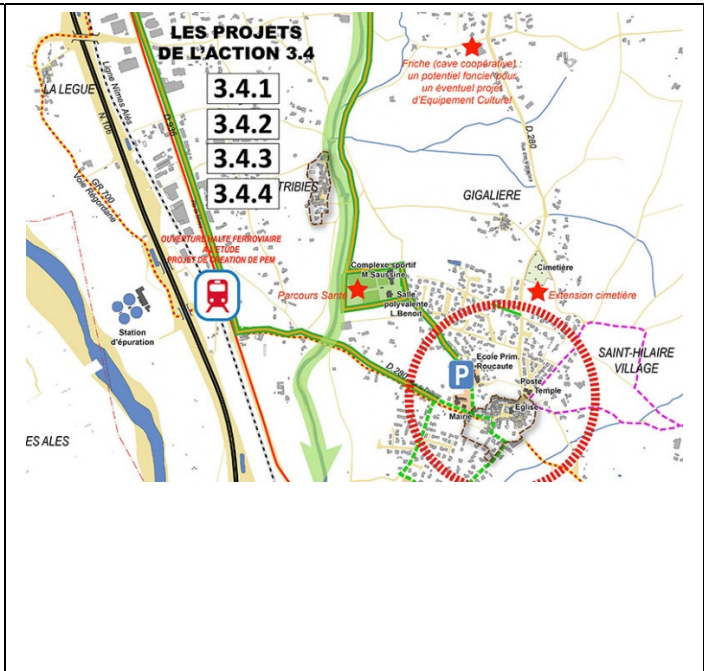
Calendrier prévisionnel : Calendrier long terme, dépendant des résultats de l'étude / PEM

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : à définir ultérieurement

Partenariat financier : à définir ultérieurement



Axe 4	Fiche action 4.1.
L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE, EN LIEN AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE	Améliorer l'offre et la qualité environnementale des équipements publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune est dotée d'équipements diversifiés et en nombre plutôt suffisant, qui permet une riche vie associative. Ils attirent les habitants alentours résidant sur d'autres communes, notamment pour la petite enfance ou encore pour les évènements ou activités de la salle polyvalente, ou pour les activités sportives et culturelles. Cependant, d'une manière générale ils souffrent d'un vieillissement à l'image notamment de l'école Roucaute, qui date de 1956 ou d'un manque d'adaptation par rapport à l'accroissement de la population, au nombre grandissant d'utilisateurs, de plus en plus variés. De plus, les aménagements ou bâtiments communaux ne correspondent plus aux exigences environnementales contemporaines ou encore aux différentes générations et types d'habitants qui les utilisent. Or les équipements jouent un rôle important dans la vie de la commune et le statut des polarités, qui est aujourd'hui à renforcer.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser des projets d'aménagements économes en énergie et contribuer à la transition vers une commune à énergie positive ; - S'adapter à l'urgence climatique et s'inscrire et participer à l'effort régional comme national ; - Renforcer les centralités de vie avec des équipements optimisés et adaptés, ré-équilibrer le territoire ; - Poursuivre l'objectif fixé dès 2014 de rénover une école par mandat municipal. La première des 3 écoles a été rénovée durant le mandat 2014-2020. Roucaute est la 2ème. Mas Bruguiet, 3ème. - Favoriser le bien-être et santé des habitants ; - Renforcer l'inclusion de tous et toutes et créer les conditions pour encourager le lien social ; - Inscrire la commune dans la stratégie de l'Opération de Revitalisation du Territoire (Petites Villes de Demain). 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.1.1 :Rénovation énergétique et extension de l'école J. Roucaute</p> <p>Descriptif :Rénovation énergétique de l'école pour la transformer en un bâtiment à énergie positive, avec le label Bâtiments Durables d'Occitanie (BDO). Les travaux portent sur l'isolation, les menuiseries, la mise en place d'une chaufferie bois et de panneaux photovoltaïque en toiture, le bloc sanitaire, le réagencement de certains volumes, la désimperméabilisation et végétalisation de la cour (cour Oasis). Le projet comprend également l'extension de l'école pour une salle de restauration, une salle d'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) et une 6ème salle de classe.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 1-Contribuer à la transition vers une économie</p>	<p><i>Plan Masse du Projet :</i></p>

circulaire et une région à énergie positive)
2-S'adapter à l'urgence climatique
3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas et SPL 30 mandataire

Coût estimatif : 2 766 862 € HT (études et travaux)

Calendrier prévisionnel :

2022 2025

2023 (travaux) 2026

2024 (travaux) 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SPL 30, Architecte des Bâtiments de France (UDAP), Atelier d'architecture Inextenso, Etat, CD 30, FEDER, Région, CAF du Gard, Agence de l'eau

Partenariat financier : Etat (SDIL), CD 30 (dossier en cours d'instruction dans Service Aménagement du Territoire et Collectivités + Direction de l'Eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel, sur le volet « Désimperméabilisation »), FEDER, Région Occitanie (rénovation énergétique, mise en accessibilité personnes à mobilité réduite, désimperméabilisation/végétalisation/cour oasis), CAF du Gard



Cour Oasis désimperméabilisée



Projet 4.1.2 : Aménagement d'un parcours santé autour du stade

Descriptif : Aménagement d'une promenade sportive d'environ 1 km, autour du stade du pôle sportif et culturel du Village, en partie en bordure d'Avène, avec installation d'agrès, de dispositifs d'activités physiques libres d'accès, de panneaux informatifs et incitatifs.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4 - 6

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif : 40.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (travaux) |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat, Région Occitanie, Alès Agglomération

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Alès Agglomération

Plan et localisation du pôle sportif et culturel autour duquel le projet sera mis en œuvre (Source : Image Google © 2023)



Projet 4.1.3 : Création d'une aire de jeux inclusive

Descriptif : Création d'un espace de 1000 m2 avec des jeux adaptés à tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap. Le projet comprendra également l'aménagement d'espaces de convivialité avec des tables et bancs, arborés, disponibles pour les accompagnateurs pour organiser des rencontres, se restaurer...

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif : 800 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022 (études) 2025 (réalisation)
 2023 (études) 2026

Carte de localisation de l'aire de jeux inclusive :



<p>X2024 (marché public) <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Agence technique départementale, AA, CD 30, CAF du Gard, Région, Mutuelles, Associations Partenariat financier : AA, CD 30, CAF du Gard, Mutuelles, Associations, Mécénats...</p>	
<p>Projet 4.1.4 : Rénovation du bâtiment communal de « La Poste »</p> <p>Descriptif : Rénovation du bâtiment d'environ 370 m² comprenant des travaux d'isolation thermique, le changement des menuiseries et du mode de chauffage, éventuellement l'installation de protections solaires, et puis le réaménagement de l'ensemble, pour proposer aux habitants du canton une offre de services publics, CCAS ou salles associatives, en plus de la Poste déjà présente. La qualité de la rénovation vise le niveau « Or » du label « Bâtiment Durable Occitanie ».</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive) 2-S'adapter à l'urgence climatique 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas</p> <p>Coût estimatif : 747 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : X2022 (pré-études 2021) <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (études) <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 (travaux)</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Etat, UDAP, Région, CD 30, AA, Services Publics Partenariat financier :Etat (DETR, DSIL, Fond Vert), CD 30, Région Occitanie (rénovation énergétique)</p>	<p>Le bâtiment accueillant le local de La Poste dans son état actuel :</p> 

Projet 4.1.5 :Rénovation énergétique et extension de l'école R. Deleuze

Descriptif : Etudes de conception, puis travaux sur l'école R. Deleuze. De même que pour l'école Roucaute, le projet consistera en la rénovation énergétique, avec la visée du label Bâtiments Durables d'Occitanie (BDO). Les travaux porteront sur l'isolation, les menuiseries, la mise en place d'une chaufferie bois et de panneaux photovoltaïques en toiture, le réagencement de certains volumes, la désimperméabilisation et végétalisation de la cour (cour Oasis) et l'extension de l'école. La qualité finale de la réalisation vise le niveau « Or » du label « Bâtiment Durable Occitanie ».

Référentiel territorial du Pacte Vert : 1 - 2 - 3 - 6

- 1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive)
- 2-S'adapter à l'urgence climatique
- 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas et SPL 30 mandataire

Coût estimatif : 3 millions € HT

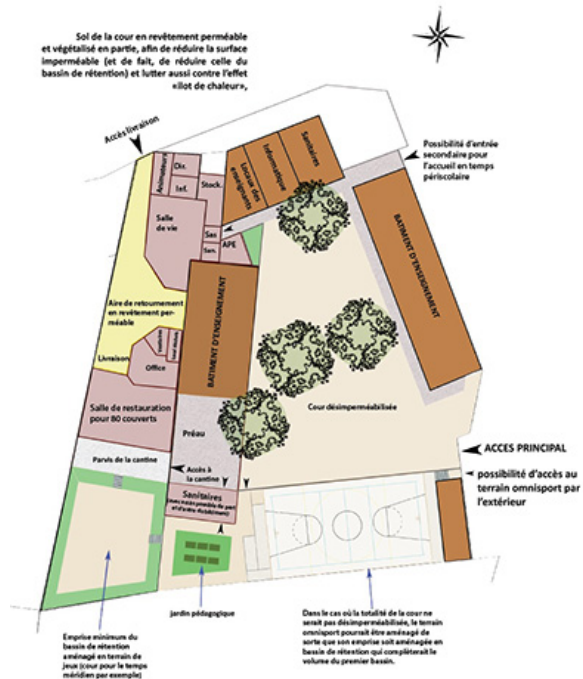
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (études) |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 (réalisation) |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SPL 30, Cabinet d'architectes, Etat, CD 30, Région, CAF du Gard
Partenariat financier :Etat (SDIL), CD 30, FEDER, Région Occitanie (rénovation énergétique uniquement), CAF du Gard

Esquisse du projet d'extension de l'école (réalisée par le CAUE 30) :



Projet 4.1.6 :Agrandissement et aménagement des cimetières

Descriptif : Agrandissement de la surface destinée à l'inhumation des corps, des 2 cimetières de la commune et réaménagement des espaces d'accueil et d'accès (pour PMR), y compris des espaces publics de stationnement. Le projet est programmé en 2 phases :

- 1^{ère} phase : agrandissement du cimetière du Village, et création d'une aire de stationnements mutualisée avec celle d'une opération d'habitations en cours de création.
- 2^{ème} phase : agrandissement

Plan-masse de l'agrandissement et l'aménagement du cimetière du Village

du cimetière de la Jasse de Bernard.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif : 1^{ère} phase = 650.000 € HT ; 2^{ème} phase = 350.000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2022 (ét. 1^{ère} phase) 2025 (ét. 2^{ème} phase)

2023 (ét. 1^{ère} phase) 2026 (ét. 2^{ème} phase)

X2024 (réa. 1^{ère} phase) **X**2027-2028 (réa. 2^{ème} phase)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : BE Amévia Ingénierie

Partenariat financier :Etat, Alès Agglomération



Axe 4

Fiche action 4.2

L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE, EN LIEN AVEC LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Valoriser le patrimoine et l'histoire de la commune

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune bénéficie d'un cadre paysager remarquable au caractère rural, qui repose à la fois sur la richesse du patrimoine naturel, agricole ou bâti, avec les anciens hameaux, par exemple. Le patrimoine de Saint-Hilaire est pluriel, à la fois historique, géologique, artisanal, industriel, ... L'ambiance rurale et ces éléments de patrimoine participent du cadre de vie des habitants et de l'identité de la commune. Leur préservation et mise en valeur constitue un enjeu pour contribuer au sentiment d'appartenance des habitants à leur village, pour développer des activités de tourisme ou de loisirs, ou encore pour contribuer à la valorisation des spécificités de la région alésienne.

Objectifs stratégiques

- Connaître, préserver et valoriser les éléments patrimoniaux de la commune, porteurs d'identité ;
- Contribuer à la connaissance et au rayonnement de la région alésienne ;
- S'inscrire dans une dynamique de découverte du « pays » ;
- Mieux connaître son patrimoine pour mieux en prendre soin, à l'avenir.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 4.2.1 :Création d'un sentier de découverte du patrimoine historique, archéologique et géologique de la commune

Descriptif : Dans un 1^{er} temps, extension du sentier botanique existant par l'aménagement d'un sentier qui permet de mettre en valeur, en plus de l'aspect botanique, le patrimoine historique, archéologique et géologique de Saint-Hilaire de Brethmas. Le projet comprendra l'aménagement naturel de ce premier premier parcours, avec une signalétique, des panneaux informatifs, pédagogiques, ludiques appropriés aussi pour les enfants, puis par la suite, des alternatives de promenade qui permettront à terme de relier tous les points d'intérêts patrimoniaux de la commune et le réseau de randonnées d'échelle supérieure (GR 700 ou voie Régordane).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de

Sentier botanique actuel, à étendre et mettre en réseaux avec d'autres itinéraires :



Brethmas

Coût estimatif : 38 614 euros (dont 26374 € pour la création des panneaux ; 4735 pour la conception de la signalétique, 3575 pour intervention dans les écoles, reste : site informatique, 1 table d'orientation, totem de fléchage, fiches plantes)

Calendrier prévisionnel :

- 2022 **X2025** (réalisation)
- 2023 2026
- X2024**(études) 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région, CD 30, DRAC, Alès Agglomération, Agence de l'eau, Territoire Biodiversité

Partenariat financier : Région Occitanie (sous réserve des dispositifs relatifs au tourisme actuellement en révision), CD 30, Alès Agglomération, Agence de l'eau, Territoire Biodiversité

Projet 4.2.2 :Création d'un atlas de la biodiversité communale

Descriptif : Lancement de la démarche qui vise à inventorier les espèces d'insectes, d'oiseaux, d'animaux ou encore végétales (flores, arbres, champignons...), présents, visibles sur la commune, essentiellement grâce à la mobilisation d'un ensemble d'acteurs (élus, citoyens, associations, écoles, entreprises...) qui sont volontaires pour y participer. Le projet pourra comprendre la réalisation de l'inventaire naturaliste, la cartographie pour localiser les espèces et définir des enjeux de biodiversité, la production de rapports, de publications pédagogiques...

Référentiel territorial du Pacte Vert : 3 -4 -6

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- 2022 **X 2025** (réalisation)
- 2023 2026
- 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Office français de la

Campagne d'information et de sensibilisation d'Alès Agglomération

Au fait, c'est quoi la biodiversité ?

Et le changement climatique ?

Le gaz à effet de serre (GES) est un rôle essentiel dans la régulation du climat. Sans eux, la température moyenne sur Terre serait de -18 °C au lieu de +14 °C. Ils sont donc essentiels à la vie.

Cependant, cet effet est déréglé par les activités humaines qui émettent trop de GES, ce qui bouleverse les variations naturelles du climat global de la Terre.

Ce changement climatique se traduit par une hausse de la température globale avec de nombreuses conséquences parfois graves sur la biodiversité.

Les plantes et les animaux confrontés au changement climatique doivent s'adapter à leur environnement, ou le quitter. La recherche de nouvelles conditions favorables est souvent difficile de fait que l'habitat adapté ne peut se déplacer plus vite que les espèces, avec des conséquences en termes de survie. Une autre forme d'adaptation est de migrer vers des zones plus fraîches ou plus humides. Des obstacles à la dispersion, tels que les chaînes de montagnes peuvent également exister.

Ce changement climatique s'observe également sur le territoire de l'agglomération.

Afin de participer à l'atténuation et à l'adaptation de ce changement, Alès Agglomération agit dans ce domaine dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Les écosystèmes préfigurent


La préservation des écosystèmes préfigurent la préservation de la biodiversité.

Le changement climatique s'observe également sur le territoire de l'agglomération.

Afin de participer à l'atténuation et à l'adaptation de ce changement, Alès Agglomération agit dans ce domaine dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET).

www.leclimatchange.fr
leclimat@alès.fr
www.alès.fr/le-climat-qualite-environnement-durable/plan-climat-energie-territorial/



<p>biodiversité, Associations naturalistes, Alès Agglomération, Maison Nature et Environnement</p> <p>Partenariat financier : Alès Agglomération, Fond Feder, Région Occitanie (Agence Régionale de la Biodiversité)</p>							
<p>Projet 4.2.3 :Création d'un musée du patrimoine archéologique et géologique</p> <p>Descriptif :Création d'un lieu de connaissance, de préservation, de découverte et de valorisation du patrimoine archéologique et géologique de Saint-Hilaire, dont un fond privé de stèles anthropomorphiques datant de 3000 à 4000 ans avant J-C, dans un but à la fois culturel, pédagogique et touristique. Le lieu, non encore déterminé à ce jour, sera de préférence dans le Village, dans un bâti ancien à réinvestir, dans le cadre de la mise en valeur des spécificités architecturales et urbaines du noyau historique.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas /Privé</p> <p>Coût estimatif :non déterminé (projet long terme)</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : Ministère de la culture/DRAC, BE Architecture et Scénographie, Artisans d'arts locaux, Centre d'Apprentissage et de Formation (CEFA)</p> <p>Partenariat financier :Région Occitanie (sous réserve validation projet scientifique par la DRAC), Alès Agglomération, CEFA</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026	<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028	<p>Une stèle anthropomorphique :</p> 
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026						
<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028						

Axe 4	Fiche action 4.3
L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE, EN LIEN AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE	Favoriser la solidarité locale pour créer une commune à énergie positive
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune gère un grand nombre d'espaces communs extérieurs ou de bâtiments, qui lui appartiennent. Ils forment un formidable potentiel pour imaginer des dispositifs de production d'énergie, avec des ressources naturelles comme le soleil. En même temps que ces espaces nécessitent des améliorations, des adaptations ou des rénovations, il s'avère opportun de leur faire jouer un rôle encore plus fort dans la transition de la ville. Les habitants pour certains déjà fédérés autour de communauté d'enjeux, notamment écologiques, constituent une réelle force pour innover, vers une vie moins chère, plus facile et autonome, plus sociale et aussi moins polluante.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers une commune à énergie positive et autonome grâce à la production d'énergie renouvelable ; - Favoriser l'utilisation de ressources naturelles (solaire) en vue de faire diminuer le recours aux énergies polluantes ; - Fédérer les habitants, créer les conditions du renforcement de la solidarité locale ; - Contribuer à la revitalisation du centre ancien du Village en le rendant plus attractif grâce à la participation active des citoyens au projet d'autoconsommation collective d'énergie renouvelable ; - Inscrire la commune dans la stratégie de Revitalisation du Territoire (Petites Villes de Demain). 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.3.1 : Développement d'une coopérative de production et de consommation d'énergie</p> <p>Descriptif :Création d'une communauté énergétique pour redistribuer l'énergie photovoltaïque produite sur différents sites, quand elle-même n'est pas entièrement consommée sur le site lui-même. Le projet implique la réalisation d'études de faisabilité, déterminant la capacité des surfaces des bâtiments et espaces publics à produire de l'énergie, et l'association des habitants. La 1^{ère} étude porte sur le secteur du Village, qui concentre des bâtiments et espaces publics dans un rayon d'environ 2 km et s'inscrit dans l'Opération de Revitalisation du territoire (Petites Villes de Demain). Deux autres secteur seront étudiés par la suite.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive)</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Hilaire de Brethmas</p>	

<p>Coût estimatif :devis en cours</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022</p> <p>X2023 (étude secteur Village)</p> <p>X2024 (montage juridique de la communauté)</p> <p>X2025 (mise en service Village)</p> <p><input type="checkbox"/> 2026</p> <p>X2027-2028 (mise en service Ecoquartier de la Jasse)</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : Territoire Energie 30 (SMEG), UDAP/ABF (secteur du Village)</p> <p>Partenariat financier :Territoire Energie 30, Région (Arac), Etat, Commune et particulier</p>	
--	--

Annexe 2 : LE PROGRAMME PLURIANNUEL OPERATIONNEL D' ACTIONS 2022-2024

Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ❌ « supprimées »

Pour la période 2022-2024 :

- Code signets à utiliser : 🔄 phase « études » ; ➡ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 2 nd e génération					Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024			
AXE 1	LA RECONQUETE DU STATUT DE POLARITE DU CŒUR DE VILLAGE						
ACTION 1.1 Redynamiser l'offre de services et de commerces au cœur de village	Projet 1.1.1 : Création d'un centre de santé	🕒	➡	➡			1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 1.1.2 : Installation d'une épicerie et buvette/restauration légère			🕒	🕒	➡	5-Préserver et développer des emplois de qualité 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.2 Embellir et rendre plus convivial, l'espace public villageois	Projet 1.2.1. : Réaménagement de la place Eugène Daufès et des ruelles adjacentes				🕒	🕒	4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
AXE 2	LE DEVELOPPEMENT D'UN ECOQUARTIER EN CONFORTEMENT DU QUARTIER DE LA JASSE						
ACTION 2.1 Réaliser un écoquartier, innovant et « répliquable »	Projet 2.1.1 : Etude et création de l'écoquartier de la Jasse de Bernard	🕒	🕒	🕒	🕒	➡	1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 2-S'adapter à l'urgence climatique 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants 5-Préserver et développer des emplois de qualité 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 2.1.3 : Création d'un espace "petite enfance"	🕒	🕒	🕒	🕒	➡	1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 2-S'adapter à l'urgence climatique
AXE 3	L'ADAPTATION DES MOBILITES : VERS UNE VILLE DU ¼ D'HEURE						
ACTION 3.2 Ré-aménager l'espace public	Projet 3.2.2 : Aménagements des parkings existants des écoles				➡		1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau,

pour intégrer les modes de déplacement actifs								préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 3.3 Créer un réseau cyclable structurant		Projet 3.3.1 : Aménagement de pistes cyclables "rapides"			🕒	🕒	➡	6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 3.4 Aménager un pôle d'échange multimodal (PEM)		Projet 3.4.1 : Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une halte à Saint-Hilaire			➡	➡		6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
AXE 4	L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE EN LIEN AVEC LA TRANSITION ENERGETIQUE							
ACTION 4.1 Améliorer l'offre et la qualité environnementale des équipements publics		Projet 4.1.1 : Rénovation énergétique et extension de l'école J. ROUCAUTE	🕒	🕒	➡	➡		1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 2-S'adapter à l'urgence climatique 3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 4.2 Valoriser le patrimoine et l'histoire de la commune		Projet 4.2.1 : Création d'un sentier de découverte du patrimoine historique, archéologique et géologique de la commune			🕒	🕒	🕒	3-Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4-Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6-Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 4.3 Favoriser la solidarité locale pour créer une commune à énergie positive		Projet 4.3.1 : Développement d'une coopérative de production et consommation d'énergie		🕒	🕒	🕒	➡	1-Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive